



Rapport annuel 2022-2023

C'est tout le Québec qui y gagne!







Table des matières

4	Notre mission et notre vision
5	Nos valeurs
6	Nos contributions
8	Chiffres clés
9	Messages
12	Organigramme
13	Conseil de direction
14	Revue des activités
46	Finances
47	Revue financière
53	États financiers consolidés
97	Gouvernance
98	Conseil d'administration et secrétariat général
105	Rapports du conseil d'administration et de ses comités
114	Politiques et lois
117	Gestion des risques d'entreprise
118	Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance
120	Suivi des actions du plan de responsabilité sociétale 2021-2023
132	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales

Notre mission

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon efficiente et responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise.

Notre vision

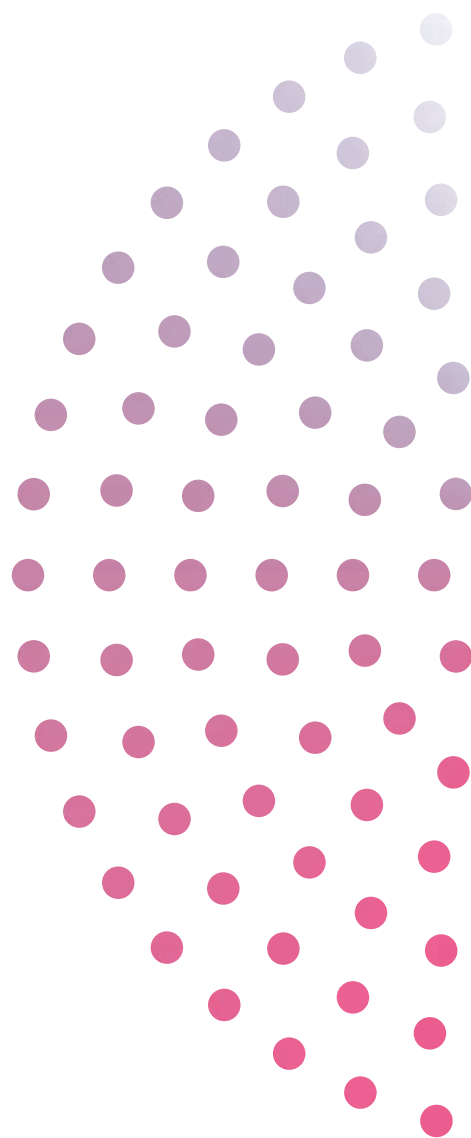
Jouer ensemble pour faire gagner le Québec.

Depuis plus de 50 ans, nous offrons aux Québécois des expériences qui les divertissent et les font rêver. Ayant à cœur leur bien-être individuel et collectif, nous veillons à ce que nos activités soient bien encadrées et gérées de façon responsable. Nous nous assurons ainsi d'avoir un impact sociétal positif.

Nos contributions se traduisent non seulement par les sommes considérables que nous versons chaque année dans les coffres de l'État, mais également par :

- les lots que nous versons aux gagnants;
- les achats que nous effectuons auprès d'entreprises locales;
- les salaires que nous versons à nos employés;
- notre soutien au milieu des arts et de la culture ainsi qu'à de nombreux organismes communautaires.

Comme 100 % de nos profits retournent à la collectivité, quand les Québécois jouent avec nous, c'est tout le Québec qui gagne!



Nos valeurs

Simplicité

La simplicité se vit dans l'ensemble de notre organisation et se reflète dans l'expérience que nous offrons tant à nos clients qu'à nos employés.

Proximité

La proximité se traduit par les liens précieux et authentiques que nous tissons avec les Québécois, qu'ils soient nos clients, nos employés, nos collaborateurs, nos partenaires ou toute autre partie prenante.

Audace

L'audace contribue au développement de notre plein potentiel en étant source d'ambition et d'innovation.

Intégrité

L'intégrité est au cœur de notre fonctionnement. Elle guide toutes nos actions et encadre toutes nos décisions.

Nos contributions

Le Québec gagne
de nombreuses façons :

1 597,0 M\$

en dividende
au gouvernement
du Québec

1 502,7 M\$

en lots attribués aux gagnants
à la loterie, au Kinzo
et au bingo en réseau

84 nouveaux
millionnaires

et des centaines de
milliers d'autres gagnants

407,5 M\$

en achats auprès
d'entreprises faisant
des affaires au Québec





397,6 M\$

en masse
salariale

342,6 M\$

en commissions
aux partenaires
des réseaux de vente

151,6 M\$

en taxes
aux gouvernements

33,6 M\$

en prévention du jeu
problématique

19,7 M\$

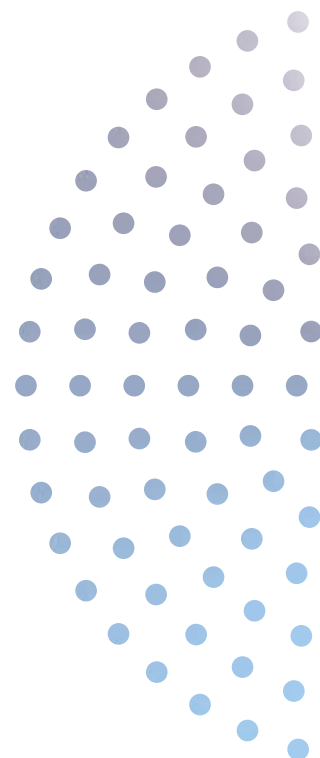
en compensation
au gouvernement
du Canada

15,4 M\$

en commandites

13,2 M\$

en contributions
à des organismes
sans but lucratif



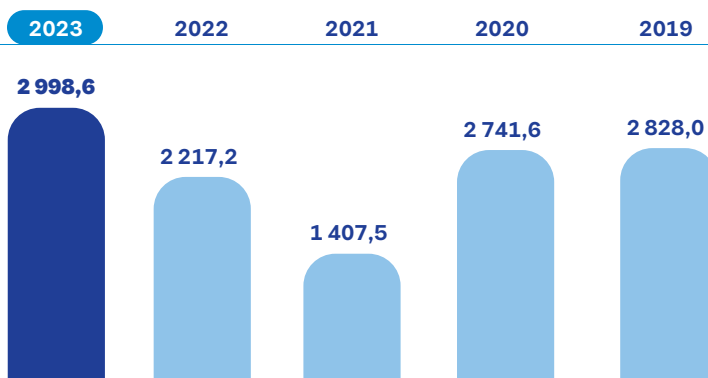
Chiffres clés

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Produits totaux	2 998 553	2 217 229	781 324	35,2
Loteries	996 144	1 007 408	(11 264)	(1,1)
Casinos et salons de jeux	1 101 247	657 247	444 000	67,6
Établissements de jeux	922 163	560 167	361 996	64,6
Transactions intragroupe	(21 001)	(7 593)	(13 408)	(176,6)
Bénéfice brut	2 475 119	1 794 592	680 527	37,9
Charges totales	875 095	651 373	223 722	34,3
Résultat net	1 600 024	1 143 219	456 805	40,0
Dividende	1 597 024	1 118 219	478 805	42,8
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	174 226	167 198	7 028	4,2
Total des actifs	1 241 347	1 033 220	208 127	20,1
Capitaux propres	266 816	256 105	10 711	4,2

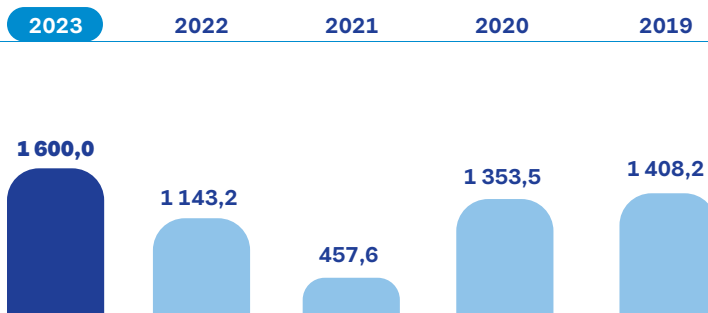
Produits totaux

(En millions de dollars canadiens)



Résultat net

(En millions de dollars canadiens)



Message de la présidente du conseil d'administration



L'exercice financier 2022-2023 a été exceptionnel pour Loto-Québec. Les activités de la société d'État permettront le versement d'un dividende de 1,597 milliard de dollars au gouvernement, une somme considérable dont bénéficie tout le Québec. Il s'agit non seulement d'une hausse importante par rapport à l'exercice précédent, mais du meilleur résultat des 17 dernières années. Le conseil d'administration salue cet accomplissement, qui a été rendu possible grâce à l'excellent travail de toutes les équipes en place.

Tout au long de l'année, le conseil a veillé à la bonne conduite des affaires de Loto-Québec. Il a pu constater une gestion des plus efficaces, qui a permis de maximiser les retombées pour la collectivité.

La Société peut dire « mission accomplie » pour ce qui est de la réalisation des objectifs découlant de son plan stratégique 2020-2023. Elle a en effet mis sur pied des projets pour mieux connaître le client et bonifier son expérience, en établissement comme en ligne. Elle a notamment misé sur une offre de jeu et de divertissement variée, encourageant les interactions sociales. La reprise complète de ses activités lui a d'ailleurs permis d'accueillir les clients en grand nombre dans ses casinos et ses salons de jeux.

Encore une fois, l'engagement de Loto-Québec en matière de responsabilité sociétale d'entreprise s'est traduit par des contributions sociales, économiques et environnementales importantes. Son soutien à de nombreux festivals partout au Québec ainsi qu'à plusieurs causes et organismes en fait foi, tout comme ses efforts pour réduire son empreinte écologique.

La commercialisation responsable est demeurée au cœur de la gestion de la Société. Celle-ci améliore constamment ses programmes et ses mesures de jeu responsable pour que le jeu reste un jeu. Le conseil est d'ailleurs fier d'appuyer son intention de renforcer son positionnement à cet égard au cours des prochaines années.

Une attention particulière a justement été portée au jeu en ligne, dans un contexte de grands changements des habitudes de consommation et avec la présence marquée des sites illégaux. Loto-Québec s'est donc assurée de bien

remplir son rôle en tant que seule organisation offrant du jeu en ligne 100 % légal au Québec.

La santé et le mieux-être des équipes ont également figuré dans les priorités de l'organisation. Celle-ci a pris soin de maximiser le potentiel de ses employés, et ce, dans un environnement favorisant la diversité et l'inclusion.

Au cours du dernier exercice, le conseil a appuyé Loto-Québec dans l'élaboration de son plan stratégique 2023-2026. Forte de ses acquis des dernières années, elle saura assurément répondre aux enjeux auxquels elle fait face. Elle continuera notamment de s'adapter à la transformation numérique, intensifiera la collaboration avec ses parties prenantes, et offrira un milieu de travail permettant d'attirer et de retenir les talents, le tout en simplifiant ses façons de faire.

Remerciements

Je remercie mes collègues administrateurs pour leur travail rigoureux et leur grande implication. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Lyne Jobin, qui est nouvellement membre du conseil, et souligner l'apport de M. Hugo Delorme, dont le mandat a pris fin en décembre dernier.

Au nom du conseil, j'aimerais également dire merci à M. Jean-François Bergeron et à l'ensemble du conseil de direction ainsi qu'à tous les employés de Loto-Québec. Votre précieux travail fait gagner le Québec!

Ann MacDonald, ASC, PMP

Présidente du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction



Nos équipes se sont mobilisées pour faire vivre une expérience de jeu et de divertissement unique aux Québécois, et leurs efforts ont mené à des résultats exceptionnels. Nos produits totaux frôlent les 3 milliards de dollars et notre résultat net consolidé s'élève à 1,6 milliard de dollars. Nous avons de quoi être fiers de ces résultats, les meilleurs depuis l'entrée en vigueur de la loi antitabac, en 2006. Cette fierté est d'autant plus grande que le fruit de nos activités retourne entièrement à la collectivité.

Ces résultats, qui nous ont permis de surpasser notre cible budgétaire, sont aussi largement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, de même qu'à ceux de 2019-2020, soit avant la pandémie. Je tiens à souligner que le secteur des casinos et des salons de jeux a connu une année record.

Je suis en outre très satisfait de la saine gestion exercée dans l'ensemble des secteurs. Grâce à l'optimisation de nos activités, nous avons encore une fois amélioré notre ratio des charges totales sur les produits. Celui-ci se chiffre à 29,2 %, comparativement à 33,0 % en 2019-2020.

En cette dernière année de mise en œuvre de notre plan stratégique 2020-2023 et de notre plan de responsabilité sociétale 2021-2023, nos réalisations ont été nombreuses.

Nous avons notamment versé le plus gros lot de notre histoire, soit plus de 70 millions de dollars, à un gagnant du Lotto Max. Un lot record a aussi été remporté dans nos casinos. Un client du Casino de Montréal a en effet mis la main sur un lot progressif de plus de 3 millions de dollars. C'est un réel plaisir de savoir qu'une personne venue passer du bon temps dans un de nos établissements, notamment pour y voir un spectacle, est repartie avec un montant d'une telle ampleur.

Nous avons continué de nous assurer que notre offre répond aux attentes de la clientèle. Certains produits ont été renouvelés, dont le Lotto 6/49, et des nouveautés se sont ajoutées à nos classiques, comme La Poule aux œufs d'or, qui a eu 30 ans. Plusieurs activités ont été

organisées dans nos casinos et nos salons de jeux, et la clientèle y a pris part avec enthousiasme. Le Kinzo, qui compte maintenant deux salles de plus, a également été très populaire.

Nous avons inauguré des salons de paris sportifs au Casino du Lac-Leamy et au Salon de jeux de Trois-Rivières, ce qui permet aux amateurs de sport de se divertir dans un environnement convivial.

J'en profite pour souligner que nos salons de jeux ont célébré leur 15^e anniversaire. Les deux établissements sont bien implantés dans les régions de Québec et de Trois-Rivières, où ils génèrent des retombées importantes.

Toutes nos décisions ont été prises dans une optique de commercialisation responsable, et nous avons accordé une attention particulière au jeu en ligne. En plus de promouvoir les outils de jeu responsable offerts sur lotoquebec.com, nous avons déployé des efforts pour bien informer la population sur le fait que notre site est le seul à être 100 % légal au Québec et pour contrer la publicité des sites illégaux.

Notre leadership dans le milieu de la commandite ne s'est pas démenti. Nous avons appuyé une cinquantaine de festivals partout au Québec. Nous octroyons maintenant nos commandites notamment en fonction de critères de durabilité afin d'être cohérents avec notre démarche de responsabilité sociétale.

Nous avons poursuivi notre soutien au domaine des arts visuels, entre autres par l'organisation d'expositions présentant des œuvres de la Collection Loto-Québec. Nous avons d'ailleurs eu le bonheur de collaborer avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exposition *Vues du fleuve*.

Nos nombreuses actions caritatives ont été regroupées dans le nouveau programme *On gagne à redonner*. Parmi les organismes que nous appuyons figurent les banques alimentaires Moisson, la Fondation Les Petits Rois et AlterGo. Nous sommes fiers de faire preuve de solidarité envers ces causes qui nous tiennent à cœur.

L'amélioration de notre bilan environnemental est également digne de mention. Les projets mis en place, dont le remplacement d'une chaudière au gaz par une chaudière électrique au Casino de Montréal, nous ont permis de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 38,3 % par rapport à 2009.

Nous sommes heureux d'offrir un environnement de travail favorisant la santé et le mieux-être de nos employés. Plusieurs initiatives en ce sens ont vu le jour en 2022-2023. Elles nous ont permis de recevoir la Reconnaissance Entreprise en santé de niveau 3.

Nous avons encore une fois entretenu des liens avec des acteurs clés de l'industrie du jeu vidéo et de la diffusion de contenu ainsi qu'avec d'autres organisations innovantes, dont des incubateurs et des accélérateurs. Ces partenariats nous permettent à la fois de demeurer à l'affût des nouvelles tendances et d'encourager des talents d'ici.

Par ailleurs, la dernière année a donné lieu à la finalisation de notre plan stratégique 2023-2026. Cet exercice de réflexion nous a amenés à adopter une nouvelle vision, soit « Jouer ensemble pour faire gagner le Québec ». Celle-ci illustre bien notre volonté de faire équipe avec les Québécois pour avoir un impact positif dans la collectivité.

Au cours des trois prochaines années, nous diversifierons et renouvellerons notre offre – en ligne comme en établissement –, travaillerons de concert avec nos parties prenantes pour consolider notre position de chef de file en commercialisation responsable, bonifierons l'expérience que nous offrons à nos équipes et simplifierons notre fonctionnement.

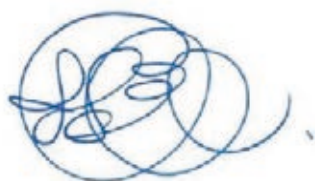
La simplicité fait justement partie de nos nouvelles valeurs, de même que la proximité, l'audace et l'intégrité. Celles-ci nous guident dans la réalisation de notre mission.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier M^{me} Ann MacDonald et tous les membres du conseil d'administration pour leur appui indéfectible. Je salue par la même occasion M. Hugo Delorme, membre sortant, et souhaite la bienvenue à M^{me} Lyne Jobin, qui s'est jointe au conseil en décembre dernier.

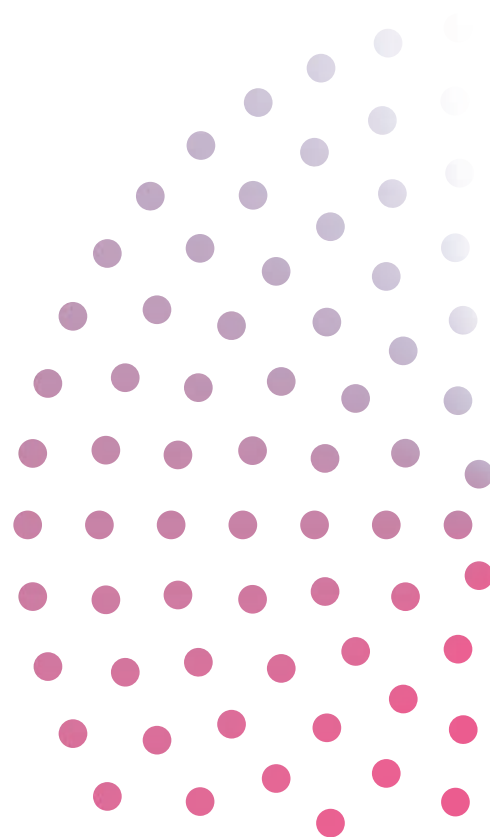
Je suis aussi très reconnaissant envers mes collègues du conseil de direction pour leur précieuse collaboration tout au long de l'année. J'aimerais d'ailleurs souligner le départ à la retraite de M. Michel Gasse, vice-président corporatif à l'immobilier, après une carrière de près de 20 ans à Loto-Québec. Je le remercie pour son importante contribution à la Société.

Enfin, j'exprime ma sincère gratitude à l'égard de toutes les équipes. C'est grâce à votre talent et à votre dévouement que nous avons obtenu d'aussi bons résultats. Ensemble, continuons à faire briller Loto-Québec. C'est tout le Québec qui y gagne!



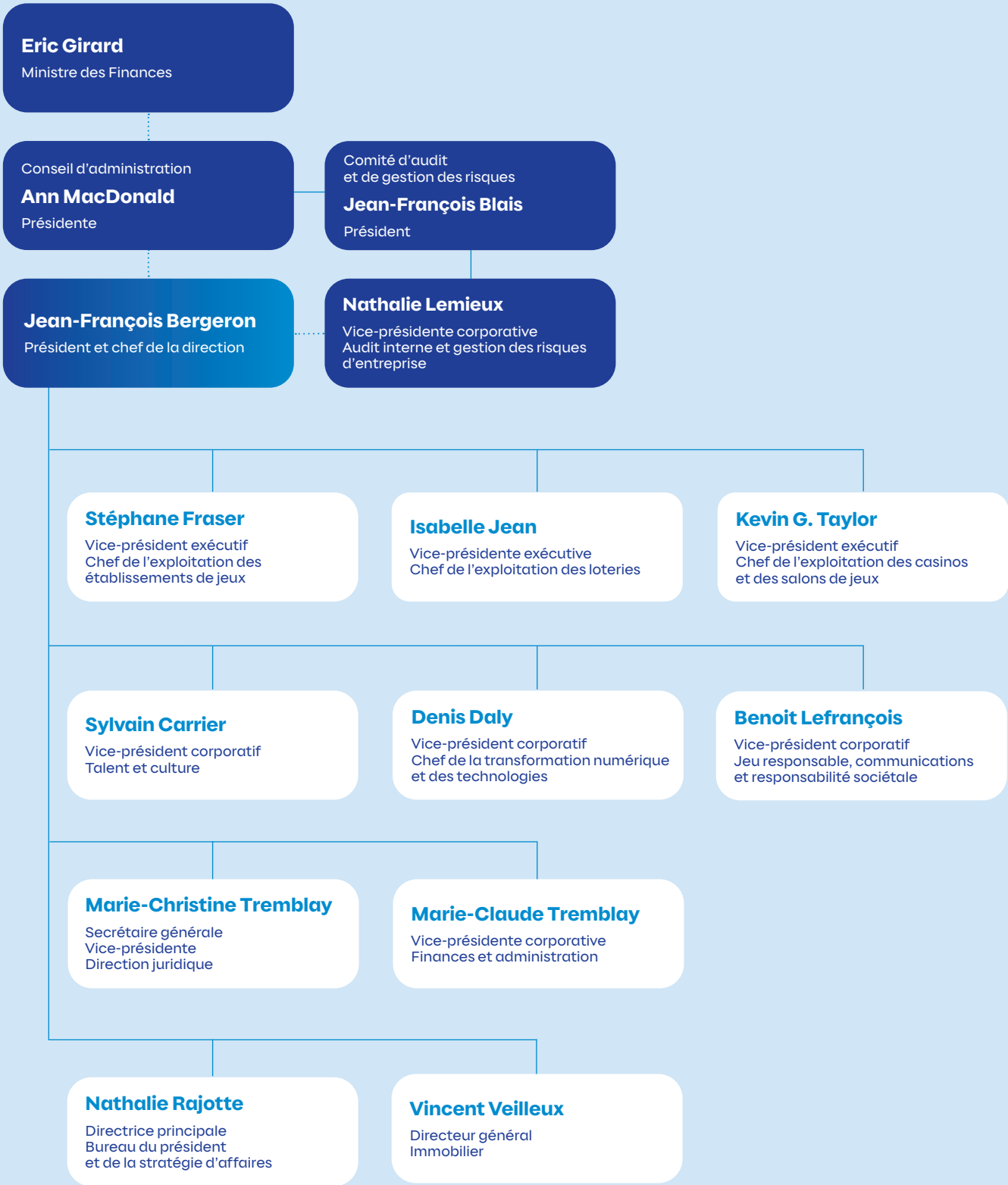
Jean-François Bergeron

Président et chef de la direction



Organigramme

AU 31 MARS 2023



Conseil de direction

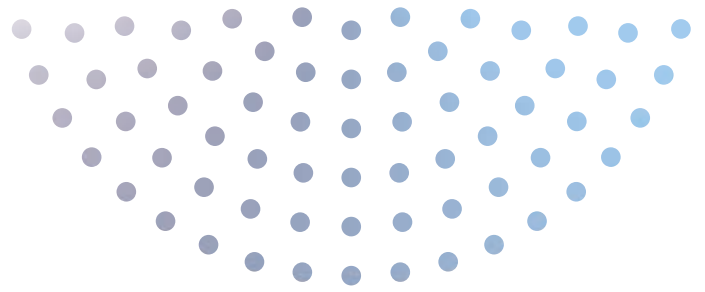
AU 31 MARS 2023



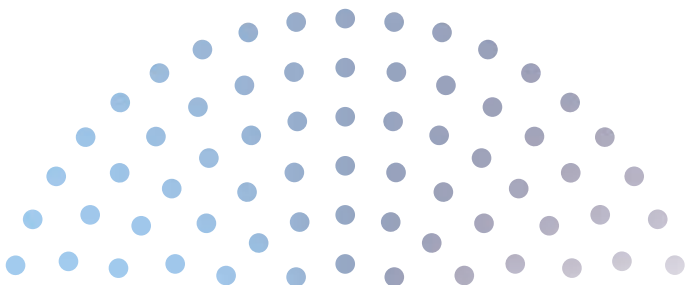
À l'avant : Kevin G. Taylor, Marie-Christine Tremblay, Jean-François Bergeron, Nathalie Lemieux et Benoit Lefrançois
À l'arrière : Stéphane Fraser, Sylvain Carrier, Marie-Claude Tremblay, Denis Daly et Isabelle Jean

Revue des activités





**Nos activités ont encore une fois
généré d'importantes retombées
pour la collectivité. C'est une grande source
de fierté pour nos équipes,
qui se sont mobilisées pour faire vivre
une expérience de jeu et de divertissement
unique aux Québécois.**



Faire vivre au client une expérience positive à travers tous les canaux de distribution

1,5 G\$
Montant attribué
aux gagnants à
la loterie, au Kinzo et
au bingo en réseau



Double record à la loterie

Ce n'est pas un, mais bien deux records que nous avons établis dans les premiers mois de l'exercice grâce au tirage du Lotto Max du 7 juin! De un, ce tirage nous a permis de remettre le plus gros montant de notre histoire, soit 70 027 052 \$. Et de deux, ce montant est le plus gros à avoir été versé à la loterie dans tout le Canada.

Le gagnant, un résident de la Montérégie, a mis la main sur cette somme considérable en remportant le gros lot de 70 M\$ et des lots secondaires. Le détaillant qui a vendu le billet gagnant a lui aussi eu de quoi être heureux puisqu'il a reçu la somme de 700 270 \$, équivalant à 1 % du gain.

**La loterie a encore fait
de nombreux heureux!**

**107 lots de 1 M\$ ou plus versés
84 nouveaux millionnaires**





Nous avons eu le plaisir de verser plusieurs lots majeurs à la loterie au cours de l'exercice. Voici les 10 plus importants :

Lot	Loterie	Date de tirage	Provenance des gagnants
70 000 000 \$	Lotto Max	7 juin 2022	Montréal
40 000 000 \$	Lotto Max	16 décembre 2022	Montréal et Laval
36 000 000 \$	Lotto 6/49 (billet acheté en ligne)	29 octobre 2022	Lanaudière
7 000 000 \$	Grande Vie	9 janvier 2023	Chaudière-Appalaches
5 000 000 \$	Lotto 6/49	12 octobre 2022	Capitale-Nationale
5 000 000 \$	Lotto 6/49	22 octobre 2022	Outaouais
3 841 273 \$	Lotto 6/49	15 juin 2022	Capitale-Nationale
3 000 000 \$	3 000 000 \$ prestige	1 ^{er} avril 2022	Lanaudière
2 000 000 \$	Québec 49	4 juin 2022	Montréal
2 000 000 \$	Québec Max	26 août 2022	Estrie

Les 10 plus gros lots remportés dans les casinos du Québec pendant l'exercice sont les suivants :

Lot	Jeu	Date du gain	Casino	Provenance des gagnants
3 056 175 \$	Poker 3 cartes	20 janvier 2023	Montréal	Lanaudière
670 562 \$	Poker 3 cartes	25 décembre 2022	Charlevoix	Capitale-Nationale
611 939 \$	Poker Ultimate Texas Hold'em	14 octobre 2022	Montréal	Montréal
591 709 \$	Poker 3 cartes	4 juillet 2022	Montréal	Montréal
484 131 \$	Poker 3 cartes	9 juillet 2022	Lac-Leamy	Ontario
375 000 \$	Quick Hit Platinum Triple Blazing 7s	6 mai 2022	Montréal	Montréal
375 000 \$	Quick Hit Platinum Triple Blazing 7s	12 juin 2022	Montréal	Montréal
305 042 \$	Monte Carlo Spin & Win Blazing 7	30 septembre 2022	Lac-Leamy	Ontario
279 025 \$	Monte Carlo	23 juin 2022	Charlevoix	Capitale-Nationale
244 668 \$	Buffalo Gold Collect	12 août 2022	Montréal	Montréal

Des records au Casino de Montréal et en ligne

Le lot progressif 4 casinos, qui avait atteint un sommet inégalé de 3 056 175 \$, a été remporté le 20 janvier par un résident de Lanaudière. Celui-ci était de passage au Casino de Montréal pour assister au spectacle de Roch Voisine en compagnie de sa conjointe. Après avoir terminé son repas au restaurant, il est allé faire un tour aux tables de jeu en attendant l'ouverture des portes. C'est alors qu'il jouait au poker 3 cartes que le chanceux a mis la main sur ce lot progressif record, qui augmentait depuis le mois d'août 2019. Il s'agit du lot le plus important à avoir été remporté à un jeu de table dans l'un de nos casinos.



Du côté du casino en ligne, c'est le lot progressif des jeux de la série MegaJackpots qui nous a permis de fracasser un nouveau record. Du 31 décembre au 15 janvier, il a été gagné pas moins de quatre fois, du jamais vu dans un si court laps de

temps! En tout, les quatre chanceux, qui résident respectivement dans les Laurentides, en Montérégie, à Montréal et dans la Capitale-Nationale, ont mis la main sur un peu plus de 2,2 M\$.

Les 10 plus gros lots remportés à des jeux de casino sur lotoquebec.com pendant l'exercice sont les suivants :

Lot	Jeu	Date du gain	Provenance des gagnants
1 408 340 \$	Powerbucks Wheel of Fortune Exotic Far East	9 avril 2022	Montréal
1 301 873 \$	Powerbucks Arctic Gems	5 juin 2022	Outaouais
1 127 311 \$	Powerbucks Wheel of Fortune Hawaiian Getaway	21 juin 2022	Capitale-Nationale
1 015 565 \$	MegaJackpots Siberian Storm	12 août 2022	Lanaudière
763 995 \$	MegaJackpots Ocean Belles	10 juillet 2022	Montréal
672 014 \$	MegaJackpots Wolf Run	15 janvier 2023	Laurentides
660 328 \$	Réactions en chaîne	21 décembre 2022	Estrie
616 239 \$	MegaJackpots Cleopatra	9 avril 2022	Montréal
585 267 \$	MegaJackpots Wolf Run	22 mai 2022	Montréal
572 356 \$	MegaJackpots Mistress of Egypt	26 février 2023	Montréal



Des gagnants en
casino et en ligne
55 lots de
100 000 \$
ou plus versés



Bingo en réseau et Kinzo : de grandes émotions en salle! **53 lots de 20 000 \$** ou plus versés

(36 au bingo en réseau et 17 au Kinzo)

De beaux lots au bingo en réseau et au Kinzo

L'année a aussi été ponctuée de belles surprises pour la clientèle du bingo en réseau et du Kinzo, qui a vécu de grandes émotions en salle.

Au bingo en réseau, la récolte a été particulièrement bonne, notamment grâce aux billets à languettes avec *jackpot(s)* progressif(s)! Mieux connus sous le nom de « BLP », ces derniers ont été très populaires, tant et si bien que sur les 10 plus gros lots qui leur sont attribuables depuis leur arrivée en salle, en 2015, 7 ont été remis cette année seulement.

Pour ce qui est des lots les plus importants à avoir été remis au bingo en réseau au cours de l'exercice, quatre s'élèvent à 50 000 \$ et les huit suivants, à 35 000 \$.





Loterie : deux nouveautés, plus de chances de gagner !

Nous avons entamé l'exercice en proposant aux consommateurs deux nouveautés fort appréciées.

Ceux qui aiment jouer à la loterie en groupe ont été bien servis avec le lancement de Formule super groupe, en avril. Cette nouvelle façon de jouer en groupe est offerte avec les mêmes loteries que Formule groupe : Lotto Max, Québec Max, Lotto 6/49, Québec 49 et Extra. Elle est avantageuse tant pour les détaillants que les clients. Ces derniers :

- peuvent se joindre à de plus grands groupes (de 21 à 100 parts);
- ont ainsi plus de chances de gagner un lot.

Un nombre record de gagnants se sont d'ailleurs partagé un lot de 1 000 000 \$, remporté au tirage du Québec Max du 29 novembre. Les 100 parts du billet vendu en Formule super groupe ont été achetées dans 14 régions du Québec.

Depuis le 1^{er} août, les détenteurs de billets de loterie à tirage ont aussi la possibilité de participer à une promotion 2^e chance chaque mois. Ceux qui achètent des billets en magasin n'ont qu'à s'inscrire à la promotion en ligne pour obtenir une deuxième chance de gagner un lot, tandis que ceux qui achètent des billets en ligne obtiennent automatiquement des participations pour tous leurs billets admissibles. Auparavant offert uniquement avec Célébration, et à quelques reprises avec la Grande Vie, ce type de promotion est particulièrement populaire auprès des amateurs de loterie. Durant l'exercice, près de 700 000 personnes ont participé aux promotions 2^e chance mensuelles. Ces dernières nous ont permis d'offrir un total de 400 000 \$ en lots.

Plus de jeux, plus d'expériences et plus de convivialité en ligne

Durant l'année, nous avons dépassé le cap des 1 000 jeux offerts sur lotoquebec.com, le seul site de jeux de casino et de pari sportif 100 % légal au Québec. Rappelons que celui-ci offre des outils favorisant une expérience de jeu à la fois divertissante et responsable.



L'une des nouveautés notables sur notre site est que les joueurs peuvent maintenant jouer à une vraie machine à sous en direct du Casino de Montréal. Ils n'ont qu'à actionner, en ligne, l'une des 20 machines à sous situées dans une zone réservée en casino pour y jouer comme s'ils étaient sur place. Cette technologie innovante nous a permis d'aller plus loin dans notre désir d'offrir des jeux à mi-chemin entre le réel et le virtuel, qui s'était concrétisé à l'exercice précédent avec le lancement de la roulette et du baccara en direct.

Nous avons également revu et amélioré la section Casino sur lotoquebec.com. Grâce à son design épuré et mieux adapté aux appareils mobiles, la nouvelle section propose une navigation simplifiée, qui facilite la recherche et la découverte de jeux. De plus, comme les jeux sont désormais regroupés dans des collections, entre autres par thèmes, les joueurs peuvent plus aisément en trouver d'autres susceptibles de leur plaire.



Des anniversaires à souligner

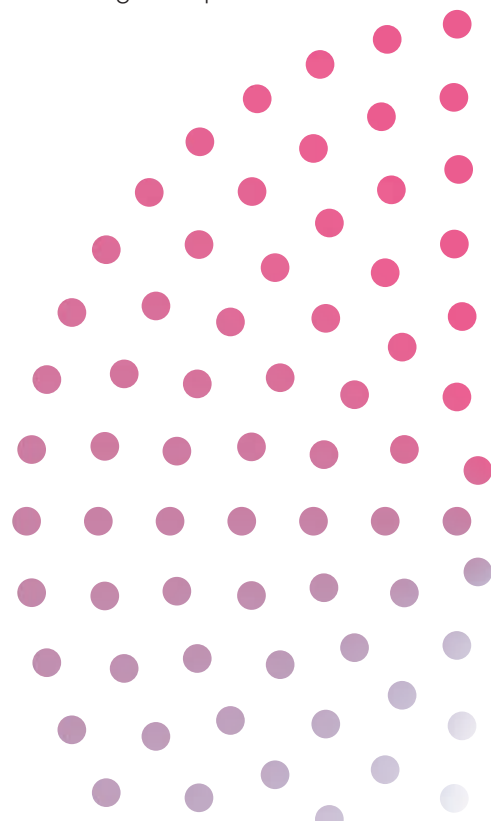
Nos salons de jeux ont franchi un cap important l'automne dernier. Ils ont tous deux célébré leur 15^e anniversaire, le 27 octobre pour celui de Trois-Rivières et le 6 décembre pour celui de Québec. Au fil des années, grâce au dévouement et à la créativité des équipes, les salons de jeux ont réussi à s'implanter comme des lieux de divertissement à la fois modernes et conviviaux, mais aussi comme des acteurs économiques importants dans leur région respective.

Deux nouveaux salons de paris sportifs dans nos établissements

Mise-o-jeu a fait son arrivée au Casino du Lac-Leamy et au Salon de jeux de Trois-Rivières. Les amateurs de sport peuvent désormais se donner rendez-vous dans ces deux établissements pour prendre un verre, regarder une grande variété de matchs sur écrans géants et enregistrer des paris, même en direct.

En route vers de nouveaux terminaux de loterie

Le projet de renouvellement des quelque 8 000 terminaux de jeu de notre réseau, qui ont été installés chez les détaillants de loterie il y a une dizaine d'années et qui sont arrivés à la fin de leur vie utile, suit son cours. Un processus d'appel d'offres a été lancé durant l'exercice. Rappelons que ce projet porteur pour notre entreprise nous permettra de moderniser les terminaux ainsi que leur équipement.



Proposer une offre de jeu-divertissement répondant aux attentes des clients



Place au nouveau Lotto 6/49!

L'année 2022 en a été une de renouvellement pour l'une de nos loteries vedettes. Depuis septembre, le Lotto 6/49 met en jeu deux gros lots de plusieurs millions de dollars, et ce, à chaque tirage! Les joueurs à la grandeur du pays peuvent maintenant mettre la main sur le Gros lot classique, qui s'élève à 5 M\$, ou sur le Gros lot de la Boule d'or, qui commence à 10 M\$ et qui peut atteindre un peu plus de 60 M\$. C'est le 29 octobre que le tout premier Gros lot de la Boule d'or a été gagné, et il l'a été ici, au Québec. Nous avons ainsi eu le bonheur de remettre 36 M\$ à un résident de Lanaudière qui avait acheté son billet sur lotoquebec.com.

Billets à gratter : pour toutes les occasions et tous les goûts

Les billets à gratter de notre collection permanente, comme Gagnant à vie et Mots cachés, ont encore une fois figuré parmi les favoris des joueurs. Du côté des billets non permanents, c'est Méga 360 qui a réalisé les meilleures ventes. Nos nouveautés ont elles aussi connu beaucoup de succès. Voici d'ailleurs quelques billets que nous avons proposés à la clientèle pendant l'exercice.

Pour les vacances estivales

- Expérience VR (conçu en partenariat avec la Sépaq et VR St-Cyr)
- Passion pagaie (conçu en partenariat avec La Vague SUP)
- Carnet de vacances







Pour les fêtes

- Richesses des fêtes (aussi vendu en ligne)
- Calendrier de l'avent
- Cadeau surprise
- 7 chanceux (aussi vendu en ligne)
- Mots cachés édition des fêtes (aussi vendu en ligne)
- Bingo édition des fêtes

Bien entendu, la loterie Célébration a une fois de plus fait partie des traditions des fêtes. Et bonne nouvelle : pour la première fois en trois ans, le gala tant attendu a eu lieu en présentiel, au Théâtre du Casino du Lac-Leamy. Animé par Sébastien Benoit, Gregory Charles et Véronic DiCaire, l'événement en a mis plein la vue aux 40 participants, de même qu'aux 1 290 000 télé-spectateurs au rendez-vous. Le gros lot de 1 M\$ offert en direct a été remporté par une résidente d'Ormstown, en Montérégie.

Loteries télévisées

Sébastien Benoit et Julie Houle étaient de retour en ondes pour une nouvelle saison de *La Poule aux œufs d'or*, et pas n'importe laquelle ! Ce classique de la télévision québécoise fêtait son 30^e anniversaire et a réservé pour l'occasion de nombreuses surprises à ses fidèles téléspectateurs. Des tirages de lots bonis ont eu lieu tout au long de la saison et une émission spéciale a été diffusée le 30 avril dernier pour souligner cet heureux anniversaire.

En avril 2022, l'émission *Roue de fortune chez vous!* est repartie pour un tour ! Au cours de cette 34^e saison, l'animatrice Anick Dumontet a accompagné 58 gagnants, qui ont fait tourner la roue et ont ainsi mis la main sur un total de 4,4 M\$.



Nouveauté hivernale

En janvier, le billet à gratter Boréal, qui rend hommage à la faune du Québec, a fait son arrivée dans les présentoirs. Le recours à une nouvelle méthode d'impression numérique nous a permis d'offrir 30 visuels différents pour une même édition, une première ! Les photos, toutes plus saisissantes de réalisme les unes que les autres, ont été prises par Jean-Simon Bégin, un photographe animalier québécois de renommée internationale.

Billets à gratter en ligne

Durant l'exercice, nous avons aussi agrandi la famille des produits briques et clics en lançant cinq jeux en ligne inspirés de billets à gratter :

- Expérience VR
- Méga Boni
- Loto-o-suivant
- 777
- Gagnant à vie (nouvelle version à 5 \$ bonifiée)

Nous avons ainsi revisité quelques-uns de nos produits de loterie les plus populaires afin que les consommateurs puissent les découvrir sous un nouveau jour. Le billet à gratter Expérience VR, lui, a été lancé pour la première fois simultanément en magasin et en ligne. Entièrement créé à l'interne, le jeu Instants du même nom proposait aux clients une nouvelle expérience grâce à une ambiance sonore et visuelle unique.

Une exclusivité pour le 31 décembre : l'accès aux casinos de Montréal et du Lac-Leamy était limité aux détenteurs d'un billet d'entrée pour la soirée du réveillon. Les personnes présentes ont donc eu tout l'espace souhaité pour profiter d'une expérience fluide et agréable afin de bien célébrer la nouvelle année.

Jeux de société à gratter

Après Battleship^{MC}, notre premier jeu de société à gratter qui se joue à deux, ce sont Monopoly^{MC} et Yum^{MC} qui sont venus s'ajouter à notre offre. Tous deux fidèles à leur version originale, ils permettent aux participants de profiter d'une plus longue expérience de divertissement.



Retour des machines à sous Gagnant à vie

En décembre, nous avons ravi les clients en casino et en salon de jeux en mettant de nouveau à leur disposition les machines à sous Gagnant à vie, une marque particulièrement appréciée. Comme c'est le cas pour le billet à gratter et le jeu Instants du même nom, les machines à sous permettent aux joueurs de remporter un montant forfaitaire de 1 M\$ ou une rente de 1 000 \$ par semaine pour toute, toute, toute la vie!

Une nouvelle expérience interactive en salon de jeux

En août, la Zone, une aire de stations multijeux avec animation, a été aménagée au Salon de jeux de Trois-Rivières.

Lancée dans les casinos il y a quelques années, la Zone est surtout reconnue pour faire vivre aux joueurs une expérience de divertissement unique grâce à sa technologie multimédia et à ses animateurs énergiques, de même qu'aux vives interactions sociales qu'il s'y crée.

Du plaisir garanti en casino et en salon de jeux

Été comme hiver, nous tenons à ce que la clientèle passe du bon temps dans nos établissements. Une fois de plus, nos casinos et nos salons de jeux ont proposé un large éventail d'activités :

- La programmation Un été gourmand, avec des barbecues, des fêtes à la pleine lune et des soirées autour du feu avec chansonnier sur le site du Fairmont Le Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix ;
- Les Fêtes, une grande fête foraine qui a attiré environ 10 000 visiteurs sur le même site en août et en septembre ;
- Des spectacles d'humour gratuits du ComediHa! Club au Casino de Montréal et au Salon de jeux de Trois-Rivières ;



- La promotion *C'est country* dans les salons de jeux du Québec, qui offrait plus de 20 000 \$ en lots, dont 10 000 \$ lors des grandes finales ;
- De l'animation avec des DJ et des groupes, dont au Bar 21 et au club Aléa, qui ont tous deux réouvert leurs portes cet automne après une fermeture de deux ans et demi ;
- Une programmation spéciale au Cabaret du Casino de Montréal et au Théâtre du Casino du Lac-Leamy pour les fêtes ;
- Des accessoires festifs, des bulles et des cocktails le soir du 31 décembre, sans oublier le décompte de minuit ;
- Des soirées qui donnent envie de fêter à l'occasion de la Saint-Valentin, avec des menus spéciaux dans nos restaurants pour des soupers en tête à tête, une chapelle pour se marier pour le plaisir, comme à Las Vegas, aux casinos de Montréal et du Lac-Leamy, et une activité pour célibataires dans les salons de jeux.



Du nouveau pour le pari sportif

Durant l'exercice précédent, Mise-o-jeu a fait peau neuve avec une toute nouvelle signature publicitaire, *Partage la victoire*, qui se voulait un clin d'œil à l'enthousiasme collectif pour le sport. Frappante et pleine d'émotions, la campagne publicitaire lancée au même moment nous permettait de faire face à la concurrence. La plus récente campagne publicitaire de Mise-o-jeu a continué sur cette lancée. En plus de présenter l'offre de paris complète, légale et bien d'ici, elle mettait les amateurs de sport en vedette, au cœur de l'action.

Mise-o-jeu marque des premiers touchés en établissement

Le 12 février, le Casino du Lac-Leamy et le Salon de jeux de Trois-Rivières ont pris des allures de stade à l'occasion du Super Bowl, l'un des événements les plus prisés des amateurs de paris sportifs.

Espace photo, meneuses de claqué, personnages thématiques, camion de cuisine de rue et jeu d'habileté ont contribué à rendre l'ambiance des plus fébriles. Le match a été présenté sur écrans géants en soirée.

Le 23 mars, au salon de paris sportifs du Casino du Lac-Leamy, les représentants de *La Poche Bleue*, Guillaume Latendresse et Maxim Lapierre, sont venus rencontrer les clients et répondre à leurs questions lors de la diffusion du match des Canadiens.

Deux nouvelles salles Kinzo

Depuis le 25 juillet, les résidents de Longueuil et des environs ont la chance de renouer avec le Kinzo grâce à l'ouverture d'une salle sur le boulevard Roland-Therrien. Le 3 août, c'est à Sherbrooke que le Kinzo s'est implanté, dans un bâtiment reconstruit à neuf. Ces nouvelles salles, toutes deux adjacentes à une salle de bingo, peuvent recevoir jusqu'à 72 joueurs.

Des records au Kinzo

Les vendredis 3, 10 et 17 mars ont été très animés dans les salles Kinzo. La fébrilité y a régné grâce à la promotion *Trippple en mars*, qui permettait aux clients de remporter des lots trois fois plus gros au jeu du 15/15. Ces derniers ont d'ailleurs tellement apprécié cette promotion que plusieurs records d'achalandage ont été battus.

L'année 2022 s'est par ailleurs terminée en force dans les salles Kinzo. Pour la première fois depuis deux ans, ces dernières ont proposé une promotion pour le *Nouvel An*, *Cocktail et paillettes*, qui offrait 30 000 \$ en lots.

Association entre le Théâtre du Casino du Lac-Leamy et Gestev

Nous avons confié cet automne la programmation du Théâtre du Casino du Lac-Leamy à Gestev. Cet important producteur d'événements offre désormais des spectacles à grand déploiement, comme il le fait avec succès au Cabaret du Casino de Montréal depuis près de deux ans. Des artistes comme Gregory Charles, Joe Bocan, Marie Denise Pelletier, Marie Carmen, Michel Fugain et Sylvain Cossette ont déjà brûlé les planches du Théâtre. La prochaine saison automnale débutera en grand avec des hommages aux dames du rock et aux Everly Brothers.





Une marque exclusive pour le St-Hubert au Casino de Charlevoix

Au cours de l'exercice, la marque St-Hubert signé Casino s'est graduellement déployée au restaurant St-Hubert du Casino de Charlevoix. Pour mieux répondre à la demande comme aux besoins de la clientèle, cette marque table notamment sur :

- un service rapide et chaleureux ;
- des combos uniques et généreux ;
- un environnement accueillant et moderne.

La Rôtisserie St-Hubert de Charlevoix se distingue ainsi de toutes les autres rôtisseries notamment par des mets et des cocktails exclusifs ainsi que par les populaires Rendez-vous St-Hubert, qui mettent de l'ambiance en restaurant les vendredis et samedis soir. La nouvelle marque permet en outre de renforcer la complémentarité de l'offre de restauration de l'Hôtel-Casino de Charlevoix.

Rayonnement de nos casinos

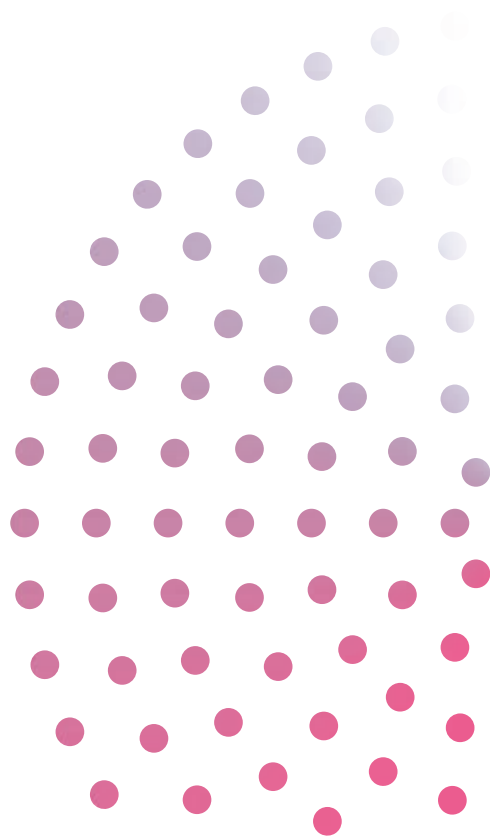
Au printemps, la campagne *Le plaisir des sens* a présenté l'expérience incomparable qu'il est possible de vivre dans nos casinos et la grande diversité de notre offre – hôtels, restaurants, jeux, bars et spectacles – tout en évoquant le plaisir des sens.

Peu de temps après, *Sortez le grand jeu* a montré nos casinos sous un nouveau jour, en mettant de l'avant des images ludiques et surprenantes, qui illustraient le plaisir qu'ont les visiteurs à se retrouver dans un environnement aussi divertissant que le nôtre.

Cet hiver, c'est l'Hôtel-Casino de Charlevoix qui a été mis en lumière dans une campagne présentant son offre d'hébergement et de divertissement, ainsi que les attraits de la région. Golf, restaurants, bars, piscines et spa, casino, nature et plein air : on y démontrait à quel point un séjour à ce centre de villégiature est complet et unique.

De l'or, de l'argent et du bronze pour nos publicités

En juin, nous avons raflé les honneurs au concours *Idéa*, qui reconnaît les meilleurs projets dans le domaine de la publicité. Nos publicités pour le Lotto 6/49, le Lotto Max, Loto-o-suivant et Mise-o-jeu+ nous ont valu un total de 11 prix, soit 1 prix Or, 3 prix Argent et 7 prix Bronze. Cette belle récolte, qui est le résultat du travail d'une équipe passionnée par la création de communications qui marquent l'imaginaire, nous a à nouveau permis de faire partie des annonceurs les plus récompensés dans l'industrie du Québec.



Contribuer à la collectivité de manière engagée sur les plans social, économique et environnemental

1,6 G\$
en dividende

13,2 M\$
à des OSBL

12,2 M\$ pour
*Les rendez-vous
Loto-Québec*

Des contributions gagnantes pour le Québec

Nos activités génèrent d'importantes retombées partout au Québec, et nous en sommes fiers! Nous avons à cœur de redonner à la collectivité, que ce soit par notre programme de commandite, notre soutien à plusieurs causes et organismes sans but lucratif (OSBL), nos actions pour réduire notre empreinte environnementale ou notre collection d'œuvres d'art. Et au centre de notre démarche de responsabilité sociétale se trouve le jeu responsable.

Un suivi des actions présentées dans notre plan de responsabilité sociétale 2021-2023 se trouve à la page 120. Intitulé *Engagée pour la collectivité!*, ce plan s'articule autour de quatre piliers, soit les joueurs, l'environnement, notre personnel et la communauté.

Une gestion responsable du jeu

Conscients du caractère sensible des jeux de hasard et d'argent (JHA), nous en assurons la gestion de façon responsable pour que le jeu reste un jeu. En plus d'offrir aux Québécois un environnement de jeu intègre, divertissant et sécuritaire, nous travaillons au quotidien à mettre en place des pratiques de jeu

responsable reconnues et veillons à leur amélioration continue.

Une gestion tout aussi responsable du jeu en ligne

Au cours des dernières années, le jeu en ligne a pris beaucoup d'ampleur, notamment en raison du contexte attribuable à la pandémie. En réponse à la présence de compétiteurs illégaux, nous avons mené plusieurs actions pour bien jouer notre rôle en tant que seule organisation à offrir des JHA totalement légaux au Québec, que ce soit en établissement ou en ligne.

C'est dans cet esprit que s'est poursuivie la campagne *100 % légal*, qui précise que lotoquebec.com est le seul site de jeux de casino et de pari sportif complètement légal au Québec. La phase déployée au printemps mettait l'accent sur la légalité de notre site, alors que celle déployée à l'automne était axée sur l'aspect local, soit le fait que notre site est piloté par des Québécois, pour les Québécois, et que toutes les retombées qu'il génère retournent à la collectivité québécoise. Cette campagne permet aussi de rappeler que nous offrons à nos joueurs des outils favorisant une expérience de jeu divertissante et responsable.





33,6 M\$ en prévention du jeu problématique

(dont 22 M\$ consacrés à la lutte contre le jeu compulsif à même notre dividende)

Afin de prendre notre place, nous nous devons de bien informer la population sur les avantages de notre site par rapport aux sites illégaux. Plusieurs personnes pensent qu'il est légal de jouer sur ces sites, notamment en raison de leur très grande visibilité pendant la pandémie et de leur association avec des personnalités connues. Il est donc important de rétablir les faits. Nous avons d'ailleurs étendu nos ententes d'exclusivité avec des équipes sportives et des médias afin de contrer la prolifération des publicités de sites illégaux.

Informer pour dissiper la confusion

Selon les résultats d'un sondage effectué par la firme Ad hoc recherche en décembre 2022, 72 % des adultes québécois sont d'accord avec l'énoncé affirmant que « Loto-Québec est le seul exploitant de sites de jeux de casino et de pari sportif en ligne sur lequel il est légal de miser de l'argent au Québec ». Il s'agit d'une amélioration importante puisqu'en février 2022, 64 % des gens avaient répondu favorablement à cet énoncé.

Des outils pour que le jeu reste un jeu

Pour encourager des habitudes de jeu à moindre risque, nous avons fait la promotion des outils de jeu responsable offerts notamment sur lotoquebec.com.

- Au printemps et à l'automne, la promotion *Jouez sans dépasser* incitait les joueurs de lotoquebec.com à avoir recours aux limites de jeu volontaires, soit la limite de temps ou la limite de budget.
- En février, une première initiative promotionnelle pour le jeu en ligne et Mise-o-jeu, intitulée *Gardien de votre jeu*, a été lancée. Elle encourageait les joueurs à se fixer des limites de jeu. Les participants pouvaient gagner un forfait pour assister à un match des Canadiens. De plus, une campagne publicitaire de Mise-o-jeu a inclus des messages sur le jeu responsable, soit « Mise-o-jeu qui doit rester un jeu » et « Mise-o-rythme de ton choix ». Ceux-ci ont été diffusés sur TVA Sports et RDS.

À l'approche du temps des fêtes, nous avons une fois de plus joint notre voix à celle d'une soixantaine de sociétés de loterie pour rappeler que la loterie s'adresse aux adultes seulement.

Jumeler information et sensibilisation

Nous avons regroupé l'espace Bien joué! (auparavant le Centre du hasard), qui vise à démystifier le hasard et à sensibiliser les joueurs aux pratiques de jeu responsable, et la Base, qui a pour objectif d'améliorer la compréhension du fonctionnement des machines à sous, dans nos quatre casinos et nos deux salons de jeux. Les deux espaces ayant des missions complémentaires, il est logique qu'ils se trouvent dans un seul et même environnement.



Des formations pour outiller nos employés et nos détaillants

Nos employés suivent des formations obligatoires en matière de jeu responsable, et c'est également le cas pour les détaillants qui offrent nos produits. Nous avons poursuivi

les visites chez les détaillants afin de nous assurer du respect des règles de commercialisation responsable. Dans le réseau de loterie, nous avons effectué 2 059 visites de conformité, dont 933 visites de clients-mystères. Ces dernières visent à renforcer l'interdiction de vendre de la loterie à des mineurs. Du côté de la loterie vidéo, 8 313 visites ont eu lieu, pour une moyenne de 6,22 visites par établissement.

Des collaborateurs dignes de mention

Nous entretenons une étroite collaboration avec les milieux de la recherche et de la santé ainsi qu'avec d'autres sociétés de loterie au Canada et ailleurs dans le monde. Ceci nous permet à la fois de contribuer à l'avancement des meilleures pratiques de commercialisation et de jeu responsables, et de demeurer à l'avant-garde à cet égard.

Nous collaborons, par exemple, à un projet de recherche prometteur avec l'Université de Sherbrooke et une professeure-chercheuse de renom, la D^{re} Magaly Brodeur. Inspiré des approches en économie comportementale, ce projet d'une durée de deux ans vise à accroître l'utilisation des outils mis à la disposition des joueurs en ligne, notamment les limites volontaires de temps et de pertes, grâce aux *nudges*. Ces derniers, aussi appelés « coups de pouce », incitent les individus à changer leurs comportements ou à faire certains choix de façon non contraignante. Leur potentiel est considérable, entre autres dans le domaine des dépendances et plus particulièrement dans celui des JHA.

Un autre projet prometteur concerne la mise en place d'un algorithme capable d'identifier les habitudes de jeu à risque et problématiques chez les joueurs en ligne. Ce type d'outil pourra nous aider à



Les rendez-vous Loto-Québec, c'est plus de 50 rassemblements festifs dans les 17 régions de la province.

repérer au bon moment les pratiques de jeu susceptibles d'entraîner des méfaits pour les joueurs afin de diriger ceux-ci, au besoin, vers les ressources d'aide appropriées, et ce, avec la participation de nos partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

En outre, une de nos employées, Isabelle Martin, de la Direction du jeu responsable, a été nommée présidente de l'Association canadienne du jeu responsable (ACJR). Créée pour établir le leadership du Canada en matière de jeu responsable, l'ACJR travaille à faciliter l'intégration des principes de commercialisation et de jeu responsables dans les pratiques commerciales des exploitants de JHA étatisés du Canada.

Assurer un leadership dans le milieu de la commandite au Québec

Nous sommes fiers de contribuer au bonheur de milliers de festivaliers, tout en ayant des retombées

positives sur la communauté, l'économie et l'environnement. Notre programme de commandite est l'un des plus importants du Québec. Nous accompagnons les organisateurs d'événements dans leur démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale depuis quelques années déjà. Depuis l'an dernier, nous allons encore plus loin en intégrant le principe d'écoconditionnalité, c'est-à-dire que nous sélectionnons les événements entre autres en fonction de critères de responsabilité sociétale.

Une campagne publicitaire a permis de démontrer que *Les rendez-vous Loto-Québec* sont l'occasion de soutenir les communautés, de faire grandir la culture d'ici, d'encourager des artistes et des artisans locaux, et de contribuer au succès des festivals partout au Québec.



Si les Rendez-vous Loto-Québec se déroulent principalement durant l'été, quatre événements hivernaux ont permis aux visiteurs de vivre pleinement la saison froide.

Des commandites sous le signe de la diversité et de l'inclusion

En août, nous avons eu le plaisir de participer pour la première fois au défilé de Fierté dans la Capitale, à Ottawa. C'est dans une ambiance festive que des membres de nos équipes et leurs invités ont pris part à cet événement pour soutenir et célébrer la diversité et l'inclusion.



Depuis plusieurs années, le Programme de bourses Loto-Québec, géré par la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, reconnaît les accomplissements d'athlètes ayant une limitation physique ou sensorielle. Durant l'exercice, nous avons remis 41 000 \$ en bourses à 14 athlètes inspirants. Nous avons également continué d'appuyer le Défi sportif AlterGo, dont nous sommes partenaires depuis 1993. Il s'agit du plus grand événement multisport annuel du

Le 25 octobre avait lieu le gala Les Vivats, qui récompensent les événements ayant choisi de réduire leur empreinte environnementale et d'améliorer leur impact social et économique. C'est avec fierté que nous avons vu deux Rendez-vous Loto-Québec, soit le FestiVoix de Trois-Rivières et le Festival International Nuits d'Afrique, s'y démarquer.

Canada et le seul à rassembler des athlètes de la relève et de l'élite ayant une limitation fonctionnelle. Nous y avons commandité la Zone d'essais sportifs Loto-Québec.

Soutenir le talent, le divertissement et l'achat local au Québec

Soucieux de soutenir la relève et le talent d'ici, nous avons conclu des partenariats avec six émissions très populaires.

- **Zénith** : cette association mettait en valeur l'Hôtel-Casino de Charlevoix en offrant aux télé-spectateurs la chance de gagner une expérience signée Loto-Québec dans ce lieu de villégiature unique.
- **La Voix** : nous avons développé des messages d'encouragement pour les participants et avons offert un prix à la grande gagnante, Sophie Grenier, qui aura l'occasion de chanter au prochain gala *Célébration*.
- **Sortez-moi d'ici!** : de sympathiques messages publicitaires mettaient



Tout au long de l'année, l'escouade #momentchanceux a remis des surprises aux festivaliers.

en parallèle les défis vécus par les participants de cette émission de télé-réalité et la vie de luxe de gagnants du Lotto Max.

- **Locavores** : la création d'une série de contenus sur la plateforme ICI, L'ACHAT LOCAL, de Radio-Canada, permet de démontrer que nos casinos vivent au rythme de leur région et y contribuent socialement, culturellement et économiquement.

- Gala de l'ADISQ 2022 : pour cette première association avec l'ADISQ, nous avons agi à titre de présentateur du gala et de la catégorie Révélation de l'année.
- Gala *Les Olivier* 2023 : nous avons développé des messages publicitaires en partenariat avec Radio-Canada et présenté la catégorie Découverte de l'année.

Loto-Québec et Mise-o-jeu plus présents que jamais sur la scène sportive

Nous avons des ententes de partenariat avec pas moins d'une vingtaine d'organisations et d'événements sportifs, dont :

- les Canadiens de Montréal ;
- l'Omnium Banque Nationale de tennis ;
- les Alouettes de Montréal ;
- le Rocket de Laval ;
- les Lions de Trois-Rivières ;
- le Grand Prix de Trois-Rivières ;
- la Force, la nouvelle équipe professionnelle de hockey féminin de Montréal ;
- l'Alliance, la nouvelle équipe professionnelle de basketball masculin de Montréal.

Nous sommes allés à la rencontre des amateurs de tennis lors de l'Omnium Banque Nationale. Ceux-ci pouvaient se rendre dans la



Marie Grégoire, présidente-directrice générale de BAnQ, Jean-François Bergeron, président et chef de la direction de Loto-Québec, Manon Barbeau et Anais Barbeau-Lavalette, commissaires invitées, lors du vernissage de l'exposition *Vues du fleuve*

Zone Loto-Québec, où se trouvaient la scène principale et une terrasse avec plusieurs activités. Un kiosque aux couleurs de Mise-o-jeu a aussi permis aux visiteurs de participer à une simulation de match de tennis.

Par l'entremise de Mise-o-jeu, nous avons agi à titre de présentateur officiel du Festival Grand Prix sur Crescent, qui a eu lieu lors de la fin de semaine du Grand Prix du Canada. Nous y avons accueilli les festivaliers, qui pouvaient notamment mettre à l'épreuve leurs talents de pilote grâce à des simulateurs de course.

La Collection Loto-Québec, toujours aussi vivante

Créée il y a plus de 40 ans, la Collection Loto-Québec est l'une des plus importantes collections d'entreprise du Québec. Elle rassemble près de 5 000 œuvres réalisées par plus de 1 200 artistes d'ici. Son dynamisme ne se dément pas au fil des ans, comme en témoignent les initiatives qui font rayonner ses œuvres et ses artistes ainsi que les partenariats qui sont établis pour soutenir le milieu québécois des arts visuels, en particulier les artistes de la relève.



Initiative de la Collection Loto-Québec	Région
Exposition <i>Les pays intérieurs – Nutshimit</i> , au Musée régional de la Côte-Nord, à Sept-Îles, du 18 juin au 2 octobre 2022, présentant des œuvres de notre collection choisies par les commissaires invités Naomi Fontaine et Charles Binamé, avec des textes adaptés en innu-aimun par Joséphine Bacon	Côte-Nord
Remise d'une bourse d'achat dans le cadre du concours <i>L'art en cadeau</i> et présentation d'une quinzaine d'œuvres de notre collection à la foire d'art contemporain Papier, au Grand Quai du Port de Montréal, du 26 au 28 août 2022	Montréal
Exposition <i>Nouvelles occupations</i> , de Jean-Michel Leclerc, à l'église Bishop Stewart Memorial de Frelighsburg, du 27 août au 30 octobre 2022, présentant des œuvres originales qui établissent un dialogue avec celles de notre collection	Estrie
Remise de la bourse d'achat #jecollectionne dans le cadre de l'exposition extérieure <i>Artch</i> , au centre-ville de Montréal, du 15 au 25 septembre 2022, et programme de bourses de formation pour les jeunes artistes	Montréal
Participation à l'exposition-encan <i>Parle-moi d'amour</i> , des Impatients, à l'UQAM, du 15 au 29 septembre 2022	Montréal
Partenariat avec l'exposition <i>Mission photographique Charlevoix</i> , au Musée de Charlevoix, à La Malbaie, du 23 septembre 2022 au 30 avril 2023	Capitale-Nationale
Exposition <i>La nature nous habite</i> , à la Galerie d'art du Centre sportif Mégantic, à Lac-Mégantic, du 30 septembre au 23 octobre 2022, présentant une trentaine d'œuvres de notre collection choisies par la commissaire invitée Laure Waridel	Estrie
Partenariat avec le réseau Les Arts et la Ville pour la présentation du forum <i>Constellation; s'offrir l'inconnu</i> , au Centre sportif Mégantic, à Lac-Mégantic, du 19 au 21 octobre 2022	Estrie
Exposition <i>Vues du fleuve</i> , en partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), à la Grande Bibliothèque, du 30 janvier au 4 juin 2023, présentant 36 estampes communes à notre collection et à celle de BAnQ sélectionnées par les commissaires invitées Manon Barbeau et Anaïs Barbeau-Lavalette	Montréal
Participation à l'exposition-encan <i>Parle-moi d'amour</i> , des Impatients, à Repentigny, du 2 au 12 février 2023	Lanaudière

Loto-Québec et Les Impatients : une affaire de cœur

Nous sommes un partenaire de longue date de l'organisme Les Impatients, qui vient en aide aux personnes ayant des problèmes de santé mentale par le biais de l'expression artistique. Du 13 au 16 février 2023, nous leur avons prêté nos 33 grands panneaux publicitaires pour qu'ils puissent y afficher des messages invitant les Québécois à se parler d'amour. Le 14 février, nous avons également organisé un événement à notre siège social en soutien à la cause. Nous avons invité nos employés à prendre une pause et à communiquer un message d'amour.





Lancement du programme *On gagne à redonner*

Le nouveau programme *On gagne à redonner* regroupe nos actions sociétales, c'est-à-dire celles qui soutiennent des causes ou des OSBL. La générosité étant bien ancrée à Loto-Québec, elles sont nombreuses!

Une loterie qui donne au suivant

À la fin de septembre, nous avons lancé la deuxième édition de notre loterie caritative Loto-o-suivant. Grâce à ce billet à gratter – pour lequel nous ne percevons aucun profit –, un total de 500 000 \$ a été remis à des causes d'ici.

Un montant de 2 \$ versé pour chaque réclamation

Depuis le 1^{er} avril 2022, nous versons 2 \$ pour chaque lot de loterie réclamé dans nos établissements à deux organismes qui nous tiennent à cœur, soit la Fondation Les Petits Rois et AlterGo. Des boîtes de dons se trouvent également dans nos centres de paiement aux gagnants pour permettre aux visiteurs de contribuer à ces causes. Nous doublons le montant amassé dans ces boîtes. Un montant de 76 000 \$ a ainsi été versé à chacun des deux organismes au cours de l'exercice.

Des détaillants de cœur

Pour célébrer la générosité des détaillants de loterie et de loterie vidéo, des acteurs importants de l'économie locale, nous avons lancé l'initiative Détaillants de cœur. En novembre, tout détaillant pouvait soumettre la candidature d'un orga-

Plus de **1,6 M\$** versés à des causes chères aux Québécois

(en plus des sommes versées
grâce aux kiosques de loterie
et au bingo en réseau)

nisme de bienfaisance qu'il soutient pour lui faire courir la chance de recevoir 5 000 \$. Au total, 135 000 \$ ont ainsi été remis à des organismes de bienfaisance.

Le bingo en réseau redonne aussi

Une promotion spéciale a été tenue en novembre dans les salles offrant du bingo en réseau. Pour l'occasion, chaque fois que le *jackpot* régulier de 25 000 \$ était gagné, un montant équivalent était divisé entre les organismes affiliés à la salle. Un total de 68 OSBL se sont ainsi partagé 100 000 \$.

Lutter contre l'insécurité alimentaire en soutenant les organismes Moisson

Nous soutenons les Moisson depuis plus de 10 ans. En novembre, nos casinos et nos salons de jeux ont organisé des activités afin de permettre à la clientèle de lutter contre l'insécurité alimentaire avec nous. Tous les dimanches, les clients qui jouaient à une machine à sous en casino couraient la chance de gagner un lot de 10 000 \$ et de voir le même montant remis en leur nom à la Moisson de la région. Et durant tout le mois, 1 \$ était remis aux Moisson pour chaque couvert dressé dans nos restaurants participants. Une somme de près de 215 000 \$ leur a ainsi été versée.

La promotion suivante est quant à elle en vigueur toute l'année : chaque fois qu'un lot mystère de 25 000 \$ est remporté au nouvel îlot



de machines à sous avec lots progressifs et lots mystères, un montant équivalent est remis aux Moisson. Trois lots ont été remportés pendant l'exercice, pour un total de 75 000 \$.

De plus, des boîtes de dons se trouvent dans chacun de nos établissements. Un montant total de plus de 40 000 \$ a ainsi été amassé grâce à la générosité de nos clients.

Bien d'autres initiatives ont vu le jour durant l'exercice, comme la préparation et la distribution de repas par des employés, des collectes de denrées et le don des légumes récoltés sur la terrasse de notre siège social.

4,0 M\$ versés aux OSBL titulaires d'une licence de bingo



Un bilan très positif pour la campagne d'Entraide

Nos employés ont répondu présents à l'occasion de la campagne d'Entraide, qui s'inscrit dans la démarche de solidarité du gouvernement du Québec. Une somme de plus de 200 000 \$ a été amassée, notamment grâce aux dons à la source et aux activités organisées par nos équipes. Les dons sont attribués, selon la volonté du donateur, aux Centraide du Québec, à PartenaireSanté-Québec et à ses membres ainsi qu'à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Contribuer au soutien des personnes en situation d'itinérance

En cohérence avec notre démarche de responsabilité sociétale et soucieux de collaborer avec l'ensemble des acteurs désirant améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, nous sommes devenus, l'automne dernier, membres du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. Celui-ci compte près d'une quarantaine de membres, dont la Société d'habitation et de développement de Montréal, BOMA Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Des gestes de générosité toute l'année

Plusieurs autres gestes généreux ont été posés tout au long de l'exercice. Parmi ceux-ci figurent des dons de matériel scolaire, de fournitures de bureau et de meubles à des organismes communautaires, puis de cadeaux pour des enfants et des jeunes adultes défavorisés dans le cadre de l'opération père Noël.

Nous sommes très fiers de la participation de nos équipes à ces nombreuses initiatives caritatives. Elles ont aussi été invitées à faire du bénévolat, entre autres lors du Défi sportif AlterGo. Un nouveau programme de bénévolat d'entreprise est d'ailleurs en préparation afin d'encourager la générosité de nos employés envers les causes que nous soutenons, comme la sécurité alimentaire, la diversité et l'inclusion ainsi que la protection de l'environnement.

Participation à un webinaire sur l'engagement sociétal

Invités par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, nous avons eu l'occasion de parler de notre expérience en matière d'engagement sociétal, en compagnie

de Vânia Aguiar, fondatrice et présidente de la Fondation Les Petits Rois. Nous avons démontré combien notre démarche mobilise les employés, les inspire et les incite à y apporter leur contribution, dont la portée est gagnante pour tous.

Réduction de nos émissions de GES par rapport à 2009 : -38,3 %

Des efforts considérables pour réduire notre empreinte environnementale

Nous avons mis plusieurs projets en place afin d'améliorer notre bilan environnemental. L'un d'entre eux est l'ajout d'une chaudière électrique au Casino de Montréal en décembre. En nous permettant de réduire notre consommation de combustibles fossiles, cet important investissement a contribué au dépassement de notre cible de réduction des gaz à effet de serre (GES), qui était de 25 % par rapport à 2009. La performance environnementale de nos bâtiments a d'ailleurs atteint un sommet au cours de l'exercice avec l'obtention du niveau Platine de la certification BOMA BEST pour le Casino du Lac-Leamy. Celle-ci reconnaît l'excellence en gestion environnementale dans l'immobilier commercial.

Nous portons une attention particulière à la gestion des matières résiduelles dans nos établissements, surtout ceux fréquentés par la clientèle. Nos efforts portent fruit puisque nos quatre casinos et nos deux salons de jeux ont obtenu des attestations du programme *ICI on recycle +*, de RECYC-QUÉBEC.

Des billets à gratter conçus avec un souci écologique

En 2021, nous avons été les premiers au monde à imprimer un billet à gratter sur des matières recyclées à 100 % avec la loterie Évasion. En 2022-2023, quatre billets ont été imprimés sur du papier entièrement recyclé, soit trois billets sur le thème du jeu Slingo® et une deuxième édition du billet Évasion.

Rappelons que tous nos billets de loterie sont recyclables. De plus, à l'exception d'un seul, ils sont tous imprimés sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), ce qui garantit qu'il provient de sources responsables.



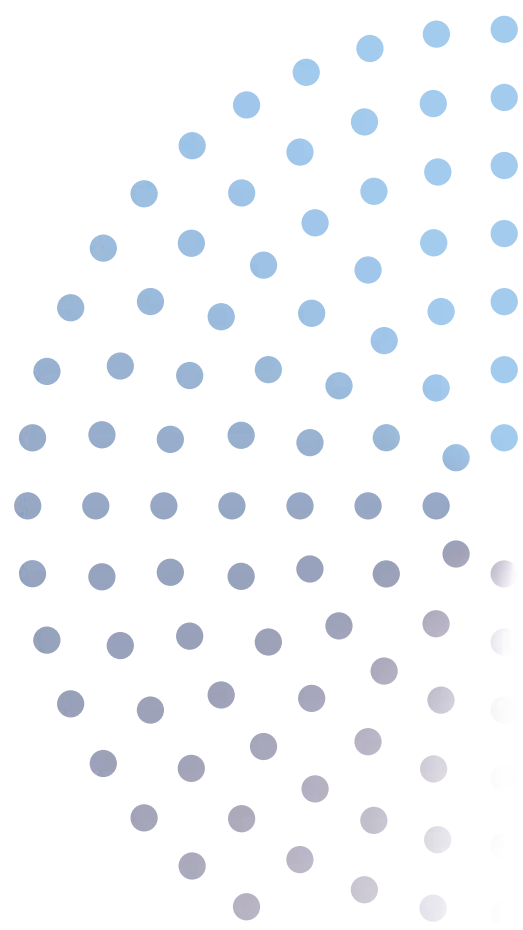
Des composantes d'appareils de loterie vidéo mises en valeur

Un autre moyen d'intégrer davantage dans nos activités le principe des 4R (repenser, réduire, réutiliser, recycler) est de mettre en valeur les composantes des appareils de loterie vidéo en fin de vie. Pour ce faire, en 2022, nous avons travaillé avec une PME qui a su faire preuve de créativité pour recycler un lot de bases d'appareil trop endommagées pour être réparées en utilisant une granuleuse. Les granules de plastique ainsi produits peuvent par exemple servir à fabriquer des canalisations pour serre hydroponique ou des lattes de planchers synthétiques.



Gala Gutenberg

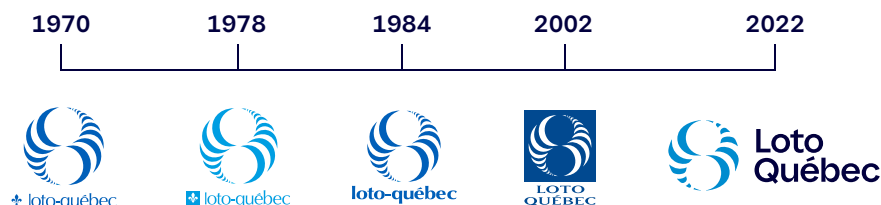
Le 26 mai, lors du Gala Gutenberg, l'événement de reconnaissance de l'industrie de l'imprimé au Québec, nous avons remporté le grand prix de la catégorie Mention Gutenvert avec le billet à gratter La folie des plantes, imprimé sur du carton recyclé à 100 %.



Accroître l'agilité et faire évoluer les façons de faire

Adoptée dans le cadre
de notre planification
stratégique 2023-2026,
notre nouvelle vision,
« Jouer ensemble pour
faire gagner le Québec »,
démontre que notre
volonté de contribuer est
aussi grande que notre
volonté de divertir.
Tous les profits que nos
activités génèrent
retournent à la collectivité,
et nous en sommes fiers !

L'évolution de notre logo



Nos nouvelles valeurs

- Simplicité
- Proximité
- Audace
- Intégrité

Nous avons également revu nos valeurs afin qu'elles reflètent bien l'évolution de Loto-Québec. Nous nous assurons de les incarner au quotidien pour qu'elles prennent vie dans l'ensemble de nos activités.

Notre image de marque évolue aussi, de même que notre logo. La nouvelle version de celui-ci permet notamment de donner un air de famille à tous nos produits et ainsi de faciliter la compréhension de notre offre globale, et de mettre à l'avant-plan notre identité :

- divertir ;
- rassembler ;
- contribuer.

Une tournée des équipes, réalisée par le président et chef de la

direction ainsi que par des gestionnaires, a permis de concrétiser le virage amorcé. Ils ont notamment abordé la vision, les valeurs et l'image de marque renouvelées ainsi que les projets à venir. Les quelque 3 340 employés rencontrés ont grandement apprécié ces présentations inspirantes et rassembleuses.

Réaménagement de notre siège social

Le travail selon un modèle hybride, c'est-à-dire en télétravail et en présentiel, a entraîné une sous-utilisation des espaces à notre siège social et a fait naître des besoins différents. Dans un souci d'optimisation des espaces, un projet de réaménagement de plusieurs étages de l'édifice a été lancé à l'automne. Soulignons que des travaux de maintien de l'actif devaient également être effectués à court et à moyen terme. Les travaux prendront fin à l'été 2024.



Nous sommes une Entreprise en santé !

En mars, c'est avec fierté que nous avons obtenu la Reconnaissance Entreprise en santé de niveau 3, ce qui nous a du même coup permis d'atteindre un des objectifs de notre plan de responsabilité sociétale 2021-2023. Ceci confirme que nos mesures en matière de santé et mieux-être s'inspirent des meilleures pratiques.

La santé et le mieux-être de nos employés : une priorité

Notre programme de santé et mieux-être, *VitaSanté*, met l'accent sur la prévention et propose des mesures concrètes pour favoriser la santé physique, mentale et sociale de nos employés. Ceux-ci sont au cœur de notre succès, et nous tenons à leur bien-être.

Durant l'exercice, nous avons établi une politique opérationnelle formelle en matière de santé et mieux-être des employés. Dans ce contexte, nous avons mis sur pied un comité pour identifier les besoins prioritaires pour la Société et pour

formuler des recommandations. L'accent a été mis sur la santé mentale. Nous avons mandaté la Commission de la santé mentale du Canada pour offrir à tous nos gestionnaires la formation *Esprit au travail* afin de mieux les outiller. Diverses publications et des webinaires sur le sujet ont aussi été diffusés à l'interne.

De plus, tous les services liés au programme d'aide aux employés et à leur famille ainsi que la télémedecine sont maintenant accessibles à partir d'une plateforme intégrée. Ce regroupement permet notamment une prise en charge complète des enjeux de santé mentale et de leurs répercussions physiques.

Les employés ont aussi été invités à bouger ensemble en prenant part à l'édition 2023 du Défi Entreprises. Cet événement printanier, qui a lieu à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières et à Gatineau, est l'occasion d'acquérir ou de maintenir de saines habitudes de vie. Il offre plusieurs choix d'activités : marche, course à pied, yoga, Zumba et cardio F.I.T.

Les grandes retrouvailles

La dernière année a été marquée par le retour officiel sur les lieux de travail de toutes les équipes selon

un modèle hybride. Plusieurs événements et activités ont également repris, comme les barbecues des employés, les cours de conditionnement physique et la chorale. Celles-ci contribuent à la santé globale du personnel.

Une démarche d'engagement en matière de diversité et d'inclusion bien vivante

Les valeurs de diversité et d'inclusion sont bien présentes au sein de notre organisation.

En juin, nous avons lancé à l'interne *L'effet combiné*, un balado qui traite de sujets complexes et humains touchant la diversité et l'inclusion. Des épisodes portant sur l'autisme, la sortie du placard (*coming out*) des personnes de la communauté LGBTQ+ et le Mois de l'histoire des Noirs ont été diffusés.

En plus du balado, d'autres activités ont été organisées pour célébrer l'apport des communautés noires à notre collectivité, dont des rencontres lors desquelles les employés ont pu découvrir des personnalités ayant marqué l'histoire du Canada, entendre des témoignages et déguster des mets de l'île Maurice, de l'Afrique de l'Ouest et d'Haïti.



Les sourires étaient au rendez-vous lors du traditionnel barbecue des employés au siège social. Des événements semblables ont aussi eu lieu dans nos casinos.



Une quarantaine de nouveaux retraités ont pris part à des événements de reconnaissance en présence de gestionnaires.

Le 8 mars, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, une discussion sur l'influence au féminin a eu lieu à notre siège social. On y a notamment abordé la place importante que prennent les femmes à Loto-Québec.

Nous sommes d'ailleurs fiers d'avoir une fois de plus reçu la Certification Parité de niveau Or de l'organisme La Gouvernance au Féminin. Celle-ci a pour objectif de reconnaître les organisations qui adoptent des mesures, des pratiques et des programmes favorisant la parité hommes-femmes, et qui obtiennent les résultats escomptés.

Une nouvelle approche pour sonder l'engagement des employés

Un nouvel outil de mesure et de suivi de l'engagement des employés a été mis en place à l'automne. Il s'agit d'une approche en continu, qui permet de bien suivre leur niveau d'engagement puisque celui-ci fluctue dans le temps. D'abord sondés à la fin de novembre, nos employés sont appelés à répondre à quelques questions tous les mois depuis le printemps. Les données recueillies contribuent à entretenir le dialogue avec eux afin d'assurer un environnement engageant.

Renouvellement de conventions collectives

Des ententes avec quatre syndicats ont été conclues au cours de l'exercice. Les conventions collectives des groupes visés sont en vigueur jusqu'aux dates suivantes :

- 31 mars 2025 pour les croupiers et les employés de la restauration du Casino de Charlevoix ;
- 31 mars 2026 pour les croupiers du Casino de Montréal ;
- 31 décembre 2027 pour les professionnels de Loto-Québec.



Des parcours pour le développement des talents

Les employés ont accès à diverses formations continues pour maintenir leurs connaissances à jour ou en acquérir de nouvelles et faire progresser leur carrière. Trois parcours de développement sont offerts à l'interne, et ce, à deux cohortes par année :

- Parcours Leadership : sur le leadership d'impact, qui mise sur l'adaptabilité et la confiance ;
- Parcours Influence : sur le leadership d'influence des professionnels ;
- Parcours Leadership au féminin : sur l'évolution du leadership des femmes dans l'organisation.

Des technologies de l'information alliant innovation et intégrité

L'accélération de la transformation numérique, et son adoption par la population, pousse les organisations à innover, notamment afin d'améliorer l'expérience client. C'est dans cette optique que nous avons simplifié le processus d'inscription sur lotoquebec.com afin de le rendre plus fluide.

Cette adoption rapide du numérique exige des organisations qu'elles travaillent à préserver l'intégrité des systèmes et des opérations, notamment en ce qui a trait aux cybermenaces. Il s'agit d'un enjeu que nous prenons très au sérieux. C'est pourquoi nous multiplions chaque année les initiatives

d'information et de sensibilisation, qui comprennent des simulations d'hameçonnage et une conférence obligatoire pour tous nos employés travaillant avec un ordinateur.

En décembre, nous avons d'ailleurs obtenu une attestation du Conseil des normes de sécurité PCI, soit la norme PCI DSS, qui concerne la protection des données des clients lors de paiements en ligne. Nous détenons également depuis longtemps une certification de la World Lottery Association en matière de sécurité, qui témoigne de l'exemplarité de nos pratiques pour ce qui est de la sécurité de l'information, plus particulièrement la protection des données.

Récompense pour le nouveau réseau informatique dans nos points de vente de loterie

Lors de l'édition 2022 du Concours des OCTAS, qui reconnaît l'excellence en technologies de l'information (TI), nous avons été récompensés dans la catégorie Solutions d'affaires – secteur public pour notre projet de remplacement du réseau informatique des terminaux de jeu pour les quelque 8 000 détaillants de loterie. La connexion entre le terminal et le réseau informatique de Loto-Québec passe désormais d'un réseau privé à un réseau public sécurisé, ce qui a permis de réaliser des économies évaluées à 40 M\$ sur une période de cinq ans et ainsi de réduire les coûts d'exploitation du réseau d'environ 80 %. Ce projet a par la suite été appliqué au réseau de loterie vidéo.

Un programme de bourses pour les stagiaires en TI

Nous avons remis huit bourses totalisant 30 000 \$ à des étudiants ayant effectué un stage au sein de nos équipes en TI au cours de la dernière année. Ce programme vise à souligner la contribution des étudiants à notre organisation et à soutenir la relève en TI.

Tisser des liens avec diverses communautés

Nous entretenons des liens avec des acteurs clés des secteurs du jeu et du divertissement, et, plus largement, de l'innovation, par l'entremise de partenariats ou d'événements variés. Nous appuyons ainsi des talents de chez nous, tout en demeurant au fait des nouvelles tendances.

Nous soutenons les développeurs indépendants de jeux vidéo et les diffuseurs de contenu québécois depuis quelques années. En février, lors de la troisième édition des DemoNights, 18 développeurs ont présenté leurs jeux en direct sur notre chaîne Twitch, à partir de notre studio. Organisé en collaboration avec l'Indie Asylum, l'événement

les a mis en contact tant avec des amateurs qu'avec des investisseurs potentiels. Il coïncidait avec la vente spéciale des jeux du Québec sur la plateforme Steam.

Pour une quatrième année, nous avons organisé La Face des internets, une compétition amicale destinée aux créateurs de contenus en direct, principalement dans le domaine des jeux vidéo, qui comprend aussi des formations données par des experts reconnus. Les six gagnants ont été dévoilés le 16 avril lors d'un gala au Casino de Montréal. Ils sont par le fait même devenus des collaborateurs de notre équipe de diffusion, sur Twitch, pendant un an.

Innovation collaborative

Collaborer avec des organisations innovantes, notamment des incubateurs et des accélérateurs, nous permet de rencontrer de jeunes entreprises prometteuses et stimule notre créativité. Notre implication avec le MT Lab, qui a célébré ses cinq ans, et le Centech s'est d'ailleurs poursuivie. En tant que grand partenaire de ces incubateurs en technologies, en tourisme, en divertissement et en



culture, nous avons activement participé :

- à des événements DémoDay, dont *Vivre l'expérience du métavers* ;
- aux jurys de sélection des entreprises incubées ;
- à des conférences sur l'innovation ouverte ;
- aux communautés de pratiques des grands partenaires.

Un défi d'innovation (*reverse pitch*) sur l'automatisation et les vestiaires du futur a aussi été lancé à un groupe d'étudiants de l'École de technologies supérieures (ÉTS) et au



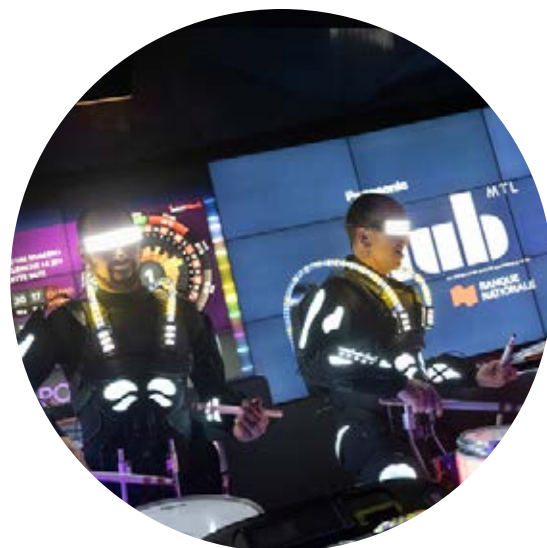
En juillet, nous avons pris part au Comicon de Montréal avec notre Zone de jeux *indie* pour faire découvrir aux adeptes de jeux vidéo des créations locales prometteuses.

MT Lab. Nous avons également fait appel à des étudiants à la maîtrise en gestion – expérience utilisateur (UX) de HEC Montréal pour effectuer différents tests utilisateurs et proposer des pistes d'amélioration sur nos plateformes numériques. Les étudiants ont ainsi l'occasion de travailler sur des cas concrets, et les idées qui en émanent peuvent nous inspirer.

Nous avons en outre participé à HUB Montréal, un événement-marché en créativité numérique,

principalement dans les secteurs de la culture et du divertissement, en y présentant l'Espace démo. Nous avons aussi eu le plaisir de tenir le cocktail d'inauguration au Casino de Montréal.

En mai 2022, nous avons participé à l'Expo Entrepreneurs, où plus de 300 intervenants ont défilé sur les deux scènes Loto-Québec.



Récompenser et encourager la relève

Nous sommes heureux de soutenir la relève, entre autres dans les domaines des jeux vidéo et de l'entrepreneuriat. Au cours de l'exercice, nous avons remis divers prix et bourses.

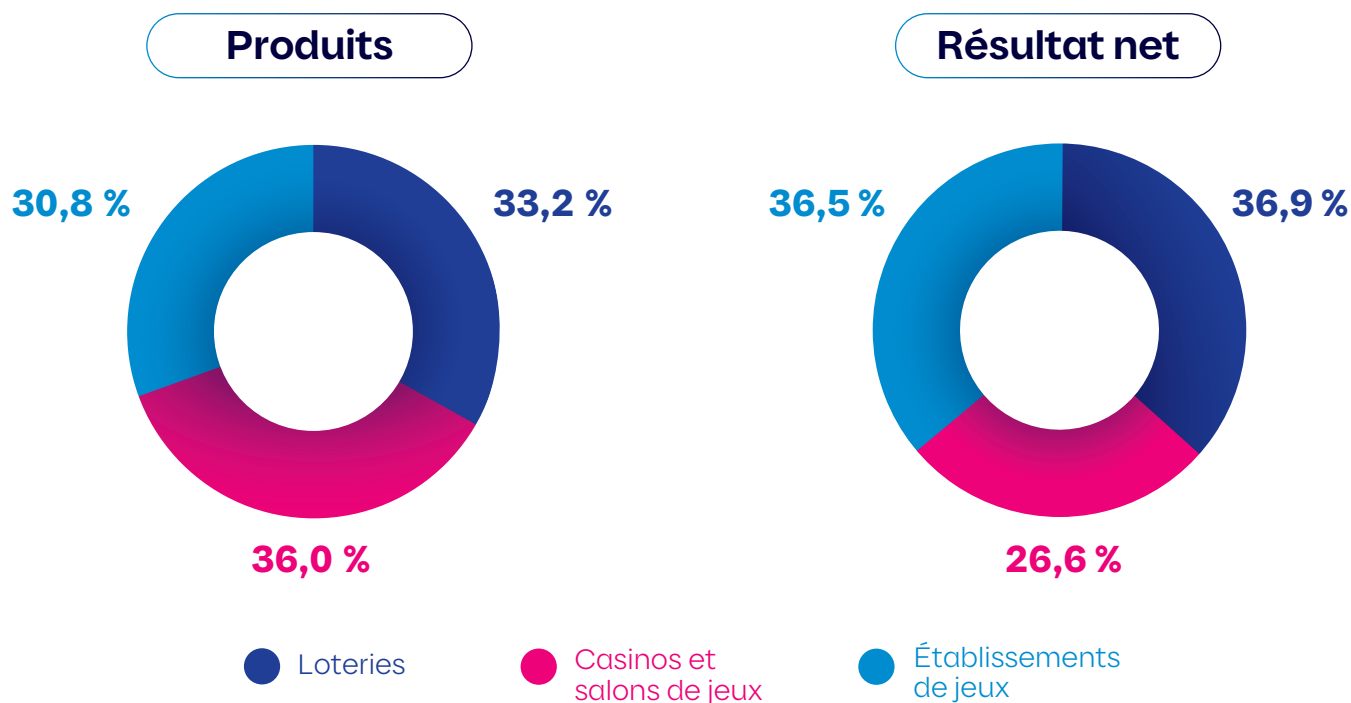
Événement ou organisation	Prix et bourse
La Guilde du jeu vidéo	Bourse de 10 000 \$ à un studio de jeu vidéo dans le cadre d'un programme destiné à favoriser la recherche dans le secteur vidéoludique et à promouvoir l'innovation
Prix Numix	Prix dans la catégorie Jeu – Indépendant et bourse de 5 000 \$
Festival de jeux vidéo MEGAMIGS	Prix du public et bourse de 1 500 \$
Défi OSEntreprendre	Prix Coup de cœur – Ingéniosité et bourse de 5 000 \$
Gala annuel de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants	Trois prix coup de cœur et 5 000 \$ en bourses
École des arts numériques, de l'animation et du design de l'Université du Québec à Chicoutimi	Bourse d'admission de 2 500 \$
Jeux de Génie du Québec 2023	Soutien de la délégation de l'ÉTS

Finances



Revue financière

AU 31 MARS 2023



Au terme de l'exercice 2022-2023, Loto-Québec a généré des produits totaux de 2,999 G\$. Il s'agit d'une hausse de 781,3 M\$ (+35,2 %) par rapport à 2021-2022. Pour ce qui est du résultat net consolidé, il s'élève à 1,600 G\$, une hausse de 456,8 M\$ (+40,0 %) comparativement à l'exercice précédent. Les hausses par rapport à la même période de l'exercice prépandémie, soit en 2019-2020, se chiffrent quant à elles à 9,4 % pour les produits et à 18,2 % pour le résultat net.

Il s'agit de la meilleure performance de Loto-Québec depuis l'entrée en vigueur de la loi antitabac, en 2006, qui avait alors grandement impacté l'achalandage dans les établissements de jeux. Ces résultats exceptionnels sont en grande partie attribuables au travail de saine gestion poursuivi par tous les secteurs de l'organisation. Les équipes ont su bien répondre aux attentes d'une clientèle qui a fait preuve d'enthousiasme en renouant avec les activités de divertissement après une longue période de restrictions causées par la pandémie.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut consolidé totalise 2,475 G\$, ce qui représente une augmentation de 680,5 M\$ (+37,9 %) en regard de 2021-2022.

Charges

Les charges totales se chiffrent à 875,1 M\$, une hausse de 223,7 M\$ (+34,3 %) par rapport à 2021-2022, mais une diminution de 29,8 M\$ (-3,3 %) par rapport à 2019-2020.

Les efforts de saine gestion, qui se sont poursuivis dans toute l'organisation, ont permis d'obtenir un de nos meilleurs ratios de charges totales sur les produits, soit 29,2 %. Ce ratio était de 33,0 % en 2019-2020.

Cette saine gestion se reflète aussi dans le résultat net consolidé et la marge bénéficiaire nette. Celle-ci se chiffre à 53,4 %, soit 4 points de pourcentage de plus qu'en 2019-2020.

Situation financière

Au 31 mars 2023, le total des actifs de Loto-Québec s'établissait à 1,241 G\$, comparativement à 1,033 G\$ au 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 208,0 M\$. Quant au total des passifs, il est passé de 777,1 M\$ à 974,5 M\$, soit une hausse de 197,4 M\$. La reprise des activités a généré des revenus supérieurs à ceux de l'année précédente, ce qui a eu un impact sur la trésorerie et équivalent de trésorerie et les emprunts bancaires ainsi que sur le dividende et les charges à payer et frais courus.

Loteries

Les produits du secteur des loteries totalisent 996,1 M\$. Il s'agit d'une légère baisse de 11,3 M\$ (-1,1 %) par rapport à 2021-2022, ce qui demeure un excellent résultat puisqu'il fait suite à une année record.

Les équipes ont travaillé à dynamiser l'offre tout au long de l'exercice, notamment en y ajoutant de nouveaux produits et de nouvelles façons de jouer pour satisfaire tous les goûts.

Les produits des loteries en ligne, qui s'élèvent à 124,2 M\$, affichent pour leur part une hausse de 6,3 M\$ (+5,4 %), ce qui

reflète les changements dans les habitudes de consommation. En effet, ils représentent maintenant 12,5 % des produits totaux des loteries, comparativement à 4,2 % en 2019-2020.

Soulignons qu'une somme de 8,2 M\$ a été remise aux organismes sans but lucratif (OSBL) exploitant des kiosques de loterie.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Loteries à tirage	700 639	709 086	(8 447)	(1,2)
Instantanés	295 505	298 322	(2 817)	(0,9)
Total	996 144	1 007 408	(11 264)	(1,1)
Jeu en ligne (inclus dans le tableau ci-dessus)	124 216	117 901	6 315	5,4

Casinos et salons de jeux

Le secteur des casinos et des salons de jeux a connu la meilleure année de son histoire. Ses produits s'élèvent à 1,101 G\$, une hausse de 444,0 M\$ (+67,6 %) par rapport à l'exercice précédent, qui avait été touché par des périodes de fermeture.

Les clients sont venus en grand nombre profiter de l'offre de divertissement en établissement. Ils ont pu y vivre une expérience unique, notamment grâce au service attentionné des équipes.

Le casino en ligne a quant à lui poursuivi sa croissance grâce aux améliorations constantes apportées au site

et aux efforts visant à le distinguer des sites illégaux. Ses produits, qui se chiffrent à 269,9 M\$, sont en hausse de 4,6 M\$ (+1,7 %). Ils représentent 24,5 % des produits totaux des casinos et des salons de jeux, comparativement à 10,0 % en 2019-2020.

La hausse des produits et l'attention portée au contrôle des dépenses ont permis à ce secteur de réduire son ratio des charges sur les produits de 12 points de pourcentage par rapport à 2019-2020.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
Casinos et salons de jeux	831 311	391 901	439 410	112,1
Casino en ligne	269 936	265 346	4 590	1,7
Total	1 101 247	657 247	444 000	67,6

Établissements de jeux

Le secteur des établissements de jeux, qui comprend les appareils de loterie vidéo (ALV) dans les bars, les paris sur événement ainsi que le Kinzo et le bingo en réseau, a enregistré des produits de 922,2 M\$. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une hausse de 362,0 M\$ (+64,6 %).

Cet écart s'explique par la fermeture d'un grand nombre d'établissements du 1^{er} avril à la mi-juin 2021 et du

20 décembre 2021 au 28 février 2022, alors qu'il n'y a eu aucun arrêt des activités cette année. Il est à noter que les produits provenant des ALV demeurent comparables à leur niveau prépandémie.

Mentionnons qu'une somme de 4,0 M\$ a été remise aux OSBL titulaires d'une licence de bingo.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation en \$	Variation en %
ALV dans les bars, paris sur événement, Kinzo et bingo en réseau	922 163	560 167	361 996	64,6
Jeu en ligne (inclus dans le tableau ci-dessus)	9 762	7 700	2 062	26,8

Jeu en ligne

Pour l'exercice 2022-2023, les produits du site de jeu en ligne lotoquebec.com (jeux de loterie et de casino et paris sur événement) se chiffrent à 403,9 M\$, une augmentation de 13,0 M\$ (+3,3 %) par rapport à 2021-2022. Ses produits représentent 13,5 % des produits totaux de Loto-Québec, alors qu'ils ne représentaient que 5,0 % en 2019-2020.

Lors des dernières années, le site avait connu une hausse d'achalandage importante lors des périodes de fermeture des établissements en raison de la pandémie. Plusieurs

clients ont conservé l'habitude d'acheter et de jouer en ligne. En plus d'assurer la bonification en continu de son site, la Société a déployé des efforts importants pour promouvoir les outils de jeu responsable qui y sont offerts. Elle a également diffusé des messages pour rappeler que lotoquebec.com est le seul site de jeu en ligne complètement légal au Québec et que ses retombées profitent à la collectivité.

Contributions aux gouvernements

Les contributions de Loto-Québec sous forme de dividende au Trésor québécois s'élèvent à 1,597 G\$, ce qui représente une augmentation de 478,8 M\$ (+42,8 %) par rapport à l'exercice précédent. À ce dividende s'ajoutent les 3,0 M\$ remis au gouvernement du Québec dans un compte à fin déterminée (pour financer des activités et des mesures de contrôle mises en place par la Régie des alcools, des

courses et des jeux) et les 101,0 M\$ versés au ministère du Revenu à titre de taxe de vente du Québec. Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à 1,701 G\$ (2022 : 1,226 G\$). La Société a, en outre, versé au gouvernement du Canada un total de 70,3 M\$ (2022 : 59,8 M\$).

Contributions aux gouvernements

AU 31 MARS

(En millions de dollars canadiens)	2023	2022
Gouvernement du Québec		
Dividende	1 597,0	1 118,2
Comptes à fins déterminées	3,0	25,0
Taxe de vente du Québec	101,0	82,4
Total au gouvernement du Québec	1 701,0	1 225,6
Gouvernement du Canada		
Compensation pour le retrait du domaine des loteries	19,7	18,5
Taxe sur les produits et services	50,6	41,3
Total au gouvernement du Canada	70,3	59,8
Total	1 771,3	1 285,4

Information supplémentaire

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)		2023			
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
Produits					
Jeux	996 144	1 005 439	922 163	-	2 923 746
Restauration	-	75 719	-	(21 001)	54 718
Hébergement	-	20 089	-	-	20 089
	996 144	1 101 247	922 163	(21 001)	2 998 553
Coût des ventes					
Commissions	141 511	-	201 107	-	342 618
Redevances	10 203	67 288	2 479	-	79 970
Impression	24 300	-	1 651	-	25 951
Aliments et boissons	-	24 157	-	(7 880)	16 277
Taxe sur les produits et services	7 744	1 600	10 230	-	19 574
Taxe de vente du Québec	15 447	3 189	20 408	-	39 044
	199 205	96 234	235 875	(7 880)	523 434
Bénéfice brut	796 939	1 005 013	686 288	(13 121)	2 475 119
Charges					
Avantages du personnel	75 529	290 521	34 145	(2 566)	397 629
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	11 043	51 377	9 804	-	72 224
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 361	6 675	385	-	8 421
Paiements spéciaux	19 671	-	2 423	-	22 094
Taxe sur les produits et services	4 076	7 591	2 594	-	14 261
Taxe de vente du Québec	8 135	15 167	5 175	-	28 477
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	91 326	205 981	48 574	(10 555)	335 326
	211 141	577 312	103 100	(13 121)	878 432
Résultat des activités d'exploitation	585 798	427 701	583 188	-	1 596 687
Produits financiers	(6 076)	(5 498)	(3 000)	-	(14 574)
Charges financières	2 175	3 677	1 972	-	7 824
Charges financières nettes	(3 901)	(1 821)	(1 028)	-	(6 750)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	-	3 173	-	-	3 173
Dévaluation des participations dans la coentreprise	-	240	-	-	240
Résultat net	589 699	426 109	584 216	-	1 600 024

(En milliers de dollars canadiens)

2022

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
Produits					
Jeux	1 007 408	624 983	560 167	-	2 192 558
Restauration	-	22 720	-	(7 593)	15 127
Hébergement	-	9 544	-	-	9 544
	1 007 408	657 247	560 167	(7 593)	2 217 229
Coût des ventes					
Commissions	146 733	-	121 427	-	268 160
Redevances	12 315	58 064	2 299	-	72 678
Impression	24 348	-	994	-	25 342
Aliments et boissons	-	7 156	-	(2 562)	4 594
Taxe sur les produits et services	8 683	2 428	6 206	-	17 317
Taxe de vente du Québec	17 322	4 843	12 381	-	34 546
	209 401	72 491	143 307	(2 562)	422 637
Bénéfice brut	798 007	584 756	416 860	(5 031)	1 794 592
Charges					
Avantages du personnel	79 991	178 928	24 500	(1 575)	281 844
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	12 763	52 804	9 216	-	74 783
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 491	6 088	380	-	7 959
Paiements spéciaux	18 507	-	1 255	-	19 762
Taxe sur les produits et services	3 650	4 852	1 498	-	10 000
Taxe de vente du Québec	7 282	9 689	2 989	-	19 960
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	74 142	126 349	26 575	(3 456)	223 610
	197 826	378 710	66 413	(5 031)	637 918
Résultat des activités d'exploitation	600 181	206 046	350 447	-	1 156 674
Produits financiers	(644)	(592)	(181)	-	(1 417)
Charges financières	2 818	2 096	1 389	-	6 303
Charges financières nettes	2 174	1 504	1 208	-	4 886
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	-	5 849	-	-	5 849
Dévaluation des participations dans la coentreprise	-	2 720	-	-	2 720
Résultat net	598 007	195 973	349 239	-	1 143 219

Résultats comparatifs

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022	2021	2020	2019
Résultats consolidés					
Produits	2 998 553	2 217 229	1 407 537	2 741 626	2 828 000
Coût des ventes					
Loteries					
Commissions	141 511	146 733	126 938	143 338	146 980
Redevances	10 203	12 315	12 472	2 554	2 768
Impression	24 300	24 348	20 537	24 825	29 374
Taxe sur les produits et services	7 744	8 683	7 544	8 100	8 807
Taxe de vente du Québec	15 447	17 322	15 049	16 159	17 569
	199 205	209 401	182 540	194 976	205 498
Casinos					
Redevances	67 288	58 064	48 743	39 057	32 579
Aliments et boissons	16 277	4 594	705	19 327	19 612
Taxe sur les produits et services	1 600	2 428	2 209	1 705	1 329
Taxe de vente du Québec	3 189	4 843	4 407	3 401	2 651
	88 354	69 929	56 064	63 490	56 171
Établissements de jeux					
Commissions	201 107	121 427	48 131	193 632	202 791
Redevances	2 479	2 299	–	597	1 227
Impression	1 651	994	285	1 339	1 292
Taxe sur les produits et services	10 230	6 206	2 418	9 767	10 247
Taxe de vente du Québec	20 408	12 381	4 825	19 485	20 443
	235 875	143 307	55 659	224 820	236 000
Total	523 434	422 637	294 263	483 286	497 669
Bénéfice brut	2 475 119	1 794 592	1 113 274	2 258 340	2 330 331
Charges des activités d'exploitation					
Loteries	186 526	172 640	171 141	175 133	176 476
Casinos	483 381	300 246	303 144	509 820	499 706
Établissements de jeux	85 142	52 330	35 074	61 959	81 704
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	72 224	74 783	92 839	99 056	119 918
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	8 421	7 959	6 660	7 260	–
Taxe sur les produits et services	14 261	10 000	9 122	13 407	11 366
Taxe de vente du Québec	28 477	19 960	18 229	26 789	22 703
	878 432	637 918	636 209	893 424	911 873
Résultat des activités d'exploitation	1 596 687	1 156 674	477 065	1 364 916	1 418 458
Charges financières nettes	(6 750)	4 886	5 005	6 159	6 016
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements (contributions) aux (des) partenaires	3 173	5 849	(4 410)	5 295	4 236
Dévaluation des participations dans la coentreprise	240	2 720	18 840	–	–
Résultat net	1 600 024	1 143 219	457 630	1 353 462	1 408 206

États financiers consolidés

54	Rapport de la direction
55	Rapports des auditeurs indépendants
57	État consolidé du résultat global
58	État consolidé des variations des capitaux propres
59	État consolidé de la situation financière
60	Tableau consolidé des flux de trésorerie
61	Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec les informations données dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes et de leur application uniforme par Loto-Québec.

La direction de Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leurs rapports des auditeurs indépendants exposent la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction
de Loto-Québec,



Jean-François Bergeron

La vice-présidente corporative aux finances
et à l'administration de Loto-Québec,



Marie-Claude Tremblay, CPA

Montréal, Québec
Le 26 mai 2023

Rapports des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

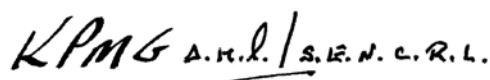
Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Montréal, le 26 mai 2023

État consolidé du résultat global

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022
Produits (note 5)	2 998 553	2 217 229
Coût des ventes (note 6)	523 434	422 637
Bénéfice brut	2 475 119	1 794 592
Charges		
Avantages du personnel (note 7)	397 629	281 844
Dotation aux amortissements (notes 14 et 15)	72 224	74 783
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation (note 16)	8 421	7 959
Paiements spéciaux (note 8)	22 094	19 762
Taxe sur les produits et services	14 261	10 000
Taxe de vente du Québec	28 477	19 960
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	335 326	223 610
	878 432	637 918
Résultat des activités d'exploitation	1 596 687	1 156 674
Produits financiers (note 9)	(14 574)	(1 417)
Charges financières (note 9)	7 824	6 303
(Produits financiers nets) charges financières nettes (note 9)	(6 750)	4 886
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires (note 13)	3 173	5 849
Dévaluation des participations dans la coentreprise (note 13)	240	2 720
Résultat net	1 600 024	1 143 219
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net : Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 20)	10 711	64 737
Résultat global	1 610 735	1 207 956

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(En milliers de dollars canadiens)	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1^{er} avril 2021	170	86 300	104 898	191 368
Dividende	-	(1 118 219)	-	(1 118 219)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	-	(25 000)	-	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 143 219)	-	(1 143 219)
Résultat net	-	1 143 219	-	1 143 219
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 20)	-	-	64 737	64 737
Résultat global	-	1 143 219	64 737	1 207 956
Solde au 31 mars 2022	170	86 300	169 635	256 105
Dividende	-	(1 597 024)	-	(1 597 024)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	-	(3 000)	-	(3 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 600 024)	-	(1 600 024)
Résultat net	-	1 600 024	-	1 600 024
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 20)	-	-	10 711	10 711
Résultat global	-	1 600 024	10 711	1 610 735
Solde au 31 mars 2023	170	86 300	180 346	266 816

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

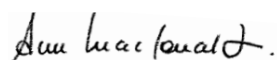
État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2023

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022
ACTIFS		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 24)	304 389	97 885
Créances clients et autres débiteurs (note 11)	84 298	104 479
Portion courante des prêts à la coentreprise (note 13)	3 500	-
Stocks (note 12)	5 143	4 947
Charges payées d'avance	32 316	16 028
Total des actifs courants	429 646	223 339
Participations dans la coentreprise et prêts (note 13)	22 644	23 644
Immobilisations corporelles (note 14)	616 426	627 989
Immobilisations incorporelles (note 15)	53 758	46 077
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 16)	35 655	26 182
Actif net au titre des prestations définies (note 20)	83 218	85 989
Total des actifs non courants	811 701	809 881
Total des actifs	1 241 347	1 033 220
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 17)	16 779	103 770
Dividende à payer	295 724	148 219
Charges à payer et frais courus (note 18)	358 823	246 752
Dérivés sur opérations de jeu	6 241	6 723
Produits différés	3 533	6 016
Portion courante des obligations locatives (note 16)	7 862	6 356
Portion courante de la dette à long terme (note 19)	39 147	14 948
Total des passifs courants	728 109	532 784
Dette à long terme (note 19)	205 594	213 695
Obligations locatives (note 16)	29 985	20 025
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 20)	10 843	10 611
Total des passifs non courants	246 422	244 331
Total des passifs	974 531	777 115
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	180 346	169 635
Total des capitaux propres	266 816	256 105
Total des passifs et des capitaux propres	1 241 347	1 033 220

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ann MacDonald
Présidente du conseil d'administration



Jean-François Bergeron
Président et chef de la direction

Tableau consolidé des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(En milliers de dollars canadiens)	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	1 600 024	1 143 219
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	72 224	74 783
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	8 421	7 959
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'obligations locatives	6 006	4 184
Perte (gain) de change des obligations locatives	1 395	(38)
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	17 279	17 639
Quote-part du résultat net dans la coentreprise	3 173	5 849
Autres (produits financiers nets) charges financières nettes	(6 750)	4 886
Dévaluation des participations dans la coentreprise (note 13)	240	2 720
Variation nette des éléments hors caisse (note 24)	102 111	5 967
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(3 565)	(8 368)
Intérêts liés aux contrats de location	(1 180)	(397)
Intérêts payés	(6 957)	(5 712)
Intérêts reçus	14 574	1 417
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 806 995	1 254 108
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(46 409)	(36 748)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(17 938)	(14 034)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	204	494
Investissement dans la coentreprise, net des distributions, et versements aux partenaires	(5 000)	(9 075)
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'investissement	(69 143)	(59 363)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende payé	(1 449 519)	(1 067 630)
Variation nette des emprunts bancaires	(86 991)	(139 018)
Augmentation de la dette à long terme	32 215	49 715
Remboursement de la dette à long terme	(16 230)	(12 377)
Remboursement des obligations locatives	(7 823)	(7 692)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	(3 000)	(25 000)
Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement	(1 531 348)	(1 202 002)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalent de trésorerie	206 504	(7 257)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	97 885	105 142
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice (note 24)	304 389	97 885

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(En milliers de dollars canadiens)

1 • STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, au Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, au Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que les participations de Loto-Québec dans une coentreprise.

2 • BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 26 mai 2023.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés sur opérations de jeu, évalués à la juste valeur ;
- du passif (actif) net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 23.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces éléments en cause. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes importantes relatives aux éléments qui font l'objet d'estimations, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies aux notes suivantes :

- Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (notes 4 f et 20 b iv);
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (note 4 l, m et n);
- Dépréciation des actifs financiers et non financiers (note 4 o);
- Passifs éventuels (note 22).

3 • MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes ainsi que des amendements et des interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. Loto-Québec ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

En février 2021, un amendement à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, a été publié. L'amendement, intitulé *Informations à fournir sur les méthodes comptables*, exige que les entités divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise.

L'adoption de cet amendement n'aura aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de Loto-Québec. Les incidences se limiteront à l'information fournie sur les méthodes comptables.

4 • PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.;
- La Société des casinos du Québec inc.;
- Casiloc inc.;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc.;
- 9059-3849 Québec inc.;
- Casino Mundial inc.;
- Casino Capital-2006 inc.;
- Technologies Nter, société en commandite;
- Technologies Nter inc.

(ii) Participations dans une coentreprise

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., est une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

La coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Après sa comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements

des capitaux propres de l'entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec, de la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans la coentreprise, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité détenue.

(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sont présentés au net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

c) Produits

Les principales sources de produits et les méthodes comptables afférentes sont décrites ci-dessous :

(i) Produits des jeux

Loto-Québec a établi que les produits des jeux dans le cadre de ses activités ordinaires sont répartis en deux grandes catégories :

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont fixes ou substantiellement fixes (ci-après « substantiellement fixes »). Les produits de ces jeux constituent, en substance, une commission et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Le montant des produits de ces jeux correspond à la contrepartie reçue du client moins les lots payables aux clients ;
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu. Les produits de ces jeux constituent, en substance, des règlements de dérivés sur opérations de jeu et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Le montant des produits de ces jeux correspond au cumul des profits et pertes nets à la suite du règlement de chaque jeu, soit à la différence entre les mises et les lots attribués.

Loteries

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux Instants et de certaines loteries à tirage.

Les produits des jeux Instants sont comptabilisés au moment de la vente aux clients par les détaillants ou en ligne puisque ces opérations de jeu sont réglées et l'obligation de prestation est remplie instantanément.

Les produits des loteries à tirage pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie. Pour les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages sont subséquents à cette date, la portion des ventes correspondant au taux fixe théorique de lots à attribuer est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à titre de passif financier pour lots à payer, et la portion résiduelle est comptabilisée à titre de produits différés.

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés de certaines loteries à tirage et des jeux de paris sur événement.

Ces produits sont comptabilisés à la date du tirage ou au moment de l'événement puisque c'est à ce moment que les opérations de jeu sont réglées. Les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages ou les événements sont subséquents à cette date sont comptabilisés au passif à l'état consolidé de la situation financière à titre de dérivés sur opérations de jeu.

Casinos et salons de jeux

- Les produits pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de poker en pari mutuel. Ces produits sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits provenant de l'exploitation des autres jeux en casino et en ligne de même que ceux provenant des salons de jeux sont des produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu, et sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

Lorsque le programme de gratuités aux clients est applicable à une transaction, la valeur des points accumulés pour celle-ci est déduite des produits de ces jeux.

Établissements de jeux

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de bingo et de Kinzo. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés des produits provenant des bars. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

(ii) Produits non liés au jeu

Les produits qui ne sont pas liés au jeu proviennent principalement des activités de restauration et d'hébergement. Ces produits sont comptabilisés au moment où les services sont rendus aux clients puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.

d) Programmes de gratuités aux clients

Des programmes mis en place par une filiale de Loto-Québec permettent, notamment, d'accumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client. Les points sont convertibles en argent ou en biens et services, au choix du client. Ces programmes de points sont associés à des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu.

Lorsque des points sont accordés aux clients, une portion du prix de transaction est allouée à ces points, d'un montant correspondant à la valeur en argent des points, et est comptabilisée au passif au poste Charges à payer et frais courus à l'état consolidé de la situation financière. L'utilisation des points par les clients est comptabilisée en diminution du passif.

e) Coût des ventes

Commissions

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des ventes de billets de loterie et de bingo ainsi que sur un pourcentage des produits tirés des appareils de loterie vidéo dans les bars. Ces commissions sont comptabilisées au coût des ventes à l'état consolidé du résultat global, au moment où elles sont engagées.

f) Avantages du personnel

(i) Avantages à court terme

Les salaires, les cotisations aux régimes généraux et obligatoires, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme, et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

(ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

(iii) Régimes à prestations définies

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Régimes de retraite

Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuaire. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique en résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêt), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

g) Taxes à la consommation

Loto-Québec effectue des remises de taxe sur les produits et services (TPS) au gouvernement du Canada, conformément au *Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH)*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15), ainsi que des remises de taxe de vente du Québec (TVQ) au gouvernement du Québec, conformément au *Règlement sur la taxe de vente du Québec*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

Les taxes nettes attribuables aux activités non liées au jeu se calculent de la même façon que pour les autres sociétés assujetties aux taxes à la consommation (TPS et TVQ). Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent. De plus, Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces dernières taxes

sont présentées dans le coût des ventes lorsqu'elles sont directement imputables à un secteur d'activité ou distinctement à l'état consolidé du résultat global dans le cas contraire. Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent environ 30 % des charges taxables liées au jeu.

h) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers, comptabilisés distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent les produits d'intérêt sur la trésorerie et équivalent de trésorerie et sur les prêts à une coentreprise.

Les charges financières, comptabilisées distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent, le cas échéant, les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme ainsi que les intérêts liés aux contrats de location. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net par la méthode du taux d'intérêt effectif.

i) Instruments financiers

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle Loto-Québec devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les créances clients sans composante de financement significative sont initialement évaluées au prix de transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement liés à son acquisition ou à son émission.

(ii) Actifs financiers – classement, évaluation ultérieure, et profits et pertes

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois : (a) du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers; (b) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si Loto-Québec change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier qui est un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme décrit précédemment, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés.

En résumé, voici les méthodes applicables pour l'évaluation ultérieure des actifs financiers et la comptabilisation des profits et pertes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou les dividendes perçus, sont comptabilisés au résultat net;

- Actifs financiers au coût amorti :
Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêt, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés, le cas échéant, au résultat net. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés au résultat net.

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et équivalent de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les prêts à la coentreprise, qui sont tous classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

(iii) Passifs financiers – classement, évaluation ultérieure, et profits et pertes

Lors de sa comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transactions, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêt, sont comptabilisés au résultat net.

Les dérivés sur opérations de jeu non réglées sont évalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêt et les profits et pertes de change, le cas échéant, sont comptabilisés au résultat net. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré au résultat net.

Les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots à payer, les lots progressifs à payer, les salaires à payer ainsi que la dette à long terme sont évalués ultérieurement au coût amorti.

(iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par un actif financier arrivent à expiration, ou lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de Loto-Québec sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Un passif est également décomptabilisé lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les conditions modifiées.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable attribuée à la partie décomptabilisée et la contrepartie payée, y compris, s'il y a lieu, les actifs (hors trésorerie) transférés et les passifs assumés, doit être comptabilisée au résultat net.

(v) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état consolidé de la situation financière si et seulement si Loto-Québec dispose actuellement du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(vi) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux, fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix) ;
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change ainsi que la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

j) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalent de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

k) Stocks

Les stocks comprennent les aliments et boissons, les billets et les stocks de papeterie de loterie. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût est le coût moyen. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

l) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison du produit de cession à la valeur comptable nette de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global au moment où ils sont encourus.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service pour chaque composante principale d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante principale d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Immeubles	de 1,67 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	3,33 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	de 2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	de 2 % à 10 %
Aménagement extérieur	de 3,33 % à 6,67 %
Améliorations locatives	de 1,67 % à 6,67 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice, et les ajuste si nécessaire. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité.

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

m) Immobilisations incorporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

La direction doit porter un jugement pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement ;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver ;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel ;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Loto-Québec veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Les dépenses de recherche et de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges à l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles générées à l'interne comprennent les coûts de développement des logiciels développés ou modifiés à l'interne, c'est-à-dire le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend les coûts directement liés à l'acquisition des licences et des logiciels ainsi que ceux liés à leur installation.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont encourues.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations incorporelles sont prêtes à être mises en service et selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Licences acquises	sur la durée du contrat
Logiciels acquis	de 6,67 % à 20 %
Logiciels générés à l'interne	de 6,67 % à 20 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés si nécessaire.

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

n) Contrats de location

Identification d'un contrat de location

À la date de passation d'un contrat, Loto-Québec détermine si celui-ci constitue un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Loto-Québec comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Pour ces types de contrats, Loto-Québec comptabilise les paiements de loyer comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

Loto-Québec détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pendant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Loto-Québec réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement se produit.

Loto-Québec a fait le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, et comptabilise les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative.

Actif au titre du droit d'utilisation

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé à la date de début du contrat et est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus, et de l'estimation des coûts que Loto-Québec devra engager pour démanteler et enlever le bien loué ainsi que pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien dans l'état exigé par le contrat.

(ii) Évaluation ultérieure

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, ajusté en fonction des réévaluations de l'obligation locative. L'amortissement est comptabilisé à partir de la date de début du contrat selon le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si Loto-Québec est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 24 ans pour les immeubles, les aménagements et les stationnements, et de 1 à 7 ans pour les équipements et autres.

Obligations locatives

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de début du contrat, Loto-Québec comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat. Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyer variables, qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyer comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que Loto-Québec a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par Loto-Québec de l'option de résiliation du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyer est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

(ii) Évaluation ultérieure

Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté pour rendre compte du cumul des intérêts et est réduit pour tenir compte des paiements de loyer effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyer fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

o) Dépréciation des actifs financiers et non financiers

(i) Actifs financiers

Des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant.

Les corrections de valeur pour pertes attendues sont évaluées sur l'une des deux bases suivantes :

- Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture; ou
- Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir :

- Les instruments de dette dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture; et
- Les autres instruments de dette et de trésorerie dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale (phase 1).

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Lorsque Loto-Québec détermine si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables pouvant être obtenues sans devoir engager des coûts ni des efforts déraisonnables. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de Loto-Québec, d'une analyse avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Loto-Québec considère que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou si la santé financière de la contrepartie s'est détériorée de manière significative (phase 2).

Loto-Québec considère qu'un actif financier est défaillant (phase 3) lorsque :

- il est peu probable que l'emprunteur paie la totalité de ses obligations liées au crédit envers Loto-Québec sans avoir recours à des actions telles que la réalisation de garanties, le cas échéant;
- l'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Loto-Québec considère qu'un instrument de dette présente un faible risque lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification dite de « catégorie d'investissement » par une agence de notation, c'est-à-dire lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (selon l'agence de notation Moody's) ou à BBB- (selon l'agence de notation Standard & Poor's).

La période maximale à prendre en considération pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle l'entité est exposée au risque de crédit.

À chaque date de clôture, Loto-Québec évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont susceptibles d'être dépréciés. Un actif financier est ainsi déprécié en raison d'un ou de plusieurs événements intervenus qui ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation objective fondée sur des pondérations probabilistes, qui est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. Les pertes de crédit attendues sont évaluées selon la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à une entité aux termes d'un contrat et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir) sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Présentation des pertes de crédit attendues

À l'état consolidé de la situation financière, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

Les pertes de valeur comptabilisées sont présentées à l'état consolidé du résultat global au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

Décomptabilisation

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsque Loto-Québec n'a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier. Cette appréciation est effectuée instrument par instrument.

(ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, un test de dépréciation est réalisé au même moment chaque année sur les immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par l'application d'un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs (l'UGT) qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée.

Tous les actifs non financiers sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une moins-value comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une moins-value peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur comptable.

5 • PRODUITS

Les produits de Loto-Québec sont ventilés en fonction des secteurs d'activité et des principales catégories de produits :

	2023				
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Total
Produits des jeux					
Loteries à tirage	603 187	-	-	-	603 187
Instantants	268 741	-	-	-	268 741
Paris sur événement	-	-	29 390	-	29 390
Jeux en casino	-	668 397	-	-	668 397
Jeux en ligne	124 216	269 936	9 762	-	403 914
Salons de jeux	-	67 106	-	-	67 106
Bars	-	-	868 259	-	868 259
Bingos	-	-	6 779	-	6 779
Kinzo	-	-	7 973	-	7 973
Total des produits des jeux	996 144	1 005 439	922 163	-	2 923 746
Produits non liés au jeu					
Restauration	-	75 719	-	(21 001)	54 718
Hébergement	-	20 089	-	-	20 089
Total des produits non liés au jeu	-	95 808	-	(21 001)	74 807
	996 144	1 101 247	922 163	(21 001)	2 998 553
Produits des jeux					
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes					681 415
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu					2 242 331
					2 923 746

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Total
Produits des jeux					
Loteries à tirage	617 622	-	-	-	617 622
Instantants	271 885	-	-	-	271 885
Paris sur événement	-	-	28 350	-	28 350
Jeux en casino	-	325 562	-	-	325 562
Jeux en ligne	117 901	265 346	7 700	-	390 947
Salons de jeux	-	34 075	-	-	34 075
Bars	-	-	516 574	-	516 574
Bingos	-	-	3 758	-	3 758
Kinzo	-	-	3 785	-	3 785
Total des produits des jeux	1 007 408	624 983	560 167	-	2 192 558
Produits non liés au jeu					
Restauration	-	22 720	-	(7 593)	15 127
Hébergement	-	9 544	-	-	9 544
Total des produits non liés au jeu	-	32 264	-	(7 593)	24 671
	1 007 408	657 247	560 167	(7 593)	2 217 229
Produits des jeux					
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes					682 900
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu					1 509 658
					2 192 558

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits non liés au jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*.

6 • COÛT DES VENTES

Le coût des produits lié aux opérations de jeu est composé de :

	2023				
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Total
Coût des ventes					
Commissions	141 511	-	201 107	-	342 618
Redevances	10 203	67 288	2 479	-	79 970
Impression	24 300	-	1 651	-	25 951
Aliments et boissons	-	24 157	-	(7 880)	16 277
TPS	7 744	1 600	10 230	-	19 574
TVQ	15 447	3 189	20 408	-	39 044
	199 205	96 234	235 875	(7 880)	523 434

	2022				
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Total
Coût des ventes					
Commissions	146 733	-	121 427	-	268 160
Redevances	12 315	58 064	2 299	-	72 678
Impression	24 348	-	994	-	25 342
Aliments et boissons	-	7 156	-	(2 562)	4 594
TPS	8 683	2 428	6 206	-	17 317
TVQ	17 322	4 843	12 381	-	34 546
	209 401	72 491	143 307	(2 562)	422 637

7 • AVANTAGES DU PERSONNEL

	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	371 226	255 055
Avantages postérieurs à l'emploi	26 171	24 241
Autres avantages à long terme	232	2 548
	397 629	281 844

8 • PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2023	2022
Versement au gouvernement du Canada	19 671	18 507
Versements aux organismes sans but lucratif (OSBL)	2 423	1 255
	22 094	19 762

Versement au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 87 443 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (2022 : 81 748 \$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Versements aux OSBL

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde, à certains organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalant à différents pourcentages des produits moins la valeur des lots versés aux gagnants dépendamment des produits du bingo.

9 • (PRODUITS FINANCIERS NETS) CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2023	2022
Produits d'intérêt	14 574	1 417
Total des produits financiers	14 574	1 417
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires ¹	295	256
Charges d'intérêt sur dette à long terme	6 349	5 650
Charges d'intérêt liées aux contrats de location	1 180	397
Total des charges financières	7 824	6 303
(Produits financiers nets) charges financières nettes	(6 750)	4 886

¹ Les charges d'intérêt incluent 620 \$ (2022 : 235 \$), liés à des emprunts bancaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

10 • CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2023	2022
Ministère de la Santé et des Services sociaux	-	22 000
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 000
	3 000	25 000

Les engagements afférents à cette contribution sont détaillés à la note 22.

11 • CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2023	2022
Détaillants ¹	53 170	70 408
Société de la loterie interprovinciale	-	5 463
Jeu en ligne	22 839	16 143
Coentreprise	-	2 122
Autres	8 289	10 343
	84 298	104 479

Les soldes à recevoir des détaillants et de la Société de la loterie interprovinciale comprennent des créances découlant des contrats conclus avec des clients relativement à des produits comptabilisés sous les normes IFRS 15 et IFRS 9.

¹ Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier, et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2023, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 62 272 \$ (2022 : 86 374 \$) et de 9 102 \$ (2022 : 15 966 \$), représentant les montants nets du règlement de 53 170 \$ (2022 : 70 408 \$).

12 • STOCKS

	2023	2022
Aliments et boissons	3 688	3 254
Billets de loterie et stock de papeterie	1 455	1 693
	5 143	4 947

Pour l'exercice, le coût des stocks comptabilisé en charge est de 41 104 \$ (2022 : 29 430 \$).

13 • PARTICIPATIONS DANS LA COENTREPRISE ET PRÊTS

	2023	2022
Participations	1 857	4 357
Prêts	24 287	19 287
	26 144	23 644
Moins portion courante des prêts	3 500	-
	22 644	23 644

PARTICIPATIONS

Participations et quote-part dans la coentreprise, et versements aux partenaires

	Parts	% de participation		Valeur comptable	
		2023	2022	2023	2022
Titres de participation dans la coentreprise				1 857	4 357
Avec droit de vote et participation	A	50 %	50 %		
Avec droit de participation	B	33 %	33 %		

La Société a évalué la valeur recouvrable des titres de participation dans la coentreprise qui présentaient des indications objectives de dépréciation en raison de leur difficulté financière causée par la crise sanitaire. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2023, la perte de valeur comptabilisée est de 240 \$ (2022 : 2 720 \$) et est présentée au poste Dévaluation des participations dans la coentreprise à l'état consolidé du résultat global.

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la coentreprise, et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la coentreprise sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la coentreprise, la portion des résultats nets générés par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre à la coentreprise pour les partenaires, détenteurs des parts C, ainsi que la quote-part de Loto-Québec, détentrice des parts A et B, dans les résultats nets générés par le Fairmont Le Manoir Richelieu se présentent comme suit :

	2023	2022
Quote-part de Loto-Québec par sa détention de parts A et B	(2 260)	34
Versements aux partenaires, détenteurs des parts C	(913)	(5 883)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	(3 173)	(5 849)

Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2023	2022
Total des actifs courants	7 224	5 943
Total des actifs non courants	87 972	87 721
Total des actifs	95 196	93 664
Total des passifs courants	6 687	4 014
Total des passifs non courants	22 174	16 907
Total des passifs	28 861	20 921
Produits	28 586	21 817
Résultat net et global généré par la coentreprise	(6 946)	141
Résultats des parts A	96	(69)
Résultats des parts B	(7 042)	210
Contributions des partenaires, détenteurs des parts C	913	5 883
Résultat net et résultat global	(6 033)	6 024

PRÊTS

	2023	2022
Coentreprise		
Prêt, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 5,05 % au 31 mars 2023, (2022 : 1,35 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2024	3 500	3 500
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 5,05 % au 31 mars 2023, (2022 : 1,35 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2025	4 000	4 000
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 5,05 % au 31 mars 2023, (2022 : 1,35 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 22 juin 2026	4 013	4 013
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 5,05 % au 31 mars 2023, (2022 : 1,30 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2027	5 266	5 266
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 5,15 % au 31 mars 2023, intérêts encaissables annuellement, encaissable le 8 janvier 2028	5 000	-
	24 287	19 287

Au 31 mars 2022 et 2023, les prêts demeurent à la phase 2, étant donné que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale en raison des répercussions de la COVID-19 sur le secteur du tourisme. Par ailleurs, la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces instruments financiers, soit la durée contractuelle restante, est considérée comme négligeable.

14 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aménagement

	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours de construction ¹	Total
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2021	44 133	439 667	119 226	503 408	80 179	576 765	7 875	18 050	1 789 303
Entrées	-	5 981	510	4 268	11 079	16 142	-	4 388	42 368
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	776	-	12 400	1 321	-	-	(14 497)	-
Sorties	(14)	(2 595)	(604)	(10 895)	(11 391)	(19 264)	-	-	(44 763)
Solde au 31 mars 2022	44 119	443 829	119 132	509 181	81 188	573 643	7 875	7 941	1 786 908
Entrées	-	4 712	4 764	1 042	(213)	35 746	-	8 309	54 360
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	2 301	2 110	386	98	-	-	(4 895)	-
Sorties	-	(7 217)	(2 404)	(4 278)	(11 403)	(26 254)	-	-	(51 556)
Solde au 31 mars 2023	44 119	443 625	123 602	506 331	69 670	583 135	7 875	11 355	1 789 712
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2021	-	233 506	99 153	304 657	50 009	449 344	-	-	1 136 669
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	8 674	2 007	13 663	2 699	35 293	-	-	62 336
Sorties	-	(2 141)	(604)	(7 590)	(11 314)	(18 437)	-	-	(40 086)
Solde au 31 mars 2022	-	240 039	100 556	310 730	41 394	466 200	-	-	1 158 919
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	9 099	2 082	14 067	1 786	32 708	-	-	59 742
Sorties	-	(5 256)	(1 888)	(2 295)	(10 149)	(25 787)	-	-	(45 375)
Solde au 31 mars 2023	-	243 882	100 750	322 502	33 031	473 121	-	-	1 173 286
Valeurs comptables nettes									
Au 31 mars 2022	44 119	203 790	18 576	198 451	39 794	107 443	7 875	7 941	627 989
Au 31 mars 2023	44 119	199 743	22 852	183 829	36 639	110 014	7 875	11 355	616 426

¹ La répartition par catégorie des immobilisations corporelles en cours de construction représente :

	2023	2022
Immeubles	6 551	2 840
Aménagement - stationnements	151	2 110
Aménagement - intérieur et extérieur	4 631	2 893
Améliorations locatives	22	98
	11 355	7 941

	Acquises	Générées à l'interne		Total
	Logiciels et licences	Logiciels	Projets informatiques en développement	
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2021	35 720	185 792	10 175	231 687
Entrées	2 812	3 504	8 411	14 727
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	685	5 317	(6 002)	-
Sorties	(1 101)	(2 268)	-	(3 369)
Solde au 31 mars 2022	38 116	192 345	12 584	243 045
Entrées	1 139	5 912	13 141	20 192
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	-	10 625	(10 625)	-
Sorties	(15)	(5 506)	-	(5 521)
Solde au 31 mars 2023	39 240	203 376	15 100	257 716
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2021	30 029	157 861	-	187 890
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 198	10 249	-	12 447
Sorties	(1 101)	(2 268)	-	(3 369)
Solde au 31 mars 2022	31 126	165 842	-	196 968
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 397	10 085	-	12 482
Sorties	(15)	(5 477)	-	(5 492)
Solde au 31 mars 2023	33 508	170 450	-	203 958
Valeurs comptables nettes				
Au 31 mars 2022	6 990	26 503	12 584	46 077
Au 31 mars 2023	5 732	32 926	15 100	53 758

16 • ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente les actifs au titre du droit d'utilisation à l'égard des contrats de location de Loto-Québec au 31 mars 2023 :

	Aménagement		Équipement et autres	Total
	Immeubles	Stationnements		
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2021	7 875	-	18 812	26 687
Entrées	11 889	6 308	2 183	20 380
Cessation de bail	(2 081)	-	(199)	(2 280)
Au 31 mars 2022	17 683	6 308	20 796	44 787
Entrées	13	-	17 915	17 928
Cessation de bail	-	-	(707)	(707)
Au 31 mars 2023	17 696	6 308	38 004	62 008
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2021	3 394	-	9 499	12 893
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 668	1 261	5 030	7 959
Cessation de bail	(2 081)	-	(166)	(2 247)
Au 31 mars 2022	2 981	1 261	14 363	18 605
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 375	1 262	5 784	8 421
Cessation de bail	-	-	(673)	(673)
Au 31 mars 2023	4 356	2 523	19 474	26 353
Valeurs comptables nettes				
Au 31 mars 2022	14 702	5 047	6 433	26 182
Au 31 mars 2023	13 340	3 785	18 530	35 655

Au 31 mars 2023, la charge relative aux paiements de loyer variables (contrats liés aux redevances sur les machines à sous) non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative est de 15 817 \$ (2022 : 5 606 \$).

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de Loto-Québec au 31 mars 2023 :

Moins de 1 an	8 881
De 1 à 3 ans	13 525
Plus de 3 ans	19 904
	42 310

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023 :

Partie courante	7 862
Partie non courante	29 985
	37 847

17 • EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élèvent à 16 779 \$ (2022 : 103 770 \$), dont 16 779 \$ (2022 : 86 779 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires, exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 5,05 % (2022 : de 0,52 % à 1,10 %).

La Société a obtenu des facilités de crédit auprès de trois institutions financières pour un montant combiné de 260 000 \$. Au 31 mars 2023, ces facilités de crédit n'étaient pas utilisées.

18 • CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	103 406	61 434
Société de la loterie interprovinciale	3 526	-
Lots à payer ¹	69 680	72 369
Lots progressifs à payer ²	71 722	36 960
Salaires à payer	82 259	50 648
Avantages sociaux à payer	13 707	14 102
Coentreprise	62	-
TPS	4 647	3 503
TVQ	9 814	7 736
	358 823	246 752

¹ Le poste Lots à payer est constitué de lots à payer aux gagnants et de lots à attribuer sur les billets de loterie à tirage et les jeux Instants pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes, déterminés selon un taux théorique appliqué au montant des ventes moins les lots déboursés. Un an après la date du tirage ou celle du retrait des billets, le passif relatif aux lots non réclamés expire et est utilisé pour l'attribution de lots bonis.

² Le poste Lots progressifs à payer est composé principalement des lots progressifs des machines à sous des casinos. Ce passif croît en fonction de l'activité de jeu des clients.

19 • DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} septembre 2023, taux fixe de 3,133 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, payables mensuellement, capital et intérêts, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} juin 2028, taux fixe de 2,085 %	28 906	34 582
1 ^{er} juillet 2033, taux fixe de 2,154 %	43 504	47 566
1 ^{er} juin 2035, taux fixe de 1,770 %	67 236	72 551
1 ^{er} juin 2039, taux fixe de 4,212 %	31 223	-
	245 869	229 699
Coûts de transaction	(1 128)	(1 056)
	244 741	228 643
Moins portion courante	(39 147)	(14 948)
	205 594	213 695

a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation des employés et de l'employeur au RREGOP est passé à 9,69 % (2022 : 10,04 %) de la masse salariale admissible, et celui au RRPE est de 12,67 % (2022 : 12,29 %). Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devrait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, Loto-Québec a estimé un montant de compensation à 3 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 9 124 \$ (2022 : 9 150 \$). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Régimes à prestations définies

(i) Caractéristiques des régimes de retraite

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans l'intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. La plus récente évaluation pour le Régime du personnel cadre et professionnel et pour le Régime des employés a été effectuée en date du 31 décembre 2021. Les prochaines évaluations seront effectuées au plus tard en date du 31 décembre 2024. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2022, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2023.

(ii) Risques relatifs aux régimes de retraite

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié à l'investissement, le risque lié à la longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque lié au taux d'inflation et le risque lié au taux de croissance de la rémunération.

Risque lié au taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit généralement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

Risque lié à l'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2023 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales des marchés publics et privés, d'obligations, d'hypothèques, de fonds d'infrastructure et de fonds immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement sur les placements réalisés par les gestionnaires retenus.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, une réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Risque lié au taux d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

Risque lié au taux de croissance de la rémunération

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration du taux de croissance de la rémunération des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

(iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2023	2022
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	10 843	10 611
Valeur actualisée des OPD capitalisées	787 301	822 453
Total de la valeur actualisée des OPD	798 144	833 064
Juste valeur des actifs des régimes	870 519	908 442
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(72 375)	(75 378)

Représenté par :

	2023	2022
Actif net au titre des prestations définies	(83 218)	(85 989)
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	10 843	10 611
	(72 375)	(75 378)

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

	2023			2022
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
OPD				
Solde au début	822 453	10 611	833 064	873 556
Coût des services rendus de l'exercice	18 533	-	18 533	14 546
Intérêts débiteurs	33 409	-	33 409	28 845
Cotisations des employés	10 756	-	10 756	8 109
Prestations versées	(37 095)	-	(37 095)	(28 156)
Écarts actuariels	(60 755)	232	(60 523)	(63 836)
Solde à la fin	787 301	10 843	798 144	833 064
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	908 442	-	908 442	893 468
Revenus d'intérêt	35 862	-	35 862	29 275
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêt	(50 044)	-	(50 044)	(1 641)
Cotisations de l'employeur	3 565	-	3 565	8 362
Cotisations des employés	10 756	-	10 756	8 109
Prestations versées	(37 095)	-	(37 095)	(28 156)
Frais d'administration des régimes	(967)	-	(967)	(975)
Solde à la fin	870 519	-	870 519	908 442
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(83 218)	10 843	(72 375)	(75 378)

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2023		2022	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,2	10 446	1,0	9 084
Obligations	31,3	272 473	36,5	331 581
Hypothèques	11,0	95 757	10,2	92 661
Actions canadiennes	4,8	41 785	7,0	63 591
Actions mondiales	12,7	110 556	17,6	159 886
Fonds immobiliers	15,3	133 189	11,7	106 288
Infrastructures	11,9	103 592	7,2	65 408
Placements privés	11,8	102 721	8,8	79 943
	100,0	870 519	100,0	908 442

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être principalement corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs.

Les charges au titre des prestations définies, imputées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global, se détaillent comme suit :

	2023			2022
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services	18 533	-	18 533	14 546
Charge d'intérêt nette	(2 453)	-	(2 453)	(430)
Frais d'administration des régimes	967	-	967	975
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	-	232	232	2 548
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	17 047	232	17 279	17 639

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2023	2022
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	76 805	82 084
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	(16 050)	(15 706)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêt	(50 044)	(1 641)
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies	10 711	64 737

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
OPD au 31 mars				
Taux d'actualisation	4,85 %	4,80 %	4,00 %	3,80 %
Taux d'inflation	1,65 %	1,65 %	1,80 %	1,80 %
Taux de croissance de la rémunération	2,65 %	2,65 %	2,80 %	2,80 %

Pour l'OPD au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, les hypothèses de mortalité sont basées sur la table CPM2014, secteur public, et sur la courbe de projection CPM-B. Au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, les taux pour le Régime des employés sont multipliés par 115 %.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars est de :

	2023		2022	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	24,0 ans	22,2 ans	24,0 ans	22,2 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	25,0 ans	23,2 ans	25,0 ans	23,2 ans

(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs

Le poste Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec.

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont les taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars :

	2023		2022	
Taux d'actualisation	Augmentation à 5,85 %	Diminution à 3,85 %	Augmentation à 5,00 %	Diminution à 3,00 %
(Diminution) augmentation de l'OPD	(91 226)	103 187	(115 365)	134 163
Taux d'inflation	Augmentation à 2,65 %	Diminution à 0,65 %	Augmentation à 2,80 %	Diminution à 0,80 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	30 186	(28 682)	40 329	(38 287)
Taux de croissance de la rémunération	Augmentation à 3,65 %	Diminution à 1,65 %	Augmentation à 3,80 %	Diminution à 1,80 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	4 566	(4 461)	6 929	(6 743)
Taux de mortalité	Augmentation à 110 % des taux	Diminution à 90 % des taux	Augmentation à 110 % des taux	Diminution à 90 % des taux
(Diminution) augmentation de l'OPD	(8 436)	9 328	(11 495)	12 501

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les cotisations minimales versées aux régimes sont fondées sur la dernière évaluation actuarielle de chacun des régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 4 650 \$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2023 est de 10,20 années (2022 : 13,25 années).

21 • GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, telle qu'elle est définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2023	2022
Emprunts bancaires	16 779	103 770
Dette à long terme	244 741	228 643
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	347 990	418 883

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel sont déduites les contributions au gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter un montant n'excédant pas 552 000 \$, dont 300 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec, et 252 000 \$ à long terme auprès de ce même fonds, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courants ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1 400 000 \$ représentant les dettes cumulatives depuis le 19 mars 2008. Au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes. Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2022.

22 • PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction estime que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

b) Engagements

(i) Baux

Loto-Québec a des engagements liés aux taxes sur des baux.

L'échéance se détaille ainsi :

	2023	2022
Moins de 1 an	13 110	13 133
De 1 an à 5 ans	38 906	34 643
Plus de 5 ans	16 862	19 882
	68 878	67 658

(ii) Contribution au gouvernement du Québec

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

23 • INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si une autre partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Aucun risque de crédit n'est associé aux fonds en caisse des casinos, car ils ne sont pas détenus par une autre partie. Loto-Québec réduit le risque de crédit associé à l'encaisse et aux équivalents de trésorerie en traitant avec des institutions financières reconnues dont les notations par les agences de crédit sont de « catégorie investissement ». Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants. Les autres actifs financiers sont constitués des prêts à une coentreprise, dont le détail est présenté à la note 13.

Les créances clients et autres débiteurs en souffrance représentent 0,2 % des créances en 2022 et en 2023. Les pertes de crédit attendues, comptabilisées sur tous les actifs financiers décrits précédemment, sont négligeables. La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous ses actifs qui ne sont pas en souffrance est bonne.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2023					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	16 779	16 779	16 779	-	-	-
Dividende à payer	295 724	295 724	295 724	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	103 406	103 406	103 406	-	-	-
Société de la loterie interprovinciale	3 526	3 526	3 526	-	-	-
Coentreprise	62	62	62	-	-	-
Lots à payer	69 680	69 680	69 680	-	-	-
Lots progressifs à payer	71 722	71 722	71 722	-	-	-
Salaires à payer	82 259	82 259	82 259	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	6 241	6 241	6 241	-	-	-
Dette à long terme	244 741	302 251	45 092	21 321	63 964	171 874
	894 140	951 650	694 491	21 321	63 964	171 874

	2022					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	103 770	103 770	103 770	-	-	-
Dividende à payer	148 219	148 219	148 219	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	61 434	61 434	61 434	-	-	-
Lots à payer	72 369	72 369	72 369	-	-	-
Lots progressifs à payer	36 960	36 960	36 960	-	-	-
Salaires à payer	50 648	50 648	50 648	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	6 723	6 723	6 723	-	-	-
Dette à long terme	228 643	279 985	20 837	42 648	55 965	160 535
	708 766	760 108	500 960	42 648	55 965	160 535

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Loto-Québec n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les équivalents de trésorerie, les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime étant donné qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant leur échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés. Une variation raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

(ii) Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Loto-Québec est exposée au risque de taux de change étant donné qu'elle détient un compte de trésorerie en devise américaine. Étant donné que le solde du compte est non significatif, une variation du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats de l'exercice. L'exposition de Loto-Québec au risque de change est par conséquent négligeable.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et équivalent de trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, le dépôt à terme, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les charges à payer et frais courus, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec, tous de niveau 2, à l'exception des dérivés sur opérations de jeu qui sont de niveau 3, selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts à la coentreprise	24 287	24 287	19 287	19 287
Dette à long terme	245 869	239 220	229 699	227 274

a) Actifs financiers non dérivés

La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée selon la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

b) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle de la dette à long terme, est fondée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

c) Dérivés sur opérations de jeu

La juste valeur initiale des dérivés sur les loteries à tirage et sur les paris sur événement correspond au montant de la contrepartie reçue au moment de la vente de participations à ces jeux. Tout changement subséquent dans les probabilités de gains ou de pertes quant à l'issue attendue d'un tirage ou d'un événement ferait varier la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés pour les loteries à tirage et paris sur événement n'ayant pas encore eu lieu au 31 mars. Les probabilités de gains ou de pertes pour les loteries à tirage sont basées sur des taux théoriques qui ne varient pas, et il n'y a pas de changements raisonnablement probables aux hypothèses relatives aux paris sur événement qui entraîneraient un changement significatif de la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés au 31 mars, bien que le gain réel ou la perte réelle sera déterminé(e) par l'issue du tirage ou de l'événement.

	2023	2022
Trésorerie et équivalent de trésorerie		
Fonds en caisse des casinos	90 944	73 456
Encaisse	83 445	24 429
Dépôt à terme à 5,1 %, échéance 24 avril 2023	130 000	-
	304 389	97 885
Variation nette des éléments hors caisse		
Créances clients et autres débiteurs	20 181	(5 218)
Stocks	(196)	(806)
Charges payées d'avance	(16 288)	(1 764)
Charges à payer et frais courus	101 379	9 269
Dérivés sur opérations de jeu	(482)	1 199
Produits différés	(2 483)	3 287
	102 111	5 967
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	20 084	12 133
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	4 588	2 334
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C dans la coentreprise, incluse dans les charges à payer et frais courus	711	(202)

Conciliation des variations des passifs liés aux activités de financement :

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 31 mars 2022	103 770	148 219	228 643	26 381	86 300	593 313
Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	(86 991)	-	-	-	-	(86 991)
Dividende à payer	-	147 505	-	-	(1 597 024)	(1 449 519)
Augmentation de la dette à long terme	-	-	32 215	-	-	32 215
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(16 230)	-	-	(16 230)
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(7 823)	-	(7 823)
Contributions au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(3 000)	(3 000)
	(86 991)	147 505	15 985	(7 823)	(1 600 024)	(1 531 348)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :						
Entrées de contrat de location	-	-	-	19 289	-	19 289
Coûts de transactions	-	-	113	-	-	113
	-	-	113	19 289	-	19 402
Variations totales liées à ces passifs	(86 991)	147 505	16 098	11 466	(1 600 024)	(1 511 946)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	-	-	-	-	1 600 024	1 600 024
Solde au 31 mars 2023	16 779	295 724	244 741	37 847	86 300	681 391

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 31 mars 2021	242 788	97 630	191 206	13 764	86 300	631 688
Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	(139 018)	-	-	-	-	(139 018)
Dividende à payer	-	50 589	-	-	(1 118 219)	(1 067 630)
Augmentation de la dette à long terme	-	-	49 715	-	-	49 715
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(12 377)	-	-	(12 377)
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(7 692)	-	(7 692)
Contributions au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(25 000)	(25 000)
	(139 018)	50 589	37 338	(7 692)	(1 143 219)	(1 202 002)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :						
Entrées de contrat de location	-	-	-	20 309	-	20 309
Coûts de transactions	-	-	99	-	-	99
	-	-	99	20 309	-	20 408
Variations totales liées à ces passifs	(139 018)	50 589	37 437	12 617	(1 143 219)	(1 181 594)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	-	-	-	-	1 143 219	1 143 219
Solde au 31 mars 2022	103 770	148 219	228 643	26 381	86 300	593 313

Étant donné que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part de ce dernier. Les autres parties liées de Loto-Québec comprennent ses filiales, sa coentreprise et les principaux dirigeants de Loto-Québec.

a) Transactions et soldes entre parties liées

À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers consolidés et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, Loto-Québec se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	4 562	3 618
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	843	651
	5 405	4 269

Gouvernance



Conseil d'administration et secrétariat général

AU 31 MARS 2023



Ann MacDonald, Montréal
ASC, PMP

Présidente du conseil d'administration, Loto-Québec
Chef de l'exploitation, BONE Structure

Nomination : 27 juin 2021
Échéance du mandat : 26 juin 2025

Diplômée de HEC Montréal en administration des affaires, Ann MacDonald possède un certificat en gestion de projet du Project Management Institute de Pennsylvanie et est administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Au cours de ses 17 années chez Bombardier Transport, elle a occupé successivement des postes de directrice et de directrice principale dans les domaines de la gestion de projet, des ventes, du développement des affaires, des communications et des affaires publiques. Vice-présidente aux ventes et au développement des affaires pendant sept ans, elle a dirigé tous les dossiers commerciaux au Canada et en Amérique, mettant à profit notamment ses talents de négociatrice. En 2018, elle était conseillère principale à VIA Rail pour le programme de renouvellement de la flotte de trains. M^{me} MacDonald a été membre de nombreux forums et associations, dont le Conference Board du Canada et l'Association canadienne du transport urbain. Elle a aussi été membre du conseil d'administration de la Fondation CHU Sainte-Justine et a siégé à son comité exécutif. Elle préside aujourd'hui le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine et siège à celui d'Aéroports de Montréal, où elle préside également le comité de développement et d'innovation. Depuis 2019, M^{me} MacDonald met sa vaste expérience en gestion de croissance opérationnelle stratégique et de développement commercial au profit de BONE Structure à titre de chef de l'exploitation.



Jean-François Bergeron, Montréal

Président et chef de la direction, Loto-Québec

Nomination : 31 mai 2021
Échéance du mandat : 30 mai 2026

En 2021, Jean-François Bergeron est nommé président et chef de la direction de Loto-Québec. Son grand sens de l'entrepreneuriat l'a d'abord conduit à piloter la mise sur pied de la Société québécoise du cannabis en 2018 puis à en assurer la direction. Il avait précédemment occupé la fonction de vice-président aux technologies de l'information (TI) à la Société des alcools du Québec, où il a soutenu la réalisation d'un plan d'affaires ambitieux grâce à son leadership stratégique. Comptant plus de 25 ans d'expérience à titre de gestionnaire, M. Bergeron possède une connaissance approfondie de la gestion des TI dans les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce de détail, des télécommunications et des services professionnels. Il a occupé un premier poste de gestion des TI pour l'entreprise Cascades. En 2014, il a dirigé l'ensemble des opérations mondiales liées aux TI de WSP Global. Il a aussi occupé le poste de vice-président et chef de la direction pour les TI d'Astral Media et de la société Kruger, où il a notamment dirigé les opérations des TI et de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Tissus, en Angleterre, pendant trois ans. Titulaire d'un baccalauréat en informatique de gestion et fort de son expérience en implantation de stratégies technologiques, en transformation numérique ainsi qu'en transformation organisationnelle, M. Bergeron a eu un parcours riche et diversifié. Il a ainsi acquis une compréhension transversale des organisations, qu'il a su mettre à profit dans ses multiples mandats.



Alain Albert, Magog

Administrateur de sociétés

Renouvellement du mandat : 9 mars 2022
Échéance du mandat : 8 mars 2026

Alain Albert est titulaire d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, d'un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Administrateur à la retraite, M. Albert détient plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1981 à 2005, il a travaillé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (maintenant Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail), notamment comme vice-président aux relations avec les partenaires et à l'expertise durant les 11 dernières années. De 2007 à 2017, il a été membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il y a présidé le comité des ressources humaines et du service à la clientèle, et a fait partie du comité de gouvernance et d'éthique.



Jean-François Blais, Montréal

Administrateur de sociétés

Renouvellement du mandat : 10 mai 2023
Échéance du mandat : 9 mai 2027

Jean-François Blais a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval en 1988 et le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS) en 1991. Administrateur à la retraite, M. Blais a travaillé près de 30 ans dans le domaine des assurances. De 2004 à 2011, il a été président et chef de la direction d'AXA Canada et, de 2011 à 2017, président d'Intact Assurance. Au cours de sa carrière, il a siégé au conseil du Bureau d'assurance du Canada et de l'Institut d'assurance. Il siège au conseil de la Caisse de dépôt et placement du Québec depuis mai 2020 et à celui de Desjardins Sécurité financière depuis mars 2022.



Sarine Chitilian, Montréal

Directrice principale des stratégies d'affaires opérationnelles et de la résilience, Banque Nationale

Nomination : 31 mars 2021
Échéance du mandat : 30 mars 2025

Sarine Chitilian a obtenu un baccalauréat en génie électrique de l'Université McGill en 2006. Elle a par la suite travaillé dans le domaine de la finance au sein du groupe Société Générale. Elle y a notamment été vice-présidente au risque opérationnel et chef de cabinet. En 2014, M^{me} Chitilian a rejoint la Banque Nationale du Canada et y a gravi les échelons. À titre de directrice principale des stratégies d'affaires opérationnelles et de la résilience, poste qu'elle occupe depuis 2018, elle supervise les stratégies liées à la gestion des risques, à la performance organisationnelle et à la gouvernance. Au fil des ans, M^{me} Chitilian s'est impliquée bénévolement auprès de nombreuses organisations. Elle participe actuellement aux travaux de l'Association des femmes en finance du Québec et à ceux du réseau Femmes en tête de la Banque Nationale.



Maud Cohen, Montréal
Ing., ASC

Directrice générale, Polytechnique Montréal

Nomination : 8 avril 2020
Échéance du mandat : 7 avril 2024

Maud Cohen a obtenu un baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal en 1996. Elle a ensuite travaillé en gestion de projet avant d'occuper plusieurs postes de cadre dans le domaine des technologies, notamment à CGI. En 2004, M^{me} Cohen a terminé une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. De 2009 à 2012, elle a été la présidente et la porte-parole officielle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En 2014, elle devient présidente-directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine. En 2022, elle est nommée à la direction générale de Polytechnique Montréal. Elle est la première femme à occuper ce poste. M^{me} Cohen a reçu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval en 2012.



Marie Côté, Frelighsburg
ASC

**Experte-conseil en développement international
des industries créatives**

Renouvellement du mandat : 18 mai 2022
Échéance du mandat : 17 mai 2026

Marie Côté a fait sa scolarité de maîtrise en sciences de la communication à l'Université de Montréal avec spécialisation en interfaces humain-ordinateur. Administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, elle possède plus de 30 ans d'expérience en gouvernance. M^{me} Côté est membre du conseil d'administration du Centre de recherche informatique de Montréal, et y préside le comité Gouvernance et ressources humaines. Elle siège aussi au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable de Montréal, où elle est membre du comité Audit, finances et gestion des risques, et préside le comité Innovation, stratégies et développement durable. Elle préside également le comité consultatif Culture et tourisme de la municipalité de Frelighsburg, et siège au comité touristique de la région de Brome-Missisquoi. Elle a par ailleurs présidé le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec et de Jalon, l'institut des transports intelligents. Son parcours professionnel compte plus d'une vingtaine d'années en direction d'entreprises dans le secteur du divertissement (ARTV, Cirque du Soleil, Productions J, Radio-Canada). Elle a aussi été directrice des communications marketing de la Banque Nationale. Depuis 2015, elle agit comme experte-conseil en développement des affaires à l'international pour des entreprises du secteur des industries créatives, notamment Rodeo FX et HUB Montréal.



Dominique Gauthier, Québec
ASC

Administratrice de sociétés

Renouvellement du mandat : 18 mai 2022
Échéance du mandat : 17 mai 2026

Dominique Gauthier détient une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval. Administratrice à la retraite, elle a commencé sa carrière à titre de gestionnaire dans le secteur des pêches. Elle compte près de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1988 à 2016, elle a travaillé au Secrétariat du Conseil du trésor, où elle a gravi les échelons jusqu'au poste de secrétaire associée à la coordination intersectorielle des négociations dans les secteurs public, parapublic et péripublic. En 2014, M^{me} Gauthier a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Depuis 2017, elle est appelée à donner des conseils stratégiques en matière de relations patronales-syndicales et de gouvernance gouvernementale.



Nathalie Goodwin, Montréal
LL. B., ASC

Avocate et associée, Agence Goodwin

Renouvellement du mandat : 9 mars 2022
Échéance du mandat : 8 mars 2026

Diplômée en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1990, Nathalie Goodwin est associée à l'Agence Goodwin, une entreprise qu'elle a cofondée avec ses deux associées et qui se spécialise dans la représentation d'artistes évoluant sur tous les continents ainsi que dans des domaines variés. L'entreprise lance également des projets dans plusieurs secteurs d'activité artistiques à l'échelle internationale. M^{me} Goodwin met ses connaissances juridiques au service de la représentation, du développement et de la négociation. Elle est également actionnaire et administratrice de Goodwin Management. Elle a siégé au conseil d'administration de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI Canada) de 1995 à 1998 ainsi qu'à celui de la Société générale de financement de 2009 à 2010. De plus, de 2008 à 2012, elle a siégé au conseil d'administration d'Alliance Films inc. et a présidé le comité des ressources humaines de cette société. En 2013, elle a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Depuis juillet 2017, elle siège au conseil d'administration du Théâtre Outremont.



Lyne Jobin, Lévis

Administratrice de sociétés

Nomination : 7 décembre 2022
Échéance du mandat : 6 décembre 2026

Lyne Jobin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie de l'Université Laval. Elle a exercé divers emplois dans les domaines de la santé mentale et de la santé publique au sein d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux. M^{me} Jobin s'est jointe au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2000, où elle a gravi les échelons et occupé plusieurs postes de gestion, dont celui de directrice générale adjointe de la santé publique. Elle a également siégé au conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec de 2009 à 2016. M^{me} Jobin a consacré les dernières années de sa carrière à la fonction de sous-ministre adjointe à la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés.



Alain Trudeau, Montréal
FCPA

Administrateur de sociétés

Nomination : 23 février 2022
Échéance du mandat : 22 février 2026

Alain Trudeau a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal en 1981. Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, il est devenu associé chez Ernst & Young en 1991. Au sein de cette organisation, il a participé à différentes missions de contrôle et de négociation lors d'achats et de ventes d'entreprises. Responsable de nombreux groupes d'audit à partir de 1995, il est nommé associé directeur des services de certification pour les bureaux du Québec en 2008, rôle qu'il a occupé jusqu'à sa retraite, en 2019. Il a également été responsable de la liaison entre Ernst & Young et le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, duquel il a reçu la distinction de formateur émérite. M. Trudeau détient une vaste expérience en gouvernance, en éthique et en gestion des risques, qui lui a permis d'agir comme associé-conseil auprès de plusieurs autres sociétés ouvertes et fermées de même qu'auprès d'administrateurs de sociétés. Il siège aujourd'hui à de nombreux conseils d'administration, dont ceux de Theratechnologies et de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.



Katy Yam, Montréal

Associée, Real Ventures
Directrice générale, FounderFuel
Réalisatrice, TEDxMontréal

Nomination : 16 décembre 2020
Échéance du mandat : 15 décembre 2024

Gestionnaire polyglotte, Katy Yam est associée à Real Ventures, une des sociétés de capital de risque les plus actives du Canada, directrice générale de FounderFuel, le premier accélérateur d'entreprises technologiques en démarrage au Canada, et réalisatrice à TEDxMontréal. Détentrice d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill, elle possède plus de 20 ans d'expérience en gestion d'équipes de produits, de veille stratégique et de marketing hautement performantes, tant au public qu'au privé, et ce, dans divers domaines, notamment le capital de risque, l'intelligence artificielle, le jeu, les biens de consommation, les télécommunications et les organismes sans but lucratif. En tant qu'investisseuse dans des entreprises en démarrage, elle siège à plusieurs conseils d'administration comme membre, observatrice ou conseillère. M^{me} Yam est aussi membre indépendante des conseils du MT Lab et de Réseau Capital. Depuis 2013, elle dirige TEDxMontréal, un organisme sans but lucratif visant à offrir une vitrine aux idées montréalaises sur la plateforme mondiale de TED.



Marie-Christine Tremblay, Montréal
LL. L.

**Secrétaire générale et vice-présidente
à la direction juridique, Loto-Québec**

Après avoir obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université McGill, Marie-Christine Tremblay se tourne vers des études en droit. Elle est ensuite embauchée au ministère de la Justice, où elle pratique durant quelques années. M^{me} Tremblay fait son entrée à Loto-Québec en 1988 comme avocate à la Direction corporative des affaires juridiques. On lui confie la direction du secrétariat corporatif en 1998, puis celle des affaires juridiques en 2006. En 2017, elle est nommée secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique.

Rapports du conseil d'administration et de ses comités

Mandat

Le conseil d'administration de Loto-Québec (ci-après appelé « conseil ») veille à ce que la Société soit gérée conformément aux dispositions de sa loi constitutive et des règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements applicables. Le conseil voit à ce que Loto-Québec prenne les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs qui découlent de sa mission. Cela implique notamment l'adoption des règlements de jeu, et l'approbation des principales orientations et politiques de Loto-Québec ainsi que de son plan d'affaires annuel. De plus, le conseil suit l'avancement des actions en matière de responsabilité sociétale. Il établit également les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Le conseil est soutenu par trois comités permanents, soit le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, et le comité des ressources humaines et de la culture. Il peut créer d'autres comités, au besoin. Il a ainsi formé le comité des affaires commerciales en 2008-2009, qui a été remplacé en 2021-2022 par le comité de développement et d'innovation, dont le mandat est aligné sur celui de la Société. Chacun des comités fait des recommandations au conseil selon son domaine d'expertise.

Les comités permanents doivent procéder à une révision annuelle des politiques opérationnelles de l'entreprise qui sont sous leur gouverne et, s'il y a lieu, recommander au conseil d'approuver les modifications requises.

Composition

Au 31 mars 2023, le conseil était composé de 12 membres – 8 femmes et 4 hommes –, nommés par le gouvernement du Québec. Tous sont des membres indépendants, à l'exception du président et chef de la direction.

Présence

Les réunions ordinaires du conseil sont prévues au début de l'exercice financier, et des réunions extraordinaires peuvent s'ajouter en cours d'exercice. Le préavis donné aux membres pour la tenue des réunions des comités varie selon les besoins.

Au cours de l'année financière 2022-2023, le conseil s'est réuni cinq fois, en personne ou par téléconférence. Une session fermée, sans la présence de la direction, a eu lieu à la fin de chacune des réunions du conseil et de ses comités.

Relevé des présences des administrateurs au 31 mars 2023

	Conseil d'administration	Comité d'audit et de gestion des risques	Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale	Comité des ressources humaines et de la culture		Comité de développement et d'innovation
Administrateur	Ordinaires 5	Ordinaires 5	Ordinaires 4	Ordinaires 4	Extraordinaires 2	Ordinaires 5
Ann MacDonald	5/5	5/5	4/4	4/4	1/2	5/5
Alain Albert	5/5	–	4/4	4/4	2/2	–
Jean-François Blais	3/5	5/5	–	–	–	5/5
Sarine Chitilian	5/5	5/5	–	–	–	–
Maud Cohen	5/5	–	–	–	–	5/5
Marie Côté	5/5	–	4/4	–	–	5/5
Hugo Delorme	4/4	–	3/3	–	–	–
Dominique Gauthier	5/5	–	–	4/4	1/2	–
Nathalie Goodwin	5/5	–	–	4/4	2/2	–
Lyne Jobin	3/3	–	1/1	–	–	–
Alain Trudeau	5/5	5/5	–	–	–	–
Katy Yam	5/5	–	–	–	–	5/5

Les absences sont justifiées.

Hugo Delorme a été membre du conseil jusqu'au 16 décembre 2022.

Lyne Jobin est membre du conseil depuis le 7 décembre 2022.

Rémunération

La rémunération des administrateurs de Loto-Québec est fixée selon le Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006 par le gouvernement du Québec, et elle est indexée conformément à celui-ci.

Rémunération des administrateurs

Administrateur	Rémunération totale
Ann MacDonald ¹ et ⁴	44 456,50 \$
Alain Albert ² et ³	23 824,00 \$
Jean-François Blais ¹ et ⁴	23 162,00 \$
Sarine Chitilian ¹	17 207,00 \$
Maud Cohen ⁴	21 176,00 \$
Marie Côté ² et ⁴	20 340,32 \$
Hugo Delorme ²	14 958,12 \$
Dominique Gauthier ³	16 876,00 \$
Nathalie Goodwin ³	17 207,00 \$
Lyne Jobin ²	6 014,00 \$
Alain Trudeau ¹	17 207,00 \$
Katy Yam ⁴	17 207,00 \$
	239 634,94 \$

Hugo Delorme a été membre du conseil jusqu'au 16 décembre 2022.

Lyne Jobin est membre du conseil depuis le 7 décembre 2022.

Activités

Planification stratégique et plan d'affaires

Lors de chacune des réunions du conseil, la direction de Loto-Québec a fait état de l'avancement des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2022-2023 et des principaux projets en cours. Le conseil a approuvé le rapport annuel 2021-2022 et le communiqué de presse afférent⁵, et s'est assuré du suivi du plan stratégique 2020-2023, du plan de responsabilité sociétale 2021-2023 et des plans d'action 2022-2023. Il a également adopté le plan stratégique 2023-2026.

Parmi les sujets traités durant la dernière année figurent :

- l'atteinte des cibles budgétaires ;
- l'offre de jeu terrestre ;
- l'évolution du jeu en ligne ;
- l'offre de jeu illégale ;
- les commandites ;
- l'optimisation de l'espace au siège social ;
- le suivi du programme de conformité CANAFE.

En outre, au cours de l'exercice, le conseil a approuvé les règlements de jeu pour le secteur des loteries ainsi que certaines politiques opérationnelles internes.

Résultats financiers et contrôle interne

À chacune de ses réunions, le conseil a assisté à une présentation des résultats financiers et de leurs faits saillants. Sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le conseil a approuvé les états financiers trimestriels ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022⁶ et les communiqués de presse afférents.

Toujours sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le conseil a approuvé les modifications aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Après chacune des réunions du comité d'audit et de gestion des risques, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Pour l'exercice financier 2022-2023 :

¹ Comité d'audit et de gestion des risques

² Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale

³ Comité des ressources humaines et de la culture

⁴ Comité de développement et d'innovation

À noter : La composition des comités a été modifiée le 23 février 2023.

⁵ Lors de sa réunion du 26 mai 2023, le conseil a approuvé le rapport annuel 2022-2023 et le communiqué de presse afférent.

⁶ Lors de sa réunion du 26 mai 2023, le conseil a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 et le communiqué de presse afférent.

Gouvernance d'entreprise

Durant l'exercice 2022-2023, le conseil s'est assuré de la conformité des règles et des politiques de la Société en matière de gouvernance.

Sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le conseil a approuvé :

- les modifications au Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales ;
- les modifications au profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres ;
- la composition des comités et la nomination des membres pour chacun d'eux ;
- la proposition de la candidature de Lyne Jobin à titre de membre indépendante du conseil.

Après chacune des réunions du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Gestion des ressources humaines

Tout au long de l'année financière 2022-2023, le conseil a effectué le suivi de diverses politiques en matière de gestion du personnel, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la culture.

Sur recommandation du comité des ressources humaines et de la culture, le conseil a approuvé :

- les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2023-2024 ;
- les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2022-2023, pour les employés visés ;
- les objectifs du président et chef de la direction pour 2022-2023 ;
- les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités syndicales concernées ;
- les modifications aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Le conseil a par ailleurs suivi la démarche d'engagement de Loto-Québec en matière de diversité et d'inclusion.

Après chacune des réunions du comité des ressources humaines et de la culture, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Développement et innovation

Sur recommandation du comité de développement et d'innovation, le conseil a approuvé l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement.

Après chacune des réunions du comité de développement et d'innovation, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

Rapport du comité d'audit et de gestion des risques

Mandat et composition

Le comité d'audit et de gestion des risques soutient le conseil en surveillant l'intégrité de l'information financière et les contrôles internes de la Société. Le comité suit le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise, veille à la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et adéquats, et supervise les activités de l'Audit interne. Il assure le lien de communication entre les coauditeurs externes indépendants, l'Audit interne et le conseil.

Au 31 mars 2023, le comité d'audit et de gestion des risques était composé de quatre membres indépendants.

Président : Jean-François Blais

Membres : Sarine Chitilian, Ann MacDonald et Alain Trudeau

Tous les membres possèdent l'expérience et les compétences requises en comptabilité ou en finance. Le président est Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS). Alain Trudeau est quant à lui Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité d'audit et de gestion des risques s'est réuni cinq fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- examiné les états financiers trimestriels de Loto-Québec ainsi que les communiqués de presse afférents et recommandé leur approbation au conseil, et fait le suivi avec le budget ;
- examiné les états financiers 2021-2022 de la Société avec les coauditeurs externes indépendants, soit le Vérificateur général du Québec et la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ainsi que le communiqué de presse afférent et recommandé leur approbation au conseil^{1 et 2} ;
- effectué le suivi de l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS) ;
- veillé à ce que l'Audit interne puisse remplir son rôle de façon indépendante de la direction de Loto-Québec ;
- approuvé le plan de travail 2022-2023 de l'Audit interne et effectué le suivi de ce plan ;
- effectué le suivi :
 - des programmes d'attestation de contrôle interne,
 - de la gestion intégrée des risques d'entreprise,

- du programme de conformité CANAFE,
- de la couverture d'assurance de la Société ;

- effectué une surveillance des activités des groupes responsables des technologies de l'information et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la cybersécurité ;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises ;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat ;
- procédé à la révision annuelle de son mandat ;
- transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

¹ La proposition de la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été retenue à la suite d'un appel d'offres pour l'audit des états financiers des exercices clos les 31 mars 2023 à 2027. Pour l'audit des états financiers 2022-2023, les honoraires de la firme sont conformes à sa proposition, soit 455 000 \$.

² Lors de sa réunion du 26 mai 2023, le comité d'audit et de gestion des risques a examiné les états financiers 2022-2023 avec les coauditeurs externes indépendants ainsi que le communiqué de presse afférent et a recommandé leur approbation au conseil.

Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale

Mandat et composition

Le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale assiste le conseil dans l'élaboration et la mise en place des meilleures pratiques en matière d'éthique et de régie d'entreprise. Il propose les règles de gouvernance ainsi que les codes d'éthique applicables aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel de la Société. Le comité veille à ce que les politiques de Loto-Québec soient revues sur une base annuelle par les comités appropriés du conseil. De plus, il élabore des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, et les propose au conseil. Il fait également le suivi de la démarche de responsabilité sociale de Loto-Québec, notamment en ce qui a trait à l'environnement et aux relations avec les parties prenantes.

Au 31 mars 2023, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale était composé de trois membres indépendants.

Présidente : Marie Côté

Membres : Alain Albert et Lyne Jobin

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale s'est réuni quatre fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- veillé au respect des règles de gouvernance de la Société;
- effectué, lors de chacune de ses réunions, le suivi des plaintes reçues par la secrétaire générale et des mesures mises en place pour la ligne de signalement, en plus de faire les enquêtes et les recommandations requises;
- révisé :
 - le Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales, et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises,
 - la déclaration d'intérêt des administrateurs et des principaux dirigeants, et en a fait le suivi,
 - le programme d'accueil des nouveaux administrateurs,
 - le programme de formation continue des membres,
 - le profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres, et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises,

- la composition du conseil et de ses comités, et recommandé au conseil la nomination des membres pour chacun des comités;
- recommandé au conseil la candidature de Lyne Jobin à titre de membre indépendante du conseil;
- assuré la mise en place et le suivi :
 - d'indicateurs en matière d'environnement,
 - d'un plan de communication pour la Société et d'indicateurs à cet égard;
- revu :
 - le plan de responsabilité sociale de Loto-Québec et ses indicateurs,
 - la stratégie d'engagement de la Société envers ses parties prenantes;
- effectué la révision annuelle des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, de ses comités et de ses membres ainsi que du processus utilisé;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et veillé à ce que chacun des comités fasse de même;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et veillé à ce que chacun des comités fasse de même;
- transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

Rapport du comité des ressources humaines et de la culture

Mandat et composition

Le comité des ressources humaines et de la culture a pour rôle principal de s'assurer que les ressources humaines de Loto-Québec et de ses filiales sont gérées efficacement et adéquatement, et ce, dans le respect des valeurs de la Société. Il doit notamment examiner les politiques et les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, et faire les recommandations nécessaires au conseil, en plus de suivre la mise en place des actions en ce sens. Il veille à l'application de normes et de barèmes de rémunération pour les dirigeants et le personnel de Loto-Québec, et participe à la planification de la relève des dirigeants. C'est aussi le rôle de ce comité d'élaborer le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères d'évaluation du président et chef de la direction, et de recommander la rémunération de ce dernier conformément aux paramètres établis par le gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2023, le comité des ressources humaines et de la culture était composé de trois membres indépendants.

Président : Alain Albert

Membres : Dominique Gauthier et Nathalie Goodwin

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité des ressources humaines et de la culture s'est réuni six fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au conseil d'approuver :
 - les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2023-2024,
 - les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2022-2023, pour les employés visés,
 - les objectifs du président et chef de la direction pour 2022-2023,
 - les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités syndicales concernées;
- constaté l'évolution des coûts des régimes de retraite de la Société des casinos du Québec;
- effectué le suivi :
 - des indicateurs de performance du secteur des ressources humaines et de la culture, notamment en ce qui a trait à la mobilisation du personnel,
 - du programme d'équité salariale,

- de la démarche d'engagement en matière de diversité et d'inclusion,
- des réalisations, des orientations, des priorités et des indicateurs de performance en matière de santé et sécurité au travail,
- du programme d'identification de la relève,
- du plan de développement des talents;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat;
- transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Nom et fonction des dirigeants de Loto-Québec	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Jean-François Bergeron Président et chef de la direction	473 300 \$	70 992 \$	–	22 269 \$	19 860 \$	586 421 \$
Kevin G. Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	356 662 \$	106 994 \$	–	21 339 \$	19 503 \$	504 498 \$
Denis Daly Vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies	325 993 \$	97 794 \$	–	21 339 \$	18 003 \$	463 129 \$
Isabelle Jean Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation des loteries	327 848 \$	98 350 \$	–	22 269 \$	13 053 \$	461 520 \$
Marie-Claude Tremblay Vice-présidente corporative aux finances et à l'administration	295 287 \$	88 582 \$	–	21 339 \$	18 681 \$	423 889 \$

Régime de retraite de base

Jean-François Bergeron et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

À l'exception de Jean-François Bergeron, ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour la participante au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente est de 2,5 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Rémunération variable :

Période visée

La rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et sera versée en juillet 2023. Il n'y a eu aucune rémunération variable versée en 2022-2023.

Déclencheur

Le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Valeur de la rémunération incitative

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de l'ensemble des filiales détenues à part entière

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Nom et fonction des dirigeants des filiales	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Stéphane Fraser Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux Société des établissements de jeux du Québec	270 530 \$	81 155 \$	–	21 339 \$	21 449 \$	394 473 \$
Luc Morin Directeur général du Casino de Montréal Société des casinos du Québec	234 079 \$	70 218 \$	–	21 339 \$	12 678 \$	338 314 \$
Patrick Lamy Directeur général du Casino du Lac-Leamy Société des casinos du Québec	226 699 \$	68 007 \$	–	21 339 \$	14 985 \$	331 030 \$
Pierre Maltais Directeur général du Casino de Charlevoix Société des casinos du Québec	191 192 \$	57 354 \$	–	20 858 \$	13 048 \$	282 452 \$
Stéphane Duquette Directeur principal des finances et du contrôle Société des casinos du Québec	193 035 \$	34 746 \$	–	3 873 \$	3 793 \$	235 447 \$

Régime de retraite de base

Ces dirigeants, à l'exception de Stéphane Duquette, participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent. Pour sa part, Stéphane Duquette participe au Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec.

Régime de retraite supplémentaire

Ces dirigeants, à l'exception de Stéphane Duquette, participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des cinq meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente pour Stéphane Fraser est de 2,5 % par année, alors que celui pour Luc Morin, Patrick Lamy et Pierre Maltais est de 2 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Rémunération variable :

Période visée

La rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et sera versée en juillet 2023. Il n'y a eu aucune rémunération variable versée en 2022-2023 au vice-président, et les autres ont eu droit à 50 % de leur boni cible pour l'exercice 2021-2022.

Déclencheur

Le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Valeur de la rémunération incitative

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rapport du comité de développement et d'innovation

Mandat et composition

Le comité de développement et d'innovation a été créé en 2021-2022. Son rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Il permet aux membres d'avoir des échanges sur les grandes tendances mondiales et sur certains dossiers ciblés ainsi que sur leur positionnement stratégique dans le cadre des activités de Loto-Québec. Moteur important dans la gouvernance de la Société, ce comité évalue notamment le potentiel de nouveaux modèles d'affaires, d'investissements et de partenariats stratégiques, et fait des recommandations au conseil à cet effet. De plus, il fait des recommandations au conseil à propos des appels d'offres et des contrats qui doivent être approuvés par ce dernier en vertu de la politique d'approvisionnement. Il assure en outre une gestion responsable des mandats dont il fait le suivi et traite toute autre affaire que le conseil pourrait lui confier.

Au 31 mars 2023, le comité de développement et d'innovation était composé de cinq membres indépendants.

Présidente : Maud Cohen

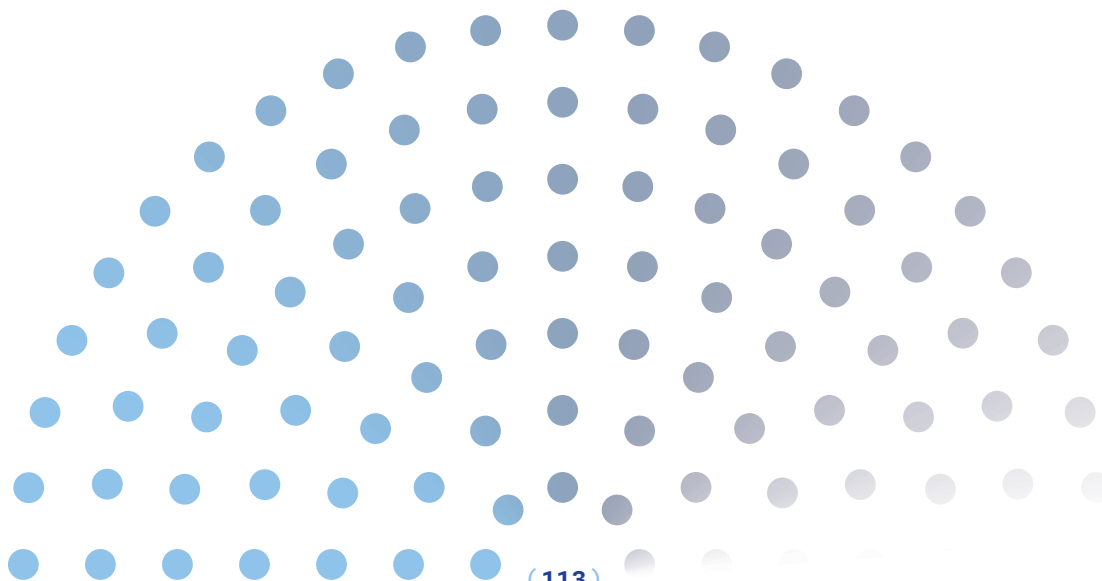
Membres : Jean-François Blais, Marie Côté, Ann MacDonald et Katy Yam

Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de développement et d'innovation s'est réuni cinq fois, en personne ou par téléconférence. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au conseil d'approuver l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement ;
- assisté à des présentations, notamment sur l'innovation, le métavers et le marché du jeu au Québec ;
- discuté de l'offre de restauration dans les casinos ;
- fait le suivi de la démarche de planification stratégique ;
- procédé à la révision annuelle de son mandat ;
- transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.



Politiques et lois

Politique linguistique

La qualité de la langue : une priorité

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la Société a adopté une politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale, et traite de l'usage et de la qualité du français dans chacun de ses secteurs d'activité. Cette politique a été révisée au cours de l'exercice 2021-2022.

Au cours du dernier exercice, la Société a continué de se conformer aux exigences de la *Charte de la langue française* et de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour s'assurer que sa politique linguistique respecte toujours les principes énoncés par le gouvernement en matière d'emploi et de qualité de la langue française. À la suite de la sanction du projet de loi 96, en juin 2022, plusieurs initiatives ont été mises en place par la Société afin de répondre aux exigences de la loi. Elle a notamment sensibilisé son personnel aux modifications apportées à la Charte.

Politique d'octroi de contrats

La politique d'approvisionnement de Loto-Québec et de ses filiales témoigne de la transparence et de l'intégrité qui régissent l'octroi des contrats aux fournisseurs. Cette politique peut être consultée sur le site Web de Loto-Québec.

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, Loto-Québec dispose d'une politique favorisant la divulgation des actes répréhensibles. Cette politique s'ajoute aux autres mécanismes en place à cet effet dans la Société, comme les codes d'éthique et la ligne de signalement. En vertu de l'article 25 de la Loi, Loto-Québec est tenue de rendre compte annuellement du nombre de divulgations reçues.

Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	0
Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi	-
Divulgations fondées	-
Répartition des divulgations reçues dans les catégories d'actes répréhensibles mentionnées à l'article 4 de la Loi :	
• Contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;	-
• Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;	-
• Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;	-
• Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;	-
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;	-
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment.	-
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi	-

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 décembre 2014, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Comme l'indique son titre, la Loi a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Durant l'exercice 2014-2015, conformément à la Loi, Loto-Québec a adopté une directive sur la conclusion des contrats de service et l'a soumise au Conseil du trésor. Ainsi, pour l'année financière 2022-2023, le président et chef de la direction de Loto-Québec a autorisé la conclusion de 75 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 22 276 817 \$. Quatre de ces contrats ont été conclus avec une personne physique.

Effectif de Loto-Québec¹ au 31 mars 2023

Catégorie	Heures rémunérées			Nombre d'employés
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	
Personnel d'encadrement	184 406	450	184 856	110
Personnel professionnel	934 063	16 452	950 515	534
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	553 780	18 331	572 111	323
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	34 783	407	35 190	20
Étudiants et stagiaires	18 528	2	18 530	8
Total	1 725 560	35 642	1 761 202	995

¹ À l'exclusion des filiales

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le total de l'effectif n'a pas excédé la cible fixée par le gouvernement.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Accès à l'information

Nombre total de demandes reçues du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	100
Nombre total de demandes traitées¹ du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	103

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et du délai de traitement

	Demandes d'accès			
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Délai de traitement				
De 0 à 20 jours	8	40	0	
De 21 à 30 jours	24	31	0	
31 jours ou plus	0	0	0	
Total	32	71	0	103

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

	Demandes d'accès			
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Décision rendue				
Acceptée	17	48	0	
Partiellement acceptée	4	8	0	1, 9, 14, 15, 21 à 24, 27 à 29, 31, 32, 35, 37 à 39, 41, 42, 53, 54, 59, 88, 94, 95 et 137.1
Refusée	6	4	0	
Autres	5	11	0	
Total	32	71	0	103

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	4
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0

Les statistiques présentées ci-dessus ne concernent que les demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les demandes de renseignements par assignation, par ordonnance ou en vertu d'un pouvoir conféré par une loi ne sont pas comptabilisées.

Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, la Société a mis en place des mesures afin de respecter les modifications apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Des initiatives ont également été prises pour communiquer ces changements aux employés et faire un rappel des bonnes pratiques.

Sous la gouverne du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les travaux se poursuivent afin d'assurer le respect des exigences qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2023-2024.

¹ Les demandes traitées sont celles pour lesquelles une réponse a été fournie au cours de l'exercice. Le délai de traitement d'une demande peut s'échelonner sur 30 jours.

Gestion des risques d'entreprise

Dans le cadre de ses activités, Loto-Québec est exposée à des risques qui peuvent avoir un impact sur sa capacité à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, son éthique et les lois et règlements qu'elle doit observer, ainsi que sur sa réputation, ses actifs et ses processus clés.

La mise en œuvre des stratégies de gestion de risques est la responsabilité de chaque unité d'affaires et corporative identifiée dans les plans d'action. Dans un souci de saine gestion, Loto-Québec s'est dotée d'un cadre de gestion des risques d'entreprise structuré. Ce cadre lui permet de gérer de façon préventive, réactive et systématique les risques significatifs susceptibles de l'affecter, et ce, en temps normal comme dans le contexte économique postpandémie actuel.

Plus spécifiquement, la gestion des risques d'entreprise permet à Loto-Québec :

- d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels elle s'expose, et de déployer les stratégies de prévention, de gestion et de veille appropriées ;
- de transmettre sa démarche de gestion des risques et d'identification des occasions à saisir à ses unités d'affaires et corporatives, de façon à les doter d'une méthode de gestion rigoureuse ;
- de fournir aux conseils de direction et d'administration l'information dont ils ont besoin pour porter un jugement éclairé sur l'évolution d'événements touchant l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels.

Grâce à la vigie en continu et à la reddition fréquente quant aux risques stratégiques, opérationnels et émergents, le conseil de direction, le comité d'audit et de gestion des risques de même que les membres du conseil d'administration sont informés des menaces pouvant affecter la Société ainsi que des occasions à saisir. Ils peuvent ainsi prendre des décisions éclairées face à ces risques, voire les atténuer, au moment propice. En voici quatre prioritaires :

Risque lié à l'intégrité des jeux

Ce risque peut affecter les activités et la mission de Loto-Québec, et donc sa réputation et sa crédibilité. Le respect des règles relatives à tous les jeux et la confiance de la clientèle sont l'ADN de la Société. Ils exigent une attention soutenue.

Risque lié aux technologies de l'information

Ce risque mérite une attention particulière puisque les technologies de l'information sont au cœur de toutes les activités de la Société. Leur évolution rapide et leur complexité, en plus des risques de cyberattaque, de ceux liés à la manipulation de données ainsi qu'aux mesures de sécurité des tiers, nécessitent que des pratiques exemplaires et des mesures vigoureuses soient en place pour assurer la protection de la Société et des informations personnelles et confidentielles de clients, de fournisseurs, de partenaires et de ses employés.

Risque lié au renouvellement de la clientèle et de l'offre de jeu

Ce risque menace l'adéquation entre l'offre de jeu et de divertissement et les attentes des consommateurs, de même que l'équilibre entre la croissance, l'innovation et la commercialisation responsable. Le développement de nouvelles avenues de croissance alliant jeu et divertissement doit être considéré de façon stratégique et spécifique dans le but de répondre aux changements dans les habitudes des consommateurs et d'assurer l'avenir de la Société.

Risque lié aux ressources humaines

Ce risque peut avoir un impact sur les activités de Loto-Québec. Les défis sont liés à la relève, à la capacité d'attirer et de retenir les meilleurs talents. Diverses initiatives et stratégies fondées sur des pratiques de pointe en talents et en ressources humaines favorisant la mobilisation des employés, l'attraction, l'inclusion, la santé et le mieux-être ainsi que leur perfectionnement permettent d'atténuer ce risque.

Cette surveillance et les efforts de chacun conjugués font croître la vigilance, et favorisent un contrôle interne efficace.

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

Exercice d'étalonnage

Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, Loto-Québec procède annuellement à l'évaluation de son efficacité et de sa performance. Il revient au conseil d'administration de s'assurer que des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, y compris l'étalonnage avec des organisations similaires, sont mises en œuvre par la Société et que le rapport annuel en fait état.

Une analyse comparative de la performance de Loto-Québec est réalisée en continu. Elle permet de situer la Société par rapport aux autres organisations gouvernementales canadiennes, soit : British Columbia Lottery Corporation ; Western Canada Lottery Corporation ; Alberta Gaming, Liquor and Cannabis ; Saskatchewan Liquor and Gaming Authority ; Manitoba Liquor and Lotteries Corporation ; Ontario Lottery and Gaming Corporation ; Atlantic Lottery Corporation et Nova Scotia Gaming Corporation.

Par ailleurs, un exercice d'étalonnage a été réalisé en 2022 par la firme indépendante HLT Advisory, spécialisée dans l'industrie des jeux de hasard et d'argent. Il classe le Québec au 3^e rang sur 10 provinces pour les ventes de loterie relativement à sa population.

On y souligne aussi que la province présente globalement la plus faible dépense de jeu par adulte au Canada. Cet écart s'explique notamment par le ralentissement, au cours des dernières années, des développements visant à adapter l'offre terrestre aux nouvelles habitudes de consommation en matière de divertissement.

Notons également que Loto-Québec est devenue, en 2009, une des premières sociétés de loterie au monde à obtenir la certification en jeu responsable de niveau 4 de la World Lottery Association (WLA). Cette certification, attribuée par un jury international composé d'experts indépendants en responsabilité sociale d'entreprise, est détenue par seulement 12 des 27 sociétés de loterie membres de la WLA en Amérique du Nord.

Cette norme exige le respect des meilleures pratiques en jeu responsable dans les domaines de la publicité, de la sensibilisation des joueurs et de la conception des jeux, notamment. Loto-Québec est actuellement en démarche pour obtenir le renouvellement de cette certification en 2023.

De plus, la Société assure une vigie en continu en collaboration avec les organisations citées ci-dessus et s'implique dans plusieurs communautés de pratiques touchant notamment les technologies de l'information, la continuité des affaires et la planification stratégique.

L'ensemble de ces démarches ont permis d'identifier et d'analyser les tendances de l'industrie ainsi que d'alimenter la réflexion stratégique de l'organisation pour son plan 2023-2026.

Résultats et constats de la dernière année

L'année 2022-2023 a été exceptionnelle pour Loto-Québec, non seulement en raison de la reprise complète de ses activités, mais également des excellents résultats financiers qui en ont découlé. Le résultat net, qui se chiffre à 1,600 G\$, dépasse largement celui d'avant la pandémie et atteint même son plus haut sommet des 17 dernières années.

Le site lotoquebec.com a poursuivi sa croissance, ce qui démontre que l'habitude de jouer en ligne est maintenant bien ancrée chez les consommateurs. Un nouveau record a d'ailleurs été établi avec 31,7 millions de visites, surpassant ainsi l'ancien record de 28,2 millions de visites enregistré l'an passé.

Loto-Québec a continué d'accorder une grande importance à la réduction de ses émissions de GES. Malgré la réouverture de ses établissements, celles-ci affichent une baisse de 38,3 % par rapport à leur niveau en 2009.

Orientation stratégique 1

Faire vivre au client une expérience positive à travers tous les canaux de distribution

La fin des mesures sanitaires, qui a permis la réouverture des établissements de jeux sans restrictions, et la constante progression du jeu en ligne ont contribué à faire bondir le taux d'augmentation du nombre de transactions suivies à travers les points de contact. Celui-ci est de +54 % par rapport à l'année de référence.

En effet, malgré le retour à la normale dans les établissements, le jeu en ligne a poursuivi sa croissance. L'achalandage sur le site a ainsi atteint un nouveau sommet, s'établissant à 31,7 millions de visites en 2022-2023, en hausse de 12 % par rapport au record établi l'année précédente. La migration vers le jeu en ligne n'est donc pas uniquement attribuable à la pandémie.

Le taux de satisfaction de l'expérience en ligne est de 65,0 %, en baisse par rapport aux résultats des années précédentes et à la cible établie. Ceci s'explique notamment par l'arrivée massive de nouveaux clients durant la pandémie, ce soudain volume de croissance ayant eu des impacts sur nos activités et sur la satisfaction de notre clientèle.

Orientation stratégique 2

Proposer une offre de jeu-divertissement répondant aux attentes des clients

La baisse de l'incidence d'achat dans les établissements a été compensée notamment par la hausse de l'incidence d'achat en ligne, ce qui a permis de maintenir le taux d'incidence d'achat dans la population adulte (tous produits de jeu confondus) à 76 %, tout comme l'année précédente.

L'achalandage dans les casinos et les salons de jeux se rapproche de celui d'avant la pandémie, et ce, grâce aux réouvertures sans restrictions. En effet, bien que le nombre de visites n'ait pas égalé celui de l'année de référence (9,7 millions en 2019-2020), il s'est tout de même élevé à 7,3 millions, non loin de la cible établie, qui était de 8,4 millions de visites.

Orientation stratégique 3

Contribuer à la collectivité de manière engagée sur les plans social, économique et environnemental

Les émissions de GES comptabilisées dans le bilan corporatif de Loto-Québec continuent d'être en baisse par rapport à leur niveau de 2009-2010, cette fois de 38,3 %. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse importante, le principal étant la mise en fonction de la nouvelle chaudière électrique au Casino de Montréal en décembre 2022.

L'indice d'utilisation des services et des outils de commercialisation responsable par les clients est demeuré stable, soit 18,7, une valeur égale à celle de l'année précédente. Il surpasse ainsi la cible établie, qui était de 17,6.

Orientation stratégique 4

Accroître l'agilité et faire évoluer les façons de faire

La reprise complète des activités et la saine gestion exercée dans tous les secteurs de l'organisation ont contribué à la hausse importante du résultat net, qui s'élève à 1,600 G\$. Celui-ci est non seulement en forte hausse par rapport à l'année précédente (1,143 G\$), mais il surpasse aussi largement la cible, établie à 1,447 G\$, de même que celui d'avant la pandémie.

La proportion des embauches issues de la diversité s'est établie à 34 %, en légère baisse par rapport à l'année précédente, qui était de 37 %. Bien que la cible ambitieuse de 50 % n'ait pas été atteinte, cette proportion demeure supérieure à la cible de 25 % de la fonction publique québécoise. Ce résultat s'explique par le report forcé, en raison de la pandémie, de plusieurs initiatives liées à la diversité et à l'inclusion au sein de l'organisation.

Suivi des actions du plan de responsabilité sociétale 2021-2023

POUR L'EXERCICE 2022-2023

Comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*, cette section fait état des objectifs fixés et des activités réalisées au cours de l'exercice 2022-2023 à l'égard de notre plan de responsabilité sociétale.

Ce plan concrétise nos actions en faveur d'un développement durable et reflète les contributions de l'ensemble de notre organisation à la collectivité. Il comporte quatre piliers :

1. Les joueuses et les joueurs;
2. L'environnement;
3. Notre personnel;
4. La communauté.

Nous présentons nos résultats de façon à mettre en perspective nos actions en matière de responsabilité sociétale selon les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020¹.

Objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

- | | |
|---|---|
| 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables |
| 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics | 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités |
| 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales | 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie |
| 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique | 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires |
| 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial | 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES |
| 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec | 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique |
| 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable | 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES |
| 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables | |

Liste des sigles

ALV : appareil de loterie vidéo
FSC : Forest Stewardship Council
GES : gaz à effet de serre
OSBL : organisme sans but lucratif
RSE : responsabilité sociétale d'entreprise
TIC : technologies de l'information et des communications
WLA : World Lottery Association

¹ La SGDD 2015-2020 a été prolongée par décret jusqu'en octobre 2022.



La gouvernance

Stratégie : Personnifier un leadership de changement positif

Action structurante : Intégrer davantage de balises de RSE en amont de nos décisions d'affaires

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion de politiques organisationnelles évaluées en fonction de la RSE	Nouvelle dimension	100 %	100 %

Renseignements complémentaires :

Toutes les politiques opérationnelles adoptées au cours des deux dernières années ont été évaluées en fonction de la RSE.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.2

Stratégie : Promouvoir notre démarche de RSE et en mesurer les résultats

Action structurante : Augmenter la participation de nos parties prenantes dans notre démarche de RSE

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Nombre de communications regroupant nos actions de RSE	-	75	558
Proportion de notre personnel reconnaissant l'apport de nos actions de RSE à l'atteinte de nos objectifs organisationnels	79 %	85 %	75 %
Nombre de collaborations avec nos parties prenantes qui nous amènent à bonifier notre démarche de RSE	10	12	12

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.2, 1.3, 2.5



Pilier 1

Les joueuses et les joueurs

Offrir une expérience de jeu positive

Stratégie 1 : Assurer nos standards élevés en matière de commercialisation responsable

Action structurante 1 : Étalonner nos pratiques en matière de commercialisation responsable

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Renouvellement de la certification en jeu responsable de niveau 4 de la WLA	-	Certification	Renouvellement à venir (automne 2023)
Mise en œuvre des conditions de succès pour le renouvellement de la certification Norme de contrôle de sécurité de la WLA (ISO/CEI 27001)	Certifié	Audit de surveillance	Certifié

Renseignements complémentaires :

Le renouvellement de la certification en jeu responsable a été retardé en raison des impacts de la pandémie, dont les périodes de fermeture des casinos et des salons de jeux.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

Stratégie 2 : Informer et sensibiliser nos joueurs(-euses) en matière de jeu responsable afin de leur offrir une expérience de jeu positive

Action structurante 2 : Démystifier les notions de jeu et de hasard

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion de la clientèle des établissements terrestres ayant eu une interaction avec un(e) animateur(-trice) d'un Centre du hasard ¹	8 %	9 %	10,5 %
Proportion de joueurs(-euses) qui connaissent les messages principaux du jeu responsable	54 %	60 %	51 %
Hausse des visites sur le site lejeudoitresterunjeu.com ainsi que dans l'onglet Bien joué! des pages de lotoquebec.com	-	8 %	-3 %
Proportion de messages publicitaires faisant la promotion du jeu responsable	100 %	100 %	100 %
Nombre de nouvelles initiatives d'information et de sensibilisation en matière de jeu	-	3	28

Renseignements complémentaires :

La valeur de départ pour la hausse des visites sur le site lejeudoitresterunjeu.com ainsi que dans l'onglet Bien joué! de lotoquebec.com avait été faussée en raison de l'arrivée de la pandémie, qui a occasionné une augmentation importante de l'achalandage en ligne.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

¹ Les Centres du hasard sont devenus les espaces Bien joué!.

Action structurante 3 : Planter de nouveaux outils pour favoriser une expérience de jeu positive

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion de la clientèle des casinos en ligne ayant appliqué la mesure volontaire d'enregistrer une limite de temps de jeu et/ou de pertes d'argent	16,9 %	20,0 %	17,1 %
Implantation d'un système de repérage des joueurs(-euses) en ligne présentant un risque	-	Implantation	Implantation à venir (hiver 2024)

Renseignements complémentaires :

Nous en sommes à faire la preuve de concept du projet d'implantation d'un système de repérage, soit l'étape juste avant sa mise en ligne.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

Action structurante 4 : Assurer une commercialisation responsable de nos jeux auprès de nos parties prenantes

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion de détaillant(e)s de loterie ayant suivi la formation sur la commercialisation responsable du programme des Loteries	63 %	100 %	100 %
Proportion de détaillant(e)s d'ALV ayant suivi une formation sur la commercialisation responsable de la Société des établissements de jeux du Québec	97 %	100 %	100 %

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

Stratégie 3 : Veiller à ce que nos joueurs(-euses) présentant des difficultés bénéficient d'un soutien adapté à leurs besoins

Action structurante 5 : Offrir divers outils de soutien à nos joueurs(-euses) présentant des difficultés

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion de joueurs(-euses) autoexclu(e)s de nos casinos terrestres et de nos salons de jeux ayant accepté une offre d'aide et de soutien	20,6 %	25,0 %	45,0 %
Implantation d'un outil de clavardage pour soutenir les joueurs(-euses) en ligne	-	Implantation	Outil implanté en 2021-2022
Implantation d'un nouveau programme de soutien aux joueurs(-euses) en ligne autoexclu(e)s	-	Implantation	Programme implanté en 2021-2022

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

Action structurante 6 : Outiller notre personnel en matière de jeu responsable

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion de notre personnel actif formé en jeu responsable	94 %	95 %	93 %
Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.4			

Stratégie 4 : Collaborer au développement des meilleures pratiques en matière de jeu responsable

Action structurante 7 : Contribuer à la recherche sur le jeu responsable

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Nombre de collaborations à des projets de recherche en matière de jeu responsable	5	5	6
Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2			



Pilier 2

L'environnement

Réduire notre empreinte environnementale

Stratégie 5 : Contribuer à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030

Action structurante 8 : Réduire nos émissions de GES

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Taux de réduction de nos émissions de GES en fonction de notre bilan corporatif	-22,7 %	-25,0 %	-38,3 %
Développement d'une mesure des impacts du télétravail sur notre bilan d'émissions de GES	-	Mesure développée	Mesure développée

Renseignements complémentaires :

Plusieurs facteurs expliquent la baisse importante de nos émissions de GES, le principal étant la mise en fonction de la nouvelle chaudière électrique au Casino de Montréal en décembre 2022. Ce résultat devra toutefois être validé sur une plus longue période avant que des conclusions puissent être tirées quant à la pérennité d'une telle réduction.

Par ailleurs, les données de consommation d'énergie, d'achats d'équipements informatiques et de déplacements domicile-travail du personnel de 2019-2020 ont été comparées avec celles de 2022-2023. Il en ressort que la politique de télétravail contribue à réduire légèrement nos émissions de GES de portées 1 et 2 (soit la consommation d'énergie du siège social) et à réduire considérablement nos émissions de GES de portée 3 (soit les déplacements domicile-travail du personnel, et ce, malgré l'achat d'équipements informatiques supplémentaires).

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.1, 7.2, 8.1, 8.3

Stratégie 6 : Déterminer et poser des actions afin de réduire davantage notre empreinte environnementale

Action structurante 9 : Poursuivre l'évolution de notre système de gestion de la performance globale de nos bâtiments

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Nombre de certifications BOMA BEST renouvelées et maintenant leur niveau d'excellence	-	5	9
Nombre de nos établissements de jeux détenant une attestation ICI on recycle +	-	6	6

Renseignements complémentaires :

BOMA BEST : trois de nos neuf certifications devaient être renouvelées en 2022-2023. Les établissements visés ont maintenu ou amélioré leur niveau d'excellence. C'est le cas du Casino du Lac-Leamy, qui a atteint le niveau Platine, soit le plus élevé. Les six autres établissements ont maintenu leur niveau d'excellence.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.1

Action structurante 10 : Intégrer davantage dans nos activités le principe des 4R : repenser, réduire, réutiliser, recycler

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Nombre de projets d'amélioration des TIC développés par le Comité numérique responsable	-	4	4
Taux de récupération des matières recyclables dans nos établissements de jeux	-	72 %	71 %
Taux de récupération des matières compostables dans nos établissements de jeux	-	50 %	63 %
Taux de mise en valeur des composantes des ALV	-	60 %	60 %
Nombre de billets à gratter imprimés sur un support contenant 100 % de matières recyclées postconsommation	-	6	4
Proportion de billets à gratter imprimés sur un papier certifié FSC	57 %	75 %	98 %

Renseignements complémentaires :

Les quatre projets d'amélioration des TIC sont les suivants :

- Mise en place du modèle de gouvernance du Comité numérique responsable ;
- Développement du savoir-faire en écoconception de services numériques ;
- Définition des bonnes pratiques du numérique responsable ;
- Analyse des outils d'éducation et de mobilisation en numérique responsable.

En 2021-2022, nous avons atteint notre cible de 4 billets à gratter imprimés sur un support contenant 100 % de matières recyclées postconsommation, pour un total de 6 732 000 billets imprimés. En 2022-2023, nous avons encore imprimé 4 billets sur ce type de support, mais la quantité de billets imprimés s'élève à 9 377 500, ce qui démontre une progression importante.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.1, 2.2, 2.5



Notre personnel

Favoriser la diversité, l'inclusion et le mieux-être

Stratégie 7 : Nous engager dans une culture de diversité et d'inclusion, et exercer une influence positive auprès de l'ensemble de nos parties prenantes

Action structurante 11 : Favoriser la diversité et l'inclusion

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion d'embauches de personnes issues de la diversité	28 %	50 %	34 %

Renseignements complémentaires :

La proportion des embauches issues de la diversité est en légère baisse par rapport au résultat de l'année précédente, qui était de 37 %. Bien que la cible ambitieuse de 50 % n'ait pas été atteinte, cette proportion demeure supérieure à la cible de 25 % de la fonction publique québécoise. Ce résultat s'explique par le report forcé, en raison de la pandémie, de plusieurs initiatives liées à la diversité et à l'inclusion au sein de l'organisation.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.1

Action structurante 12 : Promouvoir des pratiques favorisant l'intégration des personnes handicapées sur les plans physique et social

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Nombre de plateaux de travail élaborés pour des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle avec ou sans trouble du spectre de l'autisme	0	2	2
Mise en œuvre d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées	-	Implantation	Implantation à venir (juin 2023)

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.1

Stratégie 8 : Assurer un milieu de travail harmonieux, sain et inclusif

Action structurante 13 : Inculquer la notion de leadership inclusif

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion évolutive de nos gestionnaires actifs(-ives) formé(e)s sur les biais inconscients	-	100 %	63,9 %

Renseignements complémentaires :

La planification initiale pour la formation, avec l'aide d'un partenaire externe, a été largement affectée par les impacts de la pandémie. Des actions mises en place dans le cadre du prochain plan stratégique nous permettront de nous mettre à niveau.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.1

Action structurante 14 : Mettre en place les meilleures pratiques favorisant la santé et le mieux-être en entreprise

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Niveau de Reconnaissance Entreprise en santé	-	Niveau 3	Niveau 3

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.1



Pilier 4

La communauté

Contribuer à l'essor économique, culturel et social du Québec

Stratégie 9 : Participer au développement de la société québécoise par notre contribution financière

Action structurante 15 : Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon responsable dans l'intérêt de la collectivité québécoise

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Dividende annuel versé au gouvernement du Québec	Monitoring annuel	Monitoring annuel	1,597 G\$
Contribution à la stratégie gouvernementale : -			

Stratégie 10 : Optimiser l'impact positif de nos contributions aux arts et à la culture pour les collectivités

Action structurante 16 : Être présents dans toutes les régions du Québec

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Nombre de régions administratives ayant bénéficié d'une activité de la Collection Loto-Québec ou de notre programme de commandite	-	17	17
Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.5			

Action structurante 17 : Soutenir les artistes émergents ou de la relève

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Proportion des activités développées en collaboration avec la Collection Loto-Québec mettant de l'avant des artistes émergents ou de la relève	50 %	50 %	50 %
Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.5			

Action structurante 18 : Favoriser la visibilité des œuvres de la Collection Loto-Québec et leur rayonnement dans l'environnement numérique

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Présentation numérique d'œuvres de la Collection Loto-Québec	-	Implantation	Projet implanté
Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.5			

Stratégie 11 : Accompagner nos événements-partenaires dans l'amélioration de leur démarche de RSE

Action structurante 19 : Intégrer l'écoconditionnalité dans l'attribution de nos commandites

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Implantation d'une nouvelle politique organisationnelle sur la commandite afin d'accroître nos exigences en matière de RSE	-	Implantation	Politique implantée en 2021-2022
Contribution à la stratégie gouvernementale : 2.3			

Stratégie 12 : Poursuivre notre démarche de solidarité envers la communauté

Action structurante 20 : Poursuivre notre contribution à des OSBL

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Contribution financière remise annuellement aux OSBL exploitant des kiosques de loterie et des salles de bingo	17,5 M\$	Monitoring annuel	13,2 M\$
Soutien financier à des OSBL (autres que ceux exploitant des kiosques et du bingo) et à des projets caritatifs	155 496 \$	Monitoring annuel	1 627 931 \$
Implantation d'une mesure des retombées générées par nos contributions	-	Mesure développée	Mesure développée
Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.2			

Action structurante 21 : Promouvoir l'action citoyenne auprès de notre personnel

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023
Taux d'implication de notre personnel dans la communauté	28,4 %	33,0 %	19,3 %

Renseignements complémentaires :

Un nouveau programme de bénévolat d'entreprise mieux adapté au contexte de travail actuel sera mis en place au cours de la prochaine année.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.2

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, a. 3.01 et 3.02);

Considérant que la loi et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs, lesquels sont reproduits à titre informatif à l'annexe 1 du présent Code;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

Les membres du conseil d'administration ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1 • DÉFINITIONS

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

- a) « Administrateur » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société;
- b) « Association » : regroupement de personnes ayant un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre les membres;
- c) « Code » : le présent Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et des Dirigeants de Loto-Québec et de ses Filiales;
- d) « Comité » : le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale du Conseil, prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- e) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement de l'Administrateur ou du Dirigeant est également couverte par la présente définition;
- f) « Conjoint » : les époux ou les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
- g) « Conseil » : le conseil d'administration de la Société;
- h) « Contrat » : un contrat conclu ou projeté;
- i) « Contrôle » ou « Contrôlent » : la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
- j) « Dirigeant » : à l'égard de la Société, tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
- k) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, certains intérêts ou certaines opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une Association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
- l) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- m) « Filiale » : une filiale à part entière de la Société;

- n) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne autre qu'un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;
- o) « Loi » : la *Loi sur la société des loteries du Québec* (RLRQ, c. S-13.1);
- p) « Personnes liées » : personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, ces personnes ayant un lien par :
- i. le sang;
 - ii. le mariage;
 - iii. l'union civile;
 - iv. l'union de fait;
 - v. l'adoption;
- aux fins du présent Code, lui sont également liés :
- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes ii à iv;
 - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
 - viii. la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé;
 - ix. la personne morale dont l'Administrateur ou le Dirigeant détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant le droit de vote;
 - x. la personne morale qui est Contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne visée aux paragraphes i à iv et vi, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
 - xi. toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- q) « Société » : Loto-Québec et ses Filiales.

2 • DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1** Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et en l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs et ses Dirigeants.
- 2.2** Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3** Le présent Code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de la Société, qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.4** Le présent Code est établi conformément à la Loi, au *Règlement sur la régie interne de la Société* et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5** Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité, qui en assure la révision.
- 2.6** Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et toute participation ou incitation à le faire.
- 2.7** La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent Code.

3 • PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1** L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2** L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Celui qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et, généralement, des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'Entreprise ou de l'organisme au sein duquel l'Administrateur ou le Dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions dans un autre organisme ou une Entreprise, l'Administrateur ou le Dirigeant doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou Entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. Il est tenu d'informer la Société dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des Administrateurs sur cette question.

- 3.3** L'Administrateur ou le Dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

- 3.4** Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, et doit en promouvoir le respect et s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5** L'Administrateur ou le Dirigeant doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

- 3.6** L'Administrateur ou le Dirigeant prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 3.7** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Société telles qu'établies dans son plan stratégique.

- 3.8** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, avoir les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool, de drogues, l'abus de médicaments ou de toute autre substance.

De plus, l'Administrateur ou le Dirigeant ne peut consommer de cannabis et ses dérivés (sauf si requis pour des fins thérapeutiques) ni de drogues illicites dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il est en représentation pour la Société, ni en faire le trafic ou la distribution.

- 3.9** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, pour son bénéfice personnel ou celui d'une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant, ou d'un tiers, offrir quelque cadeau, invitation à une activité de divertissement, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir une influence dans l'exécution de ses rôles et responsabilités, ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité de la Société.

Il doit également refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage qu'il peut se voir offrir à l'occasion d'activités liées à ses fonctions. Il en est de même des repas et des billets d'événements sociaux, culturels ou sportifs. Si un tel avantage lui est offert, l'Administrateur ou le Dirigeant doit le refuser et le retourner au donateur. Par ailleurs, pour des besoins d'affaires reliés aux opérations de la Société, l'Administrateur ou le Dirigeant peut accepter de participer à certains événements ou repas en ayant obtenu l'autorisation du président et chef de la direction, dans le cas du Dirigeant, et celle du président du Conseil, dans le cas de l'Administrateur.

3.10 Les prix de présence gagnés par un Administrateur ou un Dirigeant doivent être remis à l'organisme qui tient l'événement si la participation a été payée par la Société, étant entendu que les accompagnateurs desdits Administrateurs ou Dirigeants sont soumis à la même règle.

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.13 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflit d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.15 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître ;
- s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'informations par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système ;
- il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Ces mesures consistent notamment :
 - à ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Information confidentielle ;
 - à prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
 - à éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler de l'Information confidentielle ;
 - à noter sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
 - à se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur ou de Dirigeant.

3.16 Dans le but d'assurer une diffusion d'information de qualité sur les activités de la Société, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit échanger de quelque façon que ce soit avec des représentants des médias, à moins qu'il n'y soit expressément autorisé. Toute demande provenant des médias doit être redirigée au porte-parole de la Société.

- 3.17** L'Administrateur ou le Dirigeant doit porter une attention particulière à ses propos sur les médias sociaux. Tout utilisateur des médias sociaux est personnellement responsable du contenu qu'il publie. Ainsi, toute publication contenant des propos susceptibles de nuire à la réputation de la Société, de ses Employés, de ses Administrateurs ou de ses Dirigeants, que ce soit en son nom personnel ou en tant que représentant de la Société, constitue une atteinte aux objectifs du présent Code. En cas de doute, l'Administrateur ou le Dirigeant doit s'abstenir de publier tout commentaire au sujet de la Société.
- 3.18** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.19** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou une Entreprise avec qui il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.20** L'Administrateur ou le Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 3.21** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane.

4 • DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS À L'ÉGARD DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Prévention des conflits d'intérêts

- 4.1** L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
- L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
- Quant aux autres Administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.
- 4.2** L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une Association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11 s'appliquent.
- Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise ou une Association doit, sous peine de révocation de son mandat, se conformer aux dispositions des articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11.
- 4.3** Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur ne peut notamment :
- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou être lié à une personne visée à l'article 1.p qui occupe un tel emploi ;

- être à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01) ;
- avoir les liens déterminés par le gouvernement en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

L'Administrateur doit déclarer au Comité, dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, l'existence ou l'absence de liens tels que ceux qui sont mentionnés aux premier et deuxième points du paragraphe précédent. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

4.4 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une Entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'Entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts, des parts sociales, toute autre valeur ou tout autre titre émis par cette Entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette Entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs ;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet Administrateur ou ce Dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'Administrateur ou du Dirigeant au sein de l'Entreprise liée ;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'Entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée ; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de Contrôle de l'Entreprise liée.

Dénonciation et abstention

4.5 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec la Société ; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec la Société, ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, Dirigeant ou Administrateur de la Société relativement à ce Contrat ou à cet intérêt.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.6 La divulgation requise à l'article 4.5 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question concernée est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question concernée en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ;
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question à l'étude.

4.7 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la décision concernée ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.9 Les articles 4.5 à 4.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

4.10 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.10.1 Le Dirigeant doit dévoiler tout Contrat à des fins personnelles qu'il entend conclure avec une Entreprise qu'il sait être un fournisseur de la Société, et ce, dans chacun des cas suivants :

- a) Si le Dirigeant ou la direction à laquelle il est rattaché au sein de la Société a été ou est en relation d'affaires avec ce fournisseur ;
- b) S'il est susceptible de tirer un quelconque avantage en raison de son statut de Dirigeant dans le cadre de la négociation du Contrat avec ce fournisseur ;
- c) Si la conclusion du Contrat est susceptible de le placer dans une situation de Conflit d'intérêts ; ou
- d) Si, dans l'exercice de ses fonctions, il est en contact avec des représentants de ce fournisseur.

Sont exclus de la présente obligation de divulgation les Contrats usuels conclus avec une entreprise de service public tel que le service d'électricité ou les services de communications (téléphonie résidentielle, télévision ou Internet) de même que les Contrats visant l'obtention de services professionnels.

Le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise ci-dessus par écrit au président et chef de la direction avant la conclusion du Contrat avec le fournisseur en précisant le nom du fournisseur visé, la nature du Contrat et sa valeur. Si toutefois le Dirigeant concerné est le président et chef de la direction, la divulgation doit être faite au président du Conseil.

4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration prenant la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les renseignements suivants :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il ou une Personne liée vivant sous le même toit :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, en excluant toutefois les Entreprises cotées en bourse pour lesquelles il ou une Personne liée vivant sous le même toit détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- b) à sa connaissance, le nom de toute Entreprise dans laquelle toute Personne liée :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, à l'exclusion toutefois des Entreprises cotées en bourse pour lesquelles la Personne liée détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- c) à sa connaissance, la nature de tout lien entre les Entreprises visées aux paragraphes qui précèdent et la Société ; et
- d) le nom de toute Association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette Association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.12 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.5 à 4.11 au secrétaire de la Société, qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.5 à 4.11 dès qu'il en a connaissance.

4.13 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.14 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.13, le secrétaire applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 3 du présent Code.

4.15 L'Administrateur ne peut notamment accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou de tout autre service semblable.

Dispenses

4.16 Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou d'une de ses Filiales ;
- e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ;
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5 • APPLICATION DU CODE

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

5.2 Dans les 30 jours de l'adoption d'une modification de fond du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 4.

5.3 Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit, dans les 30 jours de son entrée en fonction, faire de même.

5.4 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.5 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Administrateur et Dirigeant de la Société.

5.6 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

5.7 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.8 Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- informer les Administrateurs et les Dirigeants et assurer leur formation quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant faisant face à une situation problématique ;
- traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.9 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.10 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

5.11 Le secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- la description de la violation ;
- la date ou la période de survenance de la violation ;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.13 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.14 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'Administrateur ou le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.15 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

5.16 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se produisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ;
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6 • PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.4, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'Administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du mandat du contrevenant.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code et il doit les restituer à la Société.

6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

7 • ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le Conseil.

Rapport annuel 2022-2023 de Loto-Québec

Coordination, rédaction et révision

Direction des communications corporatives

Conception graphique

Direction des communications graphiques

*An English version of this document
will be available on Loto-Québec's website.*

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-94747-9

ISBN (version PDF) : 978-2-550-94748-6

ISSN : 0709-5724

